Les conférences socio-économiques du Québec

Que
Conf
soc-ec

[disc pubns]
1979 [ob]

Agro-alimentaire

L'industrie céréalière

Rapport

102-00495

Les conférences socio-économiques du Québec

Agro-alimentaire

L'industrie céréalière

Rapport

Les conférences socio-économiques du Québec

Agro-alimentaire
L'industrie céréalière

Rapport

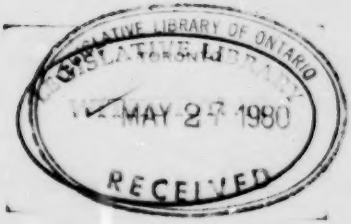

Rapport des délibérations de la conférence sur l'industrie céréalière tenue à Saint-Hyacinthe les 8 et 9 novembre 1979.

Publié par le Secrétariat permanent des conférences socio-économiques du Québec.

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec,
quatrième trimestre 1979
ISBN 2-551-03689-0

Avant-propos

Le présent rapport de la conférence socio-économique sur l'industrie céréalière est un compte rendu fidèle des délibérations tenues à Saint-Hyacinthe. Il s'adresse, bien sûr, à tous les participants et observateurs présents. Il se veut aussi un instrument privilégié à l'intention des chercheurs qui devront procéder à une analyse des propos échangés et aux gens qui réaliseront les engagements pris à cette occasion.

En avril 1978, lors de la conférence socio-économique sur l'agro-alimentaire, les participants ont proposé la tenue de rencontres plus spécifiques. C'est pourquoi cinq autres conférences furent convoquées par le ministre d'État au Développement économique, monsieur Bernard Landry et le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec, monsieur Jean Garon, portant chronologiquement sur l'industrie céréalière, la viande bovine, la volaille, les fruits et légumes et l'industrie laitière.

Le document «État de la situation»

Le document de réflexion déposé avant la conférence décrit la situation de l'industrie céréalière québécoise dans un contexte international et canadien. Après avoir précisé les objectifs recherchés en termes de développement économique, il aborde les différentes étapes de la chaîne agro-alimentaire, de la mise en marché à la production en passant par la transformation. Enfin, il fait le point sur les politiques gouvernementales québécoises et canadiennes en ce domaine.

La participation des partenaires

La conférence mettait en présence les principaux groupes impliqués aux étapes de la production, de la première et deuxième transformation, de la commercialisation, de même que des représentants des syndicats, des groupes de consommateurs et du gouvernement. Elle est le point d'aboutissement de toute une série de rencontres préparatoires où les partenaires impliqués se sont mis d'accord sur un ordre du jour concret et précis qui détermine le déroulement des thèmes: l'évolution et la pénétration des marchés, la production des céréales au Québec et leur transformation en sol québécois.

Une conférence: un agir collectif

Ce dialogue est déjà un agir collectif où sont rassemblées les forces vives de tout un secteur. C'est un nouveau point de départ basé sur l'expérience et le savoir de chacun. C'est maintenant aux partenaires qu'incombe la responsabilité d'agir dans le sens de la collectivité, là même où ils retrouveront leurs intérêts personnels.

Gilles Châtillon
Directeur général
Secrétariat permanent des conférences
socio-économiques du Québec

Table des matières

Avant-propos V

Introduction 1

● Partie I — L'ouverture de la conférence

Chapitre 1 — Le mot de bienvenue 9

Chapitre 2 — Les préoccupations des groupes invités 19

● Partie II — Les thèmes à l'étude

Chapitre 3 — L'évolution et la pénétration des marchés 41

3.1 Tour de table 43

3.2 Les besoins actuels et futurs en céréales 51

3.3 Les prévisions des marchés pour les produits 56

3.4 Les possibilités de développement du marché 64

Chapitre 4 — La production des céréales 87

4.1 Tour de table 89

4.2 La rentabilité de la production des céréales 100

4.3 Le développement d'un système de commercialisation — la production d'oléagineux 120

Chapitre 5 — La transformation des céréales au Québec 127

5.1 Tour de table 129

5.2 Importance et productivité de l'industrie de transformation 135

5.3 La main-d'oeuvre et les sources d'approvisionnement 146

● Partie III — Les conclusions de la conférence

Chapitre 6 — La possibilité d'une Régie des grains 173

Chapitre 7 — La recherche sur la production 187

Chapitre 8 — Le financement, la location et la mise en valeur des terres 195

Chapitre 9 — La recherche, la formation et l'entreposage 201

Chapitre 10 — La transformation des céréales 211

Annexes

I Les invités présents 225

II La réalisation de la conférence 229

III Les documents des conférences socio-économiques du Québec 231

Introduction

Introduction

Afin de recréer et aussi de mieux comprendre le contexte dans lequel se sont déroulées les discussions lors de cette conférence, l'on reproduit ici quelques éléments illustrant la démarche générale suivie. Ceux-ci sont tirés du programme de la conférence, lequel était à la disposition des participants.

La salle de la conférence comprenait une table centrale et des sections assignées aux groupes de participants, de conseillers, d'observateurs et de journalistes. La presse avait accès à toutes les activités de la conférence; de plus, les délibérations étaient transmises en direct dans la salle de presse.

Le déroulement

La démarche générale

Pour traiter efficacement les thèmes à l'ordre du jour, la formule de travail retenue fut «la plénière» qui a permis des échanges entre une trentaine de participants regroupés autour d'une table centrale. Ce travail en plénière fut dirigé par un président des délibérations.

Pour assurer une représentativité adéquate autour de la table centrale, un nombre déterminé de places avait été assigné à chaque groupe d'agents, (production, transformation, commercialisation, associations patronales et syndicales, etc.). Chaque groupe avait un responsable désigné pour gérer l'accès à ces sièges qui faisait l'objet d'une rotation entre les participants selon leur intérêt et les thèmes à l'étude.

La démarche a compris trois phases: l'ouverture de la conférence, l'étude des thèmes (les marchés, la production et la transformation) et une synthèse des conclusions de chacun des thèmes.

L'ouverture

L'ouverture de la conférence a eu lieu jeudi, le 8 novembre à 13h30 et comportait les éléments suivants:

— les allocutions de messieurs Jean Garon et Bernard Landry, respectivement ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec et ministre d'État au Développement économique,

— les interventions de 11 représentants des groupes d'agents expliquant les motifs de leur venue à la conférence et le champ de leurs préoccupations.

L'étude des thèmes

Une période de deux heures en plénière fut consacrée à l'étude de chacun des thèmes à l'ordre du jour:

— l'évolution et la pénétration des marchés,

— la production des céréales au Québec,

— la transformation des céréales au Québec.

Chaque plénière a débuté par un tour de table des représentants des divers groupes d'agents en vue de dégager leurs préoccupations, fut suivie d'un échange d'opinions entre tous les participants afin d'inventorier des solutions ou des moyens d'action à responsabilités partagées et s'est terminée par une conclusion des délibérations.

La synthèse des conclusions

Cette synthèse dressa l'inventaire des consensus établis entre les agents lors de la conférence; elle permit aussi de préciser certaines intentions, demandes ou engagements déjà énoncés. La synthèse des conclusions fut sous la présidence de monsieur Jean Garon, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec.

Le droit de parole

L'accès à la table centrale fut géré par le responsable désigné de chaque groupe d'agents. Tous les participants siégeant à la table centrale avaient le droit de parole, droit qu'ils pouvaient exercer aussi souvent qu'ils désiraient le faire pour une durée maximale de trois minutes à la fois.

Le président des délibérations

Le président des délibérations avait trois mandats: l'application du programme horaire et des règles convenues, la clarification des propos et la continuité des échanges. Pour ce faire, il situait les participants par rapport aux thèmes et aux objectifs de chaque séance de travail, établissait l'allocation du temps, maintenait l'ordre, reformulait au besoin les interventions, provoquait leur explicitation ou les comparait avec d'autres, les structurait et au besoin, énonçait une synthèse.

Il accordait la parole à ceux qui en faisaient la demande et assurait la liberté d'expression. Il jugeait de la pertinence d'accorder le droit de réplique.

La transcription des délibérations

Toutes les délibérations furent enregistrées sur bande magnétique et un sténotypiste, sous serment d'office, a fourni une transcription exacte et fidèle de ses notes.

La transcription d'interventions orales n'étant pas toujours faciles à lire, il a fallu en retoucher la forme pour en faciliter la compréhension. Là où la clarté n'était pas en cause, la transcription exacte est reproduite ici, d'où ce caractère de langage parlé qu'on retrouvera tout au long du rapport.

Partie I — L'ouverture de la conférence

(chapitres 1 et 2)

Chapitre 1

Le mot de bienvenue

Le mot de bienvenue

Jean Garon
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec

Mesdames, messieurs, Bernard Landry devait être ici en même temps que moi ce midi, mais j'imagine qu'il a dû rester plus longtemps à la réunion du Conseil des ministres qui a eu lieu ce matin.

Permettez-moi donc de vous souhaiter la bienvenue à cette première conférence sectorielle agro-alimentaire d'une série de cinq qui se tiendront d'ici la fin de février.

Si vous voyez des fonctionnaires du ministère de l'Agriculture qui ont les yeux rouges, c'est parce qu'ils ont travaillé fort sur les documents préparatoires qui font pas mal le tour de la question. Ils ont travaillé fort aussi sur les autres sommets, parce qu'il y a trois documents qui sont terminés. Je n'ai pas la réputation de vanter souvent les fonctionnaires, mais dans le cas de l'équipe des études économiques du ministère qui a travaillé sur ces documents, cela serait injuste de ne pas souligner le travail extraordinaire qu'ils ont fait sous la direction de M. François Dagenais et de M. Ronald Carré, directeur des études économiques.

Je tiens aussi à exprimer ma satisfaction de voir qu'autant de personnes ont bien voulu consacrer deux jours de leur temps pour participer à cette conférence. Ceci montre bien que, tout comme le gouvernement, vous croyez que la participation à une telle conférence n'est pas un exercice futile ou inutile.

Ceux d'entre vous qui ont participé au sommet d'avril 1978 se rappelleront qu'on avait peu discuté de l'industrie céréalière. Les discussions sur cette industrie s'étaient limitées à un survol des problèmes reliés à la production et à la commercialisation des céréales locales et à la stabilité des approvisionnements des céréales fourragères importées. Les discussions portant sur la transformation des céréales s'étaient limitées à mettre en relief certains problèmes propres à l'industrie de la boulangerie.

De plus, le gouvernement du Québec a réalisé la plupart des engagements pris lors de cette conférence. Pour ce qui concerne l'industrie céréalière, on peut faire état des réalisations suivantes:

— la Loi sur la protection du territoire agricole s'applique depuis le 9 novembre 1978;

— la mise sur pied de centres régionaux d'entreposage et de séchage des grains a été intensifiée de même que l'application d'un programme d'aide à la construction de silos à la ferme;

— les principales productions céréalières sont maintenant couvertes par un régime de stabilisation des revenus;

— enfin, tout récemment, le gouvernement du Québec a confié la maîtrise d'oeuvre de l'ensemble de sa politique agro-alimentaire au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec.

Plusieurs aspects de l'industrie céréalière québécoise n'ont pas été étudiés en profondeur lors de la conférence d'avril 1978. L'un des objectifs de la présente conférence, par les thèmes qui y seront abordés, est d'approfondir le travail déjà entrepris, mais en s'attachant principalement à préciser le rôle que les différents intervenants, et non seulement le gouvernement québécois, peuvent assumer dans le développement d'un secteur céréalier fort et stable au Québec.

En effet, le développement économique n'est pas seulement l'affaire des gouvernements. Le document «Bâtir le Québec» fait bien ressortir cet énoncé de base. Comme exemple, le gouvernement québécois ne peut se substituer aux autres agents économiques, que ce soit aux producteurs, aux transformateurs, aux fournisseurs de services et d'intrants, ou aux travailleurs, pour développer l'industrie céréalière québécoise. Pour corriger les lacunes de cette industrie au Québec et pour la développer, la fortifier, chacun d'entre nous devra fournir sa part d'efforts.

D'autre part, les consommateurs sont ici pour nous rappeler que l'objectif ultime du développement économique n'est pas la production en soi, mais la satisfaction des divers besoins humains au meilleur coût possible. Quand je dis «les meilleurs coûts possibles», je ne veux pas dire: «en bas du coût de production».

Les céréales sont la base de l'alimentation humaine, qu'elles soient consommées sous forme de produits céréaliers tels que le pain, les pâtes alimentaires ou sous forme de produits animaux tels que la viande ou une partie du lait.

Au niveau mondial, plus de 50% des sols arables sont consacrés à ces cultures et la production annuelle dépasse un milliard et demi de tonnes. Les prévisions

à moyen terme démontrent que la demande augmente un peu plus rapidement que le développement de la productivité, ce qui génère constamment une pression à la hausse sur les prix des céréales.

Au Québec, moins de 20% des terres en culture sont consacrées à cette production. Et ce qui est beaucoup plus désolant: c'est de voir les milliers d'acres sous-utilisées ou simplement en friche et sur lesquelles on pourrait produire des céréales. Ce sont des millions de dollars en activité économique que le Québec perd ainsi chaque année.

À l'opposé, le secteur de transformation des céréales est beaucoup mieux développé au Québec que la production. En fait, les industries situées au Québec traitent 29% du total des livraisons de l'industrie céréalière canadienne. Cependant, les liens entre la transformation et la production québécoise de céréales sont très faibles. Ainsi, en 1977, sur trois millions de tonnes de céréales commercialisées au Québec, seulement 214 000 tonnes provenaient des producteurs céréaliers québécois.

Évidemment, quand on dit: «214 000 tonnes», il s'agit bien de céréales commercialisées. La production québécoise est beaucoup plus forte que ça, puisqu'en 1977, la production québécoise s'élevait à 893 000 tonnes et, en 1978, elle s'est élevée à 1 052 000 tonnes. Donc, il y a une grande part des céréales produites au Québec qui sont consommées sur les fermes elles-mêmes, mais qui n'entrent pas dans le circuit commercial.

C'est pour ça qu'en 1977, sur trois millions de tonnes de céréales commercialisées au Québec, seulement 214 000 tonnes provenaient des producteurs céréaliers québécois. Pour ceux qui ne sont pas familiers avec ça, je ne voudrais pas qu'on pense qu'on produit seulement 214 000 tonnes: c'est seulement ce qui entre dans le circuit commercial. Il ne faudrait pas vous faire croire qu'on part si bas que ça.

L'utilisation de céréales québécoises en dehors des meuneries est à peu près nulle, alors que les meuniers avaient comblé environ 10% de leurs besoins avec des céréales produites localement.

En annonçant, le 19 octobre dernier, la tenue d'un «sommet» sur les céréales, j'ai fait état de cette situation. On m'a rapporté que certains d'entre vous ont pris cette affirmation comme un reproche de ma part. Permettez-moi de vous dire que je ne voulais pas porter une accusation mais uniquement faire une constatation. D'ailleurs, la meilleure façon de collaborer avec le monde, ce n'est pas de commencer par accuser les gens, mais de constater uniquement une situation de faits, qui peut avoir des causes.

On m'affirme que certains d'entre vous ont tenté d'intéresser les agriculteurs du Québec à ces productions. Cependant, je me demande aujourd'hui pourquoi les producteurs n'ont pas répondu à vos efforts? Est-ce que ceux-ci n'ont pas été assez intenses? Est-ce que les producteurs québécois ne sont pas assez intéressés à leur production céréalière? Ou d'autres raisons?

Nous avons une journée et demie pour répondre à ces questions en plus de trouver des solutions nouvelles à celles que nous avons mises en branle depuis une couple d'années.

Deux raisons particulières ont motivé le choix de la culture des céréales comme priorité dans le développement agricole du Québec: une meilleure utilisation de nos ressources et une sécurité accrue de nos approvisionnements.

Il y a des gens qui se demandent si c'est un groupe en dehors de l'agriculture qui a fait «Bâtir le Québec». Cela a été fait en collaboration avec Bernard Landry, ministre responsable du Comité permanent du développement économique qui préside les réunions des ministères à vocation économique. «Bâtir le Québec», c'est fait avec collaboration de chaque ministère et le Développement économique de Bernard Landry, de sorte que tout arrive dans le même document, pensé dans une perspective d'ensemble. Cela n'a pas été bâti par des gens complètement en dehors de l'agriculture, au contraire.

L'objectif de production proposé pour 1982, en dollars de 1977, dans «Bâtir le Québec», permettrait d'accroître d'environ 17 $ millions la valeur ajoutée au niveau des fermes et de réduire le déficit commercial antérieur du Québec, de près de 40 $ millions d'ici 1982.

Enfin, la grève récente au port de Montréal a coûté cher à tous les consommateurs de céréales du Québec, aux producteurs, aux minoteries, aux brasseries. Cette grève démontre bien, mieux que n'importe quel discours, la nécessité de diversifier nos sources d'approvisionnement en céréales. La meilleure façon d'entreprendre cette diversification est d'augmenter notre production locale.

Il ne me reste plus qu'à souhaiter que les objectifs poursuivis par cette conférence puissent être largement dépassés.

En terminant, je peux vous assurer que le gouvernement québécois épaulera sans réserve toute initiative qui permettra d'atteindre les objectifs que l'on s'est fixés, c'est-à-dire, bâtir un Québec à la mesure de nos ressources et de notre génie.

Bernard Landry
Ministre d'État au Développement économique

Je tiens d'abord à vous présenter mes excuses pour mes quelques minutes de retard. Je me suis arraché à un Conseil des ministres spécial. Mais je l'ai quand même fait pour vous témoigner une fois de plus, comme le fait constamment le ministre de l'Agriculture, l'importance attachée par le gouvernement du Québec à deux choses, entre autres.

D'abord, la concertation des agents socio-économiques. Nous ne plaisantons pas avec cette notion. Nous pensons, autant pour des raisons sociales de cohérence de notre société que pour des raisons de développement économique, que notre voie est dans le travail patient que nous faisons aujourd'hui et que nous avons fait déjà depuis plusieurs mois et années. Que les divers interlocuteurs se rendent compte, se parlent, mettent leurs livres sur la table, assument leurs responsabilités. Nul n'est ici dans la position unique de demandeur: «Je veux ceci; je veux cela.» Tout le monde est ici dans la position de demandeur et d'apporteur, de contributeur, de décideur.

C'est une stratégie majeure pour le gouvernement et j'oserais dire que c'est une stratégie majeure pour le Québec. Quelque gouvernement que ce soit devrait continuer dans cette voie pour faire naître ici — c'est peut-être déjà commencé — la tradition de la concertation qui existe déjà dans plusieurs pays qui sont nos concurrents et nos partenaires commerciaux. Donc, sur ce point, si je puis dire, le gouvernement ne plaisante pas.

Il ne plaisante pas non plus au chapitre de l'agriculture comme telle, puisque cet exercice de concertation s'inscrit dans l'activité agro-alimentaire. Et ce n'est pas faire de la politique, ni blâmer les gouvernements antérieurs, de dire: il y en a dont ce n'était pas la priorité. Chacun choisit ses priorités.

L'agro-alimentaire est dans nos priorités, et c'est dit clairement dans «Bâtir le Québec» et aussi dans tous les gestes que nous avons posés en matière agricole et agro-alimentaire depuis trois ans. C'est une priorité que nous prenons au sérieux.

Il faut remonter loin dans l'histoire du Québec pour trouver un ministre de l'Agriculture qui ait eu autant de poids spécifique, au cabinet et un gouvernement qui ait voulu, d'une façon aussi vigoureuse, donner dans ses politiques la place réelle de l'agriculture dans tous les secteurs économiques, c'est-à-dire le premier rang, ce qui peut être contesté, mais si ce n'est pas le premier, c'est le deuxième ou c'est l'un des deux.

Depuis Pointe-au-Pic en mai 1977, l'idée de conférence socio-économique ou l'idée de concertation a fait son chemin au Québec. Si le gouvernement québé-

cois n'a pas hésité à multiplier les conférences socio-économiques, c'est qu'il nous apparaît certain qu'une société moderne ne peut pas diriger une évolution dynamique et éclairée sans mécanisme pour réunir et faire partager la prise de décision des principaux agents socio-économiques qui défendent leurs intérêts mais qui aussi partagent des pouvoirs et des responsabilités. Depuis Pointe-au-Pic, onze conférences ont été tenues et le Secrétariat en prépare présentement cinq autres, dont quatre seront des conférences sectorielles agro-alimentaires comme celle-ci.

Entre autres, il faut rappeler que les 10, 11 et 12 avril 1978, s'était tenue à Québec une première conférence sur l'industrie agro-alimentaire. Celle-ci devait permettre aux participants de préciser les moyens pour augmenter la compétitivité du système agro-alimentaire et pour développer des liens d'interdépendance économique entre les différents maillons de la chaîne. Cette conférence, qui a réuni près de 150 personnes, avait permis de dégager quelques consensus et grandes orientations pour l'avenir.

On peut nommer d'abord l'amélioration de la balance commerciale par le développement de l'industrie agro-alimentaire à partir d'axes où le Québec dispose des avantages, tant sur son propre marché que sur les marché extérieurs. C'était notre premier objectif.

Le deuxième objectif ayant fait l'objet de consensus: le besoin de protéger le territoire agricole. Vous vous souvenez des discussions passionnantes que nous avions eues à ce sujet. L'époque des discussions est passée, et la loi 90 s'est attaquée à ce problème auquel la collectivité québécoise aurait pu s'attaquer il y a un quart de siècle. Quoiqu'il en soit, c'est fait!

Autre consensus: la nécessité d'entreprendre des programmes pour consolider les PME du secteur. Je n'ai pas à vous rappeler les chiffres absolument spectaculaires d'investissements dans l'agro-alimentaire au niveau de la transformation industrielle: 819 $ millions. À un mille du point où nous sommes assis, il y a eu 100 $ millions d'investissements en agro-alimentaire de transformation en dix-huit mois à peu près.

Troisième point: le besoin d'en arriver à une meilleure compréhension de la situation à l'intérieur de chaque segment du système agro-alimentaire. Notre façon de répondre à cette dernière question, c'est l'organisation de cinq conférences sectorielles dont une sur les céréales qui nous réunit aujourd'hui.

Permettez-mois aussi de vous parler brièvement de notre énoncé de politique économique «Bâtir le Québec». Lors de la rédaction du chapitre sur l'agro-alimentaire, les conclusions du sommet d'avril 1978 étaient en toile de fond et elles ont eu un impact non négligeable sur le choix prioritaire de l'agro-alimen-

taire comme l'un des principaux moteurs du développement économique au Québec.

«Bâtir le Québec» s'est avéré un travail gigantesque qui a mobilisé les connaissances et l'intelligence de très nombreux Québécois à l'intérieur comme à l'extérieur du gouvernement. L'analyse faite par ce groupe formidable nous a convaincus que le développement économique passe avant tout — et c'est une des stratégies majeures — par le développement de nos ressources naturelles. L'agro-alimentaire est probablement le domaine où il existe au Québec le plus d'opportunités inexploitées pour augmenter notre niveau de vie en général, tout en augmentant notre production agricole et sa transformation et en contribuant du même coup à corriger certains grands déséquilibres de l'économie québécoise, tels évidemment l'amélioration de la balance extérieure et une baisse du chômage.

En 1978, il en a coûté 6,5 $ milliards aux Québécois pour s'alimenter (auxquels il faut ajouter 1,2 $ milliard consacrés à l'achat de boissons alcooliques), ce qui constitue un marché d'une ampleur et d'une stabilité incomparable. Comme le dit souvent le ministre de l'Agriculture: on parle de «crise de l'énergie» et manquer de pétrole serait une catastrophe épouvantable. Mais manquer de nourriture, ça serait une catastrophe encore plus considérable.

De plus, l'industrie agro-alimentaire est répartie sur l'ensemble du territoire. C'est une activité qui touche toutes les régions géographiques du Québec.

À l'intérieur de l'industrie alimentaire, les secteurs de la viande bovine, de l'horticulture et de la production céréalière ont été jugés comme prioritaires. La production céréalière est directement reliée aux ressources québécoises qui ne demandent pas mieux que d'être exploitées mais qui ont été négligées dans le passé. Ajoutons aussi qu'au cours des dernières décennies, il y a eu des progrès technologiques importants qui ont amélioré le bagage de connaissances et de moyens techniques dont nous disposons. Ainsi, les conditions bio-climatiques québécoises ne peuvent que difficilement justifier le maintien de notre état de dépendance actuel en céréales. Le document «Bâtir le Québec» prévoit une augmentation de la production céréalière québécoise de l'ordre de 42% entre 1977 et 1982. Nous sommes à 30% d'auto-suffisance. Si nous rencontrons cet objectif, nous serons à 50% d'auto-suffisance.

Et ce que j'espère, M. le ministre de l'Agriculture, et mes chers amis, c'est que, au sortir de cette journée et demie, vous nous accusiez d'avoir été pessimistes dans nos objectifs retenus dans «Bâtir le Québec». Si ce 42% se transforme en 70%, et si ce 50% se transforme en 55% ou 60%, nous accueillerons volontiers le blâme que vous pourriez alors nous adresser d'avoir été trop conservateurs.

Nous n'avons qu'un voeu: que ces priorités soient partagées par l'ensemble des intervenants ici présents et que, en termes de quantité et de qualité, votre secteur concoure, d'une façon plus majeure dans l'avenir, à l'ensemble du développement économique québécois.

Chapitre 2

Les préoccupations des groupes invités

Les préoccupations des groupes invités

Paul Couture
Union des producteurs agricoles

L'UPA participe à cette conférence socio-économique, comme elle l'a fait pour toutes les autres où elle était invitée, avec la conviction que de telles rencontres sont bénéfiques, même s'il est difficile de mesurer leur impact pour l'ensemble de l'économie. Elle le fait cependant avec d'autant plus d'empressement qu'elle est plus directement concernée par la série de mini-sommets sur l'agriculture. Nous ne saurions vous cacher que nous avons eu l'impression, lors des rencontres comme celles de Montebello et La Malbaie, qu'il n'est pas facile de faire entendre notre voix. Par contre, nous sommes vraiment ici dans notre élément.

La Confédération de l'UPA est présente ici en compagnie de représentants de la Fédération des cultures commerciales. Cette fédération spécialisée regroupe principalement les producteurs professionnels de céréales du Québec et, à ce titre, sa tâche consiste à défendre l'intérêt des céréaliculteurs. Par ailleurs, l'UPA regroupe, en plus de cette fédération spécialisée, d'autres fédérations dont les membres sont engagés dans l'industrie de l'élevage: le boeuf, le porc, la volaille, les oeufs et l'industrie laitière. Même si plusieurs d'entre eux produisent également des céréales, les éleveurs sont avant tout des acheteurs de céréales, en ce sens qu'elles constituent la plus importante partie des aliments composés pour animaux.

Notre organisme a par conséquent pour tâche d'élaborer une politique qui tienne compte, à la fois, des intérêts des céréaliculteurs et des éleveurs.

La politique de l'UPA a traditionnellement consisté à défendre l'équité au sein du marché canadien des céréales, c'est-à-dire une politique en vertu de laquelle les diverses régions du pays pourraient se procurer des céréales fourragères à un même prix de base auquel s'ajouteraient les coûts de transport et de manutention. Pour l'intérêt des céréaliculteurs québécois, les mécanismes mis en place dans la recherche de l'équité devraient être tels que les prix soient suffisants pour couvrir les coûts de production et assurer aux céréaliculteurs un revenu net positif comparable à celui des autres productions agricoles.

Une autre des préoccupations de l'UPA est d'assurer la sécurité des approvisionnements en céréales au Québec. L'on sait que le réseau de transport des

céréales à travers la voie maritime comporte plus de 25 conventions collectives de travail, et la récente grève des manutentionnaires de céréales du port de Montréal nous rappelle que ce réseau peut être perturbé à tout moment. La mise en place de capacités de stockage adéquates et l'accroissement du degré d'autosuffisance sont à cet égard des politiques nécessaires si l'on veut pallier les dangers de pénurie.

Les intervenants du monde agricole québécois se doivent de surveiller attentivement l'évolution des politiques à l'échelle canadienne dans les domaines des céréales fourragères. Trois points attirent actuellement notre attention:

1 l'imposition de quotas de livraison par la Commission canadienne du blé pour les céréales fourragères destinées au marché canadien hors des Prairies;

2 les modifications éventuelles des conditions régissant le transport des grains de l'Ouest, en particulier la discussion en vue de modifier les tarifs dits de la «passe du nid de corbeau» et la nomination d'un coordonnateur chargé d'étudier le système de transport du grain;

3 les discussions en vue de l'extension à l'extérieur des Prairies de certaines dispositions de la loi sur les grains du Canada administrée par la Commission canadienne des grains, en regard de la proposition du Québec de créer une Régie des grains.

Sur le projet de Régie des grains dont la création a été annoncée par le Premier ministre, nous avons fait connaître la philosophie générale de l'UPA dans un document déposé le 9 avril 1979 à l'occasion d'une rencontre tenue au bureau du MAQ.

En gros, nous disions alors qu'une telle régie, si on devait la créer, devrait occuper le champ d'intervention qu'occupe la Commission canadienne des grains dans l'Ouest, et non pas le champ d'intervention de la Commission canadienne du blé, qui serait réservé à un éventuel plan conjoint. Reste évidemment à définir plus précisément quels pouvoirs exacts de la Commission canadienne du grain devrait assumer une telle régie, et à adapter ces dispositions à notre situation particulière.

Ceci étant dit, nous aurons l'occasion au cours de cette rencontre, d'intervenir à nouveau à propos des thèmes particuliers proposés à notre attention.

Rolland Pigeon
Coopérative fédérée de Québec

Consciente qu'elle joue et qu'elle doit continuer à jouer un rôle de premier ordre dans la production et la mise en marché des céréales au Québec, la Coopéra-

tive fédérée est heureuse d'apporter sa modeste collaboration à la présente conférence socio-économique. Le but premier de la coopération agricole étant d'assurer le meilleur service possible à l'agriculteur, elle se doit de supporter tous les efforts ou programmes visant à développer au maximum la production céréalière du Québec.

Tous admettent que les industries céréalière et animale, de par leur nature, sont intimement liées l'une à l'autre. Ce sont deux industries complémentaires au sein desquelles la coopération agricole et la Coopérative fédérée en particulier sont fortement impliquées.

La commercialisation des céréales au Québec souffre d'un manque évident d'organisation. Dans le contexte actuel, le seul organisme officiel habilité à classifier les grains est la Commission canadienne des grains. En ce qui concerne le commerce des grains locaux, il n'existe aucune procédure standard et uniforme concernant cette classification. Les céréales se transigent dans un contexte mondial: les conditions internationales, nationales et locales affectent les prix et justifient un système efficace de diffusion de l'information ayant trait aux différents marchés.

Présentement, la multiplicité des pratiques commerciales entraîne toutes sortes de subtilités qui échappent à certaines parties du système. D'où la nécessité de coordonner les activités commerciales des centres de séchage, de conditionnement et de stockage des grains ainsi que la mise en place d'une assurance-responsabilité pour la protection des intérêts des céréaliculteurs.

Il est reconnu que les grains provenant de l'extérieur du Québec sont disponibles de façon régulière, selon un code de qualité et de quantité. On peut, en une seule transaction, combler nos besoins pour une période relativement longue. Or, si l'on veut contribuer à accroître la part du Québec dans le total des grains transigés par l'industrie, il faudra garantir à cette dernière un produit équivalent en qualité à celui provenant des autres sources d'approvisionnement. Cette garantie pourra être obtenue soit par la mise en place d'un système de classification officiel, soit par le respect d'une équivalence de la qualité du produit.

À cela, il faudra ajouter la disponibilité régulière de ces grains et non pas seulement durant certaines périodes de l'année. Enfin, les prix des grains du Québec devront être concurrentiels avec ceux des sources alternatives d'approvisionnement.

La production céréalière québécoise doit nécessairement opérer en tenant compte des cultures possibles et de leur nature hautement saisonnière. Si on examine d'abord le milieu agricole dans lequel nous évoluons, on se rend compte que le nombre d'acres disponibles à la culture est limité. Il est évident que les

possibilités d'agrandir en surface sont minimes et que la marge de manoeuvre est plutôt mince.

En fait, il n'y a pratiquement pas d'autres solutions que d'augmenter les rendements et la qualité des récoltes si on désire produire plus. Toutefois, toujours en considérant le milieu agricole québécois, il faut constamment garder à l'esprit le fait que le climat ne peut permettre toutes les productions et même, selon les régions, toutes les variétés dans les productions possibles. Il n'est donc pas désirable de recommander aux producteurs agricoles de produire des récoltes agronomiquement ou économiquement insatisfaisantes.

Il découle de ce que nous venons de dire que les producteurs sont condamnés à l'excellence, c'est-à-dire qu'ils devront produire qualité et quantité dans une saison très courte. Cela exigera des intrants (semences, engrais, pesticides, etc.) de qualité ainsi que des techniques de production plus qu'adéquates.

La Coopérative fédérée de Québec et plusieurs de ses coopératives sociétaires ont déjà une expérience pratique, et que nous croyons valable, dans la production et le commerce des céréales locales. Aussi offrent-elles aux autorités gouvernementales leur plus entière collaboration lors de l'institution de politiques ou de programmes visant une meilleure organisation de la production céréalière au Québec et une amélioration du niveau de vie des principaux intéressés, en l'occurrence les producteurs agricoles.

Réal Fredette

Fédération des producteurs de cultures commerciales

La Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec est heureuse de participer au mini-sommet sur l'industrie céréalière. Une telle rencontre ne peut que permettre une meilleure entente entre les agents concernés. Nous avons accepté l'invitation qui nous a été faite de dialoguer avec vous tous puisque notre principale préoccupation est de défendre et promouvoir les intérêts des producteurs de céréales du Québec. Une occasion, comme celle que nous vivons présentement, est unique pour les producteurs. Nous souhaitons que les échanges au cours de ces deux jours soient fructueux. Pour les amorcer, nous voulons vous transmettre notre vision des problèmes dans l'industrie céréalière québécoise et nous voulons discuter aussi des solutions que nous voulons apporter pour les résoudre.

L'une des principales préoccupations des producteurs est de pouvoir compter sur des semences de qualité, appropriées à notre climat et à notre sol. Les producteurs de céréales commerciales et de semences du Québec souhaitent ardemment que la recherche pour développer de nouveaux hybrides adaptés aux conditions du Québec soit beaucoup plus intensive qu'elle ne l'est présentement.

Un autre problème majeur auquel les producteurs font face est, sans contredit, le coût prohibitif des fertilisants. Les engrais chimiques utilisés pour fertiliser nos champs représentent la charge la plus importante dans nos coûts de production. Les céréaliculteurs s'inquiètent énormément de la hausse continuelle et croissante de ces intrants. Une solution à cette crise devra être trouvée si l'on veut que la production continue de se développer.

Au moment de la récolte, les producteurs font face à un marché aucunement structuré. Bien sûr, les gouvernements en place ont développé et mis en place des politiques pour augmenter les capacités d'entreposage. Le gouvernement, grâce aux réajustements provenant de la réduction de l'aide au transport des céréales de l'Ouest, permet aux producteurs non spécialisés en céréales de recevoir une subvention de l'ordre de 5 000 $ par producteur.

De leur côté, les meuniers sont encouragés à augmenter leur capacité d'entreposage. De plus, le gouvernement provincial s'est empressé, lors de son accession au pouvoir, d'implanter une politique de développement de centres régionaux de traitement des céréales.

Les grands oubliés dans toute cette course à l'augmentation des capacités d'entreposage sont les artisans même de la production de céréales au Québec: les producteurs spécialisés. Depuis quelque temps déjà, plusieurs d'entre eux ont construit des postes de séchage, d'entreposage et de conditionnement de céréales sur leur ferme. Depuis la mise en vigueur de la politique d'aide à l'entreposage des céréales, la Fédération a demandé et demande toujours que cette politique soit assez flexible pour aider ces producteurs. Il est déplorable que ce secteur se développe sans obtenir l'aide du gouvernement.

Les gouvernements en place font tout en leur pouvoir pour assurer un revenu stable pour les céréaliculteurs. Le gouvernement provincial a annoncé depuis quelque temps déjà des programmes de stabilisation pour le maïs, le blé, l'avoine et l'orge. La Fédération a participé à l'élaboration des coûts de production pour ces derniers. Ces programmes sont déjà en vigueur, mais aucune entente n'est intervenue entre la Fédération et le gouvernement au sujet des coûts utilisés dans les calculs de la stabilisation des revenus.

La commercialisation des céréales au Québec peut être qualifiée de problématique. L'offre des céréales n'est pas regroupée, la qualité des céréales laisse souvent à désirer et les approvisionnements sont loin d'être fiables et continuels. Les producteurs sont conscients que la combinaison de ces éléments leur empêche l'accès aux marchés de l'alimentation humaine et même, les pénalise au niveau du marché de l'alimentation animale.

Pour corriger ces problèmes, les producteurs de céréales du Québec se sont regroupés et, incessamment, ils demanderont à la Régie des marchés agricoles

l'obtention d'un plan de mise en marché. Cet outil leur permettra de regrouper l'offre des céréales afin de négocier les prix réels sur les marchés. Les producteurs désirent structurer la commercialisation de leurs céréales afin de favoriser des approvisionnements continus aux utilisateurs et d'améliorer les contrôles de la qualité de leurs produits. Les acheteurs de céréales au Québec désirent obtenir plus de sécurité dans leur approvisionnement. Le développement de la production céréalière au Québec, vu la proximité, leur permettra d'atteindre cet objectif.

Le gouvernement actuel affiche une politique d'aide à l'augmentation du degré d'autosuffisance. Les producteurs veulent accroître leurs revenus. La production de céréales au Québec a un potentiel énorme. Les marchés seront difficilement saturables vu la demande totale tant pour la consommation animale que pour la consommation humaine. Les producteurs connaissent cet état de fait. Ils désirent se regrouper pour mieux desservir ces marchés et développer ce potentiel. Enfin, ils désirent aussi faire part à leurs partenaires, aux agents économiques ici présents, qu'un développement de leur production ne sera possible qu'en rendant celle-ci de plus en plus profitable. Ils croient que leur volonté est un atout pour réussir à obtenir cet objectif et sont convaincus de votre collaboration pour y parvenir.

Valmont Blanchette

Association des négociants en céréales du Québec

L'Association des négociants en céréales du Québec se fait un devoir de vous épauler pour établir les fondements d'une véritable concertation en vue de développer l'industrie céréalière du Québec.

Notre précurseur, la Bourse des grains, autrefois le Montreal Corn Exchange, naquit en 1861 du commerce créé par le transbordement du grain des petites barges venant des Grands Lacs aux océaniques. Ce commerce prenait des proportions énormes et l'on jugea nécessaire d'ouvrir un centre d'échange où les commerçants pourraient se rencontrer et traiter des affaires. Au long des années, la nature des affaires a certainement changé, mais la manutention des grains alimentaires et des grains moulus, locaux ou importés, est restée l'activité principale de notre association.

Brièvement, nous aimerions traiter de trois sujets concernant le commerce des céréales québécoises: la classification, l'entreposage et la formation des prix.

Le Canada, grâce à ses capacités d'entreposage et ses services de classification, a acquis et maintient une réputation bien justifiée pour la qualité supérieure de ses grains. Cette réputation est mondiale. Le contrôle de la qualité intéresse aussi bien le producteur que le consommateur.

Le système que nous devrons prévoir doit être d'une rigueur suffisante pour préserver constamment la qualité et, en même temps, assez souple pour s'adapter au classement du grain. C'est sans doute le facteur particulier le plus important du contrôle de la qualité à l'échelle commerciale. C'est à ce moment que le grain est séparé en lots de qualité définie qui serviront de base aux prix à demander.

La valeur d'un système de classement de ce genre repose sur son aptitude à répondre aux besoins des industries utilisatrices, tout en assurant aux producteurs une rémunération suffisante.

Ce système devra répondre à plusieurs conditions: assurer au producteur un prix équitable pour son grain, compte tenu de la qualité; simplifier la manutention en encourageant l'entreposage collectif de quantités de grains de même qualité; enfin, offrir aux acheteurs l'assurance d'une qualité uniforme.

Il sera préférable que toute céréale commercialisée provenant de l'extérieur ou produite localement soit classifiée. La réputation des céréales canadiennes est telle que le système en cours satisfait pleinement producteurs et consommateurs.

Nous louons les efforts entrepris ces dernières années par les autorités pour faciliter la construction de nouveaux entrepôts. Le succès du développement de la production locale nécessite des efforts supplémentaires. Augmenter la production sans avoir le propre stockage nécessaire pour la bonne conservation est impensable.

Il nous semble indispensable que, dans les délais les plus rapides, la construction de nouveaux entrepôts-silos soit accélérée. Les fonds nécessaires devraient être mis à la disposition des intéressés avec un système de repaiement à long terme, à des taux d'intérêt adéquats. Cet encouragement incitera la production à augmenter, mais avant tout, à remplacer rapidement les entrepôts peu fonctionnels existants par des installations modernes.

Les acheteurs et les vendeurs de marchandises, comme les grains qui font l'objet de transactions considérables, doivent disposer des moyens nécessaires pour s'entendre rapidement sur les prix et les conditions de vente. Ils y parviennent généralement en recourant à l'une des trois méthodes suivantes: entente particulière, vente publique ou marché ouvert.

Dans le premier cas, un seul vendeur et un seul acheteur intervient. Dans le deuxième, un seul vendeur et plusieurs acheteurs, ou un seul acheteur et plusieurs vendeurs se font face. Dans le troisième cas, de nombreux acheteurs et de nombreux vendeurs négocient entre eux, publiquement.

Que ces transactions soient pour des marchandises au comptant, ou sur des marchandises à livrer ou recevoir plus tard, il est impératif que le producteur québécois, aussi bien que le consommateur, en ait le choix.

L'offre et la demande sont les seules données à déterminer les prix. Ces prix sont influencés par les niveaux des prix mondiaux et sont les résultats d'une multitude de facteurs locaux, nationaux et internationaux. C'est pour ces raisons qu'il faut donner au commerce québécois les mêmes avantages que le commerce libre existant dans les provinces et les autres pays.

Notre association espère qu'il lui sera permis ultérieurement de développer et de présenter en détail tous les sujets soulevés. Nous aimerions mettre notre expérience de plus d'un siècle à votre disposition.

Paul Gagnon

Association professionnelle des meuniers du Québec

L'Association professionnelle des meuniers du Québec remercie le gouvernement d'assurer le prolongement du sommet sur l'agro-alimentaire 1978, afin de mieux faire connaître chaque sous-secteur du système et d'établir les stratégies utiles à son développement. Elle remercie également les ministres responsables, l'honorable Jean Garon et l'honorable Bernard Landry d'avoir invité ses dirigeants à participer à cette conférence socio-économique sur l'industrie meunière.

Au Québec, le meunier dirige une industrie qui transforme des céréales, les mélange à des concentrés vitaminés et minéraux pour la fabrication des moulées complètes pour l'alimentation animale. Disséminées à travers le Québec rural et agricole, les meuneries sont devenues des centres de services techniques qui fournissent aux producteurs agricoles et aux éleveurs l'alimentation nécessaire aux différents troupeaux d'animaux de ferme.

Quant à l'association que je représente, elle groupe la plupart et les plus importantes entreprises du secteur des moulins à provende, identifiés à l'entreprise privée, qui fabriquent environ les deux-tiers des moulées utilisées au Québec. À ce titre, cette conférence sur l'industrie céréalière nous fournit une occasion exceptionnelle de dire nos préoccupations et de collaborer aux initiatives qui rejoindront l'intérêt du plus grand nombre de participants.

Le document de réflexion préparé par les conférences socio-économiques du Québec précise que nous importons les trois quarts de nos besoins en céréales. C'est un fait. Mais dans quelles conditions?

La géographie du Canada complique le problème. Pendant que les Prairies produisent la plus grande partie des céréales fourragères, l'élevage du bétail

de consommation se retrouve surtout dans le Québec et l'Ontario. La complexité du système de transport Ouest-Est ajoute aux barbelés des 25 conventions collectives couvrant toutes les catégories de travailleurs impliqués dans la manutention des grains de Calgary à Montréal et donne une idée de l'insécurité régulière des approvisionnements.

Car, les meuniers du Québec, par la force des changements survenus en milieu rural et agricole, accèdent maintenant au rang des plus importantes entreprises du secteur des productions animales du Québec. Le seul commerce des moulées n'est plus rentable ou cessera de l'être à brève échéance suivant les régions. Il faut donc absolument l'associer à une ou plusieurs productions animales. Non seulement les meuniers veulent du grain et du meilleur pour servir leur clientèle, mais aussi pour leurs propres troupeaux.

Une production céréalière québécoise meilleure et plus volumineuse peut rétrécir le vaste écart qui sépare le producteur et le marché, mais à certaines conditions qui seront sans doute établies au cours de ce colloque.

Le gouvernement consent des efforts considérables à cet effet. Des fonds publics de plus en plus importants sont investis dans l'aménagement des sols et l'achat d'équipements de production et de conservation. Seules les conditions de climat s'opposent à une réussite plus complète. À quoi servirait l'utilisation partout de semences de première qualité et d'engrais chimiques à meilleur compte, si les conditions de température retardent la croissance normale des céréales fourragères?

À moins que la recherche de variétés plus hâtives soit mieux pourvue de ressources humaines et financières, il est douteux que nous puissions vaincre tous les éléments qui limitent, d'année en année, à des exceptions près, soit le volume des récoltes, soit la qualité des céréales.

L'établissement et le respect des critères uniformes de qualité aussi nous préoccupent, contrairement à ce que l'on peut en affirmer.

D'autres observations seront soumises à l'appréciation des participants car le meunier acheteur de grains et éleveur de troupeaux est prêt, en tout temps, à payer le prix du marché pour des céréales produites au Québec, d'une qualité établie officiellement et disponibles selon les besoins. Mais il n'est pas prêt à payer le prix de la rentabilité du producteur de céréales à n'importe quel coût et à n'importe quelle condition. Ce serait mal servir les intérêts de l'un et de l'autre.

À tous les principaux agents économiques et sociaux que l'État associe aujourd'hui à la consultation et à la concertation, l'Association professionnelle des meuniers du Québec assure sa plus entière collaboration dans l'espoir que cette initiative se répétera plus souvent pour tout ce qui concerne les secteurs d'intérêt

commun. Je ne doute pas que cette conférence atteindra le succès anticipé, non seulement à cause du nombre des participants, mais à cause de la valeur de chacun.

Robert Gadoua

Conseil de la boulangerie du Québec

En lisant attentivement le document de réflexion sur l'état de la situation, les points qui m'ont paru les plus intéressants en tant que boulanger, dans le contexte actuel de l'étude sur les céréales, sont les suivants:

— la consommation de céréales au Québec pour nourrir les animaux;

— l'incapacité au Québec de produire un fort pourcentage de ces céréales;

— l'illogisme de cet état de chose en fonction de la nutrition du peuple;

— les retombées économiques défavorables pour le Québec.

Au nom du Conseil de la boulangerie du Québec, nous avons cru bon d'essayer de jeter un peu de lumière sur cette situation sans prétendre, loin de là, apporter une solution totale au problème. Nous espérons que, même si notre industrie n'est pas mentionnée au coeur du sujet, notre contribution n'en sera pas moins positive.

Il est reconnu que la consommation de viande bovine, en plus d'être économiquement désastreuse pour les Québécois, l'est également au point de vue nutritif, selon les rapports de la médecine, côté gras et cholestérol. C'est un mal de l'ère de l'abondance. Plus les pays deviennent économiquement riches, plus la consommation de viande bovine augmente au détriment des nourritures à base de céréales. Un exemple bien vivant est le cas de la Russie.

En transformant l'utilisation de nos céréales, tel que par le pain, nous croyons fournir aux Québécois une nourriture des plus saines tout en diminuant le volume total consommé pour atteindre une équivalence de nutrition. Il faut combattre cette tendance à l'accroissement démesuré de la consommation des viandes et l'équilibrer par l'accroissement de la consommation des céréales et nous croyons que le pain tient encore la place prédominante dans ce contexte.

Cet équilibre est de plus en plus accepté aujourd'hui dans le monde occidental. On doit même demander au gouvernement d'inclure cette consommation de pain dans les programmes éducatifs de saine nutrition. La transformation de la céréale de blé pour la fabrication du pain se compare avantageusement à tous autres usages. Il faut environ sept kilos de céréales pour produire un kilo de viande

bovine, alors qu'un kilo de farine blanche produit un kilo et demi de pain. Le coefficient protéique donne un rapport avantageux de 3,3 en faveur du pain.

Il y a 245 kilos d'issu (blé, gru, son, engrais alimentaire) résiduel par acre qui servent encore au Québécois. Pour la farine de blé entier, le rapport est 4,4. Peut-être à cause de notre manque d'agressivité se traduisant par une faible publicité, la consommation du pain a diminué de plus de 30% depuis dix ans. Il y a sûrement plusieurs causes dont l'analyse profonde sort un peu de ce contexte.

Mais il n'en reste pas moins que la consommation accrue des viandes et surtout des céréales sucrées importées au Québec, implantées avec gros budget publicitaire, ont incité nos Québécois à délaisser cette bonne nourriture qui a nourri l'humanité depuis 4 000 ans. Une plus grande consommation de pain diminuerait notre dépendance des importations de viande de l'Ouest sans nuire à la production de viande locale, vu notre bas niveau de production de viande. Les retombées économiques favorables seront de plusieurs millions. Ceci avantagerait le boulanger québécois qui, actuellement, fait face à une surcapacité de production de près de 100%.

Pour atteindre notre but, il faut un effort collectif du secteur privé et gouvernemental. Le Conseil de la boulangerie du Québec se réjouit de l'initiative de ce sommet, et vous assure de sa coopération dans tout projet futur.

Bruno Béchard

Les engrais chimiques du Québec inc.

L'association des Engrais chimiques du Québec inc., désire apporter sa contribution au sommet agro-alimentaire sur les céréales par la présentation d'un mémoire. Notre mémoire se divise en deux volets:

En premier lieu, nous exprimons les attentes de l'industrie face au sommet économique sur les céréales et en deuxième lieu, nous faisons un inventaire de notre contribution en tant qu'intervenant à une telle rencontre. Voici en quelques lignes un résumé de notre mémoire.

L'industrie souhaite que le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation élabore rapidement sa politique globale concernant la production des céréales, c'est-à-dire identification des régions, objectifs à atteindre, moyens, étapes et échéanciers. Elle espère que les programmes établis soient flexibles et s'adaptent aux conditions de l'économie agricole.

Elle désire que le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation la soutienne en incitant l'agriculteur, par une promotion appropriée et répétée, à augmenter ses

fertilisations d'automne afin de pallier en partie aux problèmes d'entreposage et d'opération qu'elle supporte, dû à une mauvaise répartition des livraisons qui sont fonction de la demande. Elle anticipe des modifications aux règlements restrictifs affectant le transport des engrais en période de pointe.

Elle espère que le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation soutiendra l'effort d'amélioration des productions telles que luzerne, maïs et fléole et favorisera la remise en culture des bons sols arables abandonnés à l'heure actuelle.

Parmi les apports de l'industrie au sommet agro-alimentaire sur les céréales, il convient de souligner: ses recommandations de fertilisation, ses services de laboratoire, ses services de production et sa mise en marché. L'industrie veut faire remarquer qu'elle a toujours participé aux travaux portant sur les cultures et la programmation de leur fertilisation. Par la délégation de son propre comité agronomique sur différents comités de travail, elle collabore activement à la mise à jour des programmes de fertilisation. Sur sa suggestion, le Conseil des productions végétales du Québec a adopté des grilles de fertilisation qui facilitent le travail des producteurs agricoles. De plus, elle ne perd aucune occasion de vulgariser les connaissances nouvelles qu'elle acquiert.

Il y a à peine vingt ans, les laboratoires de l'industrie des engrais préparaient plus d'analyses de sol que le laboratoire gouvernemental de La Pocatière. Aujourd'hui, cinq industries offrent encore ces services, bien que le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec se soit davantage impliqué dans ce secteur. Ces laboratoires se sont associés aux laboratoires des facultés d'agriculture pour créer un organisme, appelé l'Atelier de méthodologie. Ses fonctions sont de choisir et d'adopter des protocoles d'analyse des éléments, de rechercher de nouvelles méthodes d'analyse, de mettre en marche et de maintenir un protocole de surveillance interlaboratoire. Le but de cette démarche est de protéger la crédibilité des analyses de sol qui sont la base de recommandations sérieuses.

La production des éléments de base ne se fait pas au Québec, mais l'industrie des engrais minéraux fabrique tous les mélanges d'engrais nécessités par les sols et les cultures. De plus, elle dispose de grandes facilités d'entreposage et d'équipements pour répondre à la demande en temps opportun.

L'industrie demeure en relation constante avec les chercheurs et les instituts internationaux afin de communiquer aux agriculteurs québécois les connaissances les plus innovatrices tant au point de vue des techniques culturales, qu'au niveau des équipements. La mise en marché dans le secteur des fertilisants est très exigeante car elle touche une multiplicité de cultures possibles sur des sols variés.

Tous les sols ne sont pas aptes à produire le volume et la qualité de récolte souhaités. Tous les engrais ne sont pas aptes à favoriser une culture choisie sur un sol donné. La mise en marché doit tenir compte de ces facteurs dans un contexte hautement saisonnier. Pour l'industrie, il est prioritaire de bien connaître les produits qu'elle met en marché et d'en vulgariser l'utilisation.

L'industrie doit veiller à ce que tout son personnel soit à la hauteur des problèmes d'une agriculture qui peut difficilement copier tout ce qui se fait ailleurs, étant la seule ou presque à produire un éventail de cultures à la limite géographique possible de ces mêmes productions. Ce personnel est en contact permanent avec l'agriculteur et doit avoir à sa disposition une information précise et sûre.

La mise en marché nécessite de continuelles enquêtes sur les cultures, les orientations et les intentions des agriculteurs et les tendances des marchés. Sachant les contraintes créées par des livraisons mal réparties dans les saisons, la mise en marché doit prévoir le remplacement de marchandises en périodes critiques, sans pour autant multiplier des facilités dispendieuses d'entreposage.

Voici, en résumé, le contenu de notre mémoire, lequel, espérons-le, permettra de mieux situer notre industrie dans le cadre de ce sommet agro-alimentaire.

André Morin

Société d'investissement Desjardins

Le mouvement des caisses populaires Desjardins est heureux de pouvoir être représenté à cette conférence socio-économique sur l'industrie céréalière.

Depuis toujours, les Caisses populaires ont été intéressées au développement de l'agriculture. Quelque 850 caisses populaires sont directement issues du milieu rural et, au cours des dernières années, toutes les caisses populaires et les unions régionales ont travaillé à mettre sur pied des programmes pour répondre aux besoins des agriculteurs: plan vert, programme agripop et le reste.

Au cours de l'année 1978, les caisses populaires ont prêté quelque 125 $ millions à la classe agricole, incluant le secteur des pêcheries. De 45 à 50% des prêts agricoles consentis au Québec par les institutions financières le sont par les caisses d'épargne et de crédit. Outre ces prêts à l'agriculture, les caisses populaires locales et les unions régionales ont prêté, en 1978, quelque 400 $ millions pour le développement de coopératives, de commerces et d'autres entreprises.

Le mouvement des caisses populaires Desjardins compte également deux institutions spécialisées susceptibles de vous être utiles. Le Crédit industriel Desjardins a pour but de consentir des prêts industriels et commerciaux impor-

tants. Le Crédit industriel Desjardins a des engagements de 57 $ millions dans l'industrie manufacturière, dont 14,5 $ millions dans l'agro-alimentaire. De son côté, la Société d'investissements Desjardins est orientée vers les investissements industriels et commerciaux et tous connaissent son implication comme actionnaire majoritaire de Culinar.

Aussi bien au niveau des caisses populaires locales que des unions régionales et de nos institutions spécialisées, le Crédit industriel et la Société d'investissements Desjardins, l'agro-alimentaire est au tout premier rang des préoccupations du mouvement des caisses populaires Desjardins et nous ne demandons pas mieux que de collaborer avec vous au développement de cette industrie.

Après le sommet économique sur l'agriculture, cette série de conférences socio-économiques spécialisées nous paraît bien augurer d'une action concrète et bien engagée. J'ai particulièrement apprécié le document de base sur l'industrie céréalière avec sa toile de fond canadienne et même internationale, avec ses statistiques récentes sur notre efficacité relative et notre degré d'approvisionnement dans les divers secteurs de production et avec les objectifs concrets qu'il propose pour les années 80.

Les institutions financières à l'oeuvre et mes collègues à la table de conférence seront heureux de travailler avec vous à la poursuite de ces objectifs en autant que vous voudrez les faire vôtres.

Paul-Émile Dalpé

Centrale des syndicats démocratiques

L'agriculture, occupation jadis de la majorité de la population québécoise, est aujourd'hui l'occupation d'un peu moins de 10% de la population.

Négligée pendant longtemps, cette activité humaine fait cependant l'objet des préoccupations du monde entier depuis quelques années. De plus en plus de bouches à nourrir, selon les projections des démographes, obligent à l'organisation de ce secteur de l'activité des hommes.

D'ailleurs, les spectacles de famine, dont les récits récents ou actuels à travers le monde nous ont choqués, forcent les plus indifférents à reconnaître l'essentialité de cette activité pour le genre humain. Quand Sully, ministre de Henri IV, disait que: «Labourages et pâturages sont les mamelles de la France», il ne faisait en somme que traduire cette essentialité.

Si le Québec peut être classé parmi les nations favorisées dans le sens de ne pas avoir à souffrir de ces misères, il ne peut sûrement pas, à ce moment-ci, se considérer comme capable de s'autosuffire en matière d'agriculture. En fait, sa

dépendance des marchés extérieurs, tant pour la consommation humaine qu'animale, milite en faveur de la recherche d'une dépendance moins captive de l'extérieur.

C'est pourquoi l'initiative du gouvernement du Québec d'organiser des conférences socio-économiques sectorielles apparaît à la CSD comme des plus louables et aussi comme nécessaire à la bonne gestion du bien commun. La simple lecture du document présentant l'état de la situation de l'industrie céréalière nous incite à nous renseigner et à réaliser combien peu l'on connaît cette industrie en particulier, et l'agriculture en général, ce que les autres conférences prévues vont sûrement démontrer.

Mais pourtant, nous y sommes intéressés par le biais des membres que nous représentons dans les industries de transformation: meuneries, minoteries, boulangeries, biscuiteries, etc. C'est donc dire qu'il nous faut d'abord apprendre, connaître, si nous voulons apporter ici une contribution significative.

Déjà, il nous apparaît que l'effort entrepris par le gouvernement doit être poursuivi. L'inventaire des ressources, des producteurs, des transformateurs, des possibilités d'avenir, de la recherche doivent être aussi complets que possible si l'on veut donner à ce secteur l'élan dont il a besoin et réaliser aussitôt que possible un degré de suffisance dont les effets bénéfiques seraient répartis sur tous les participants de la chaîne.

Jean-Paul Létourneau

Chambre de commerce de la province de Québec

Il fait plaisir à la Chambre de commerce du Québec d'apporter sa modeste contribution à la poursuite du dialogue déjà amorcé sur l'agro-alimentaire et au présent effort d'atteindre un plus grand degré d'action concertée dans le domaine de l industrie céréalière. Notre intérêt s'y trouve grandi parce que nous retrouvons chez la majorité des participants selon la catégorie que vous avez établie: les meuniers, les brasseries, les distilleries, les minoteries, les gens du domaine des graisses et huiles végétales — des membres qui nous ont saisi, au cours des quelques dernières années, des problèmes liés à l'industrie céréalière.

Cette situation nous a amené à établir des dénominateurs communs d'intérêt entre tous ces intervenants des secteurs commercialisation, première et deuxième transformation, intrants et financement. Ces démarches de notre membership ont amené la Chambre à réclamer, avec insistance, auprès des gouvernements, des correctifs et des améliorations qu'il nous fait plaisir de retrouver, sensiblement dans les mêmes termes, dans «L'état de la situation» déposé préalablement à cette rencontre.

Entre autres, nous sommes très heureux de retrouver dans ce document et dans «Bâtir le Québec» entre autres, des recommandations sur le drainage et l'irrigation, la recherche, le contrôle de la qualité et certains éléments de la stabilisation des revenus des producteurs. C'est donc dire qu'il existe chez nous, une compréhension et un accord de fond sur le diagnostic.

Il en va de même pour l'objectif fondamental d'un rapport accru entre les producteurs québécois de produits céréaliers et le marché des transformateurs aux divers niveaux.

Si nous devions manifester quelques divergences, elles portent plus sur certains moyens, particulièrement au sein de ceux identifiés plus spécifiquement à la page 300 de l'énoncé de politique économique intitulé «Bâtir le Québec».

À ce chapitre, permettez-moi deux remarques. La première porte sur l'auto-suffisance ou l'auto-approvisionnement. Pour nous, cet objectif invite à une certaine prudence. Car l'auto-approvisionnement, tout en étant souhaitable, comporte un prix résultant de certaines composantes dont les relations entre les coûts de production et, d'une part, les coûts d'acquisition à partir de sources alternatives et, d'autre part, d'autres productions qui pourraient générer de plus grands bénéfices. Ce premier élément mérite d'être plus fouillé — particulièrement quant au coût d'opportunité — afin de permettre les bases d'une concertation valable.

Ma deuxième remarque porte sur le projet de création d'une Régie des grains pour en réglementer le commerce. Cette solution nous apparaît, a priori, une solution technocratique et bureaucratique. C'est la réponse traditionnelle des administrations et nous croyons le moment venu d'innover dans le choix de nos outils de promotion d'un secteur de production de façon à pouvoir atteindre la sécurité qu'offre l'efficacité.

Je sais que j'ai probablement empiété sur l'ordre du jour, mais il apparaissait opportun de déposer à ce tour de table deux sujets de réflexion qui pourront alimenter nos échanges de demain. En terminant, je me joins au ministre de l'Agriculture pour féliciter ceux qui ont préparé le document intitulé «État de la situation».

Pierre Racicot
Fédération nationale des associations de consommateurs

La Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec remercie le gouvernement de permettre aux organisations de consommateurs de participer aux décisions portant sur l'industrie céréalière.

Nous tenons à féliciter ceux qui ont réalisé le document de base. Il est clair, précis et actuel. L'étude que nous en avons faite nous a permis de prendre conscience de deux réalités fondamentales qui sous-tendront nos interrogations durant tout le sommet.

La première est l'état de dépendance chronique du Québec en matière d'approvisionnement de grains de toutes sortes.

La seconde, la situation de monopole et d'oligopole qui règne dans l'industrie céréalière.

Ce que nous retenons aussi, c'est que la politique d'auto-approvisionnement dépend bien sûr de la volonté gouvernementale, mais aussi et surtout de quelques grandes compagnies privées et coopératives.

Les consommateurs ne consomment qu'une petite partie de la production céréalière. Il ne faudrait pas oublier qu'une grande partie de cette production est consommée sous forme de viande de boeuf, de porc et de volaille. C'est pourquoi nous sommes vivement intéressés à ce sommet: toutes les augmentations du prix des grains se répercutent sur le budget alimentaire des ménages québécois.

Selon l'Office de planification et de développement du Québec, pour plusieurs années encore, l'alimentation sera le poste de dépenses le plus important pour les ménages québécois. En 1974, l'alimentation accaparait 20% du budget des familles alors que, en 1985, elle sera encore bon premier en grugeant 18% des dépenses.

Mais il faut faire attention à ces moyennes. Elles cachent une profonde inégalité entre les consommateurs face à l'alimentation. En 1974, les consommateurs ayant des revenus se situant entre 4 000 $ et 5 000 $ consacraient 30% de leur budget pour se nourrir, alors que ceux ayant des revenus de 25 000 $ et plus n'y affectaient que 13% des revenus.

La consommation des céréales par les humains vient au troisième rang en importance, après les produits laitiers et la viande de boeuf. En 1976, il en coûtait 1,78 $ par personne par semaine, en pain, céréales de table, huile et corps gras, soit 370 $ par pannée pour un ménage de quatre personnes.

En principe, nous considérons que le pain est un aliment d'une grande valeur nutritive et nécessaire à la santé des Québécois. La FNAC propose que tous les agents économiques s'organisent pour que le pain soit accessible à tous les consommateurs québécois. Il ne faudrait pas qu'il soit perçu comme étant un produit de luxe à cause de son prix élevé.

Selon les indices de pauvreté mis au point par la Commission sénatoriale sur la pauvreté, il y aurait, en 1979, 1 200 000 pauvres au Québec. On y retrouve des femmes chefs de famille, des assistés sociaux, des chômeurs et des travailleurs à faible revenu. Souvent, il ne reste, à cette large fraction de la population, que sa santé à protéger. Or, la santé passe, entre autres, par une saine alimentation.

De 1971 à février 1979, le prix du pain a augmenté de 228%. C'est scandaleux! Certes, nous comprenons que pour l'industrie céréalière, l'aliment est un objet de profit comme un autre. Pour les consommateurs, l'aliment est inextricablement lié à la qualité de leur vie et à la santé.

C'est pourquoi la FNAC propose qu'un contrôle permanent du prix du pain soit établi dans les plus brefs délais. Pour ce faire, nous sommes d'accord avec la création d'une Régie des grains qui, entre autres, aurait à déterminer les prix minima et maxima du pain. Elle devrait s'inspirer du fonctionnement de la Régie des marchés agricoles du Québec qui fixe le prix du litre de lait.

Incidemment, nous croyons que cette forme de contrôle est d'une efficacité certaine, puisque le litre de lait a augmenté de 82% en huit ans. Pour la période, il est, de tous les aliments, celui qui a augmenté le moins. Ça ne veut pas dire qu'on soit d'accord avec les dernières décisions qu'a prises la Régie des marchés agricoles. Ça veut dire qu'on reconnaît un fait, mais nous reviendrons sur l'impact . . . On pourra se reprendre au sommet sur le lait!

Nous aurons l'occasion de revenir sur nos préoccupations et l'impact que peut avoir sur la consommation céréalière, l'industrialisation et la concentration du développement agricole en cette matière. Nous ferons également des propositions concernant des politiques économiques qui seraient en fonction des intérêts des consommateurs en matière de céréales.

Partie II — Les thèmes à l'étude

(chapitres 3 à 5)

Chapitre 3

L'évolution et la pénétration des marchés

L'évolution et la pénétration des marchés

3.1 Tour de table

Robert Gadoua
Conseil de la boulangerie du Québec

Premièrement, j'aimerais parler de nos problèmes. Un de nos problèmes qui est très aigu, c'est l'intégration horizontale et verticale des chaînes alimentaires.

On fait face à l'affiliation massive des détaillants en alimentation aux différents groupements et corporations, et à la réduction drastique depuis cinq ans du nombre de ces groupements et corporations. Cela nous empêche d'accéder aux tablettes des épiceries. Le contrôle de plus en plus grand de ces groupements et corporations sur les achats de leurs membres, avec programme de fidélité dans le but d'uniformiser la politique de vente sur une base provinciale, rend le développement sur une base régionale, à toutes fins pratiques, à peu près impossible.

L'intégration verticale principalement dans le domaine de la boulangerie par quelques grandes chaînes contrôlant une grande part du marché interdit l'accès des petites et moyennes boulangeries à leurs magasins, à moins qu'elles n'aient besoin d'un fournisseur secondaire pour parer à des difficultés possibles d'approvisionnement dues à la distance de leur endroit de fabrication.

Un autre de nos problèmes est que les subsides sur le blé, qui existaient il y a quelques années, ont été enlevés en 1973, une autre partie en 1977 et puis ils parlent de tout enlever en 1980.

Le Canada, par sa qualité de blé, a, sur le marché mondial, un prix plus fort que les autres pays. Or, le Canada contrôle notre matière première, le blé. Par exemple, si on pouvait acheter de la farine aux États-Unis, on sauverait un 15 ou 20% sur le prix de la farine. On est pris pour l'acheter à une place seulement: tout le blé vient de l'Ouest. On a justement rencontré les représentants du gouvernement fédéral la semaine dernière pour leur parler de ce problème-là.

Jean-Guy Mongeau
Association des distillateurs du Québec

Notre association s'appelle l'Association des distillateurs du Québec et nous avons neuf membres au Québec.

Les potentiels d'utilisation sont très grands dans notre industrie. Nous en sommes au début, parce qu'il n'y a pas beaucoup encore de grains québécois utilisés, quoiqu'il y en ait un peu plus que le document pourrait l'indiquer.

Cependant, avec les restrictions habituelles de qualité, approvisionnement, entreposage et prix, nos membres souhaitent vivement l'utilisation plus grande du maïs du Québec à cause de la proximité. Il nous intéresse beaucoup de connaître aussi le potentiel qu'il va y avoir dans le futur pour développer cette industrie.

Hélène Tremblay
Corporation professionnelle des diététistes du Québec

Le rôle que jouent les diététistes auprès de la population, c'est de diffuser le message de la bonne nutrition.

Pour les produits céréaliers, c'est un message qui peut être encourageant. Dans la politique de nutrition, lorsqu'on recommande aux gens de diminuer les quantités de graisses, qu'on recommande une plus forte consommation de protéines d'origine végétale, cela peut permettre d'augmenter la consommation de céréales et de produits végétaux de toutes sortes.

Évidemment, on sait aussi que la population ne consomme pas la moitié des fibres alimentaires qu'elle devrait consommer. Et les céréales représentent une très grande proportion des fibres alimentaires, avec les légumes et les fruits.

Nous voulons dire à tous les intervenants de produire des aliments de qualité, (de qualité bien contrôlée), de répondre à cette politique de nutrition et de penser aux consommateurs.

Vous pensez rendement. Vous pensez rendement en volume. Vous pensez rendement en termes économiques. Mais il faut aussi penser à l'individu qui consomme ces produits et qui, s'il ne se nourrit pas convenablement, va coûter cher de toute façon.

Lise Thibodeau
Association des consommateurs québécois

Les consommateurs québécois ont un souci plus marqué pour une saine alimentation. La chimification de plus en plus grande des aliments par l'industrie préoccupe le consommateur. Tous les additifs alimentaires, le sucre en particulier, ne sont sûrement pas indispensables.

Aussi, si on prévoit d'avoir de nouveaux produits céréaliers québécois, que ce soit des types de céréales à grain entier sans additifs de tous genres.

Fernand Beaudet
Coopérative fédérée de Québec

Nous représentons le marché des meuneries locales. C'est à peu près le plus important marché pour les céréales.

La commercialisation des céréales au Québec manque d'organisation, de structure, de discipline. Il n'y a aucun doute que, dès que ces problèmes ou ces préoccupations seront réglés, la meunerie locale achètera et participera, évidemment, aux productions locales de la façon qu'elle doit le faire.

Léonard Roy
Conseil de l'alimentation du Québec

Le Conseil de l'alimentation, à cause de ses structures représentatives, a une réaction vis-à-vis du monde des céréales.

D'ailleurs, nous avons accepté, comme conseil qui regroupe tous les secteurs autres que les céréales, d'emblée la priorité qui est dans «Bâtir le Québec»: les céréales d'abord. Nous en sommes conscients, où que nous soyons situés dans la chaîne alimentaire; c'est là qu'il faut commencer à travailler.

Mais le deuxième point qui nous intéresse et que j'aimerais mettre de l'avant pour tâcher de susciter des réactions, c'est qu'un forum comme celui-ci devrait tâcher d'identifier ceux qui décident dans le secteur céréalier. On dira la même chose lorsqu'il s'agira des autres secteurs.

Ce n'est pas chercher les décideurs dans l'optique des gros et puis des petits et puis des méchants et puis des bons . . . Ce n'est pas ça. C'est d'essayer de savoir où se prennent véritablement les décisions.

Si on veut éviter de faire de longues dissertations et des voeux pieux, parce qu'on a été accoutumé à ça depuis de nombreuses années, il faut qu'on commence par voir où sont situés ceux qui décident, non pas pour lutter contre, mais pour travailler avec eux, pour les amener dans le jeu.

C'est curieux comme il se trouve beaucoup d'entreprises qui ont une sainte horreur d'être identifiées comme des leaders. Je leur laisse les raisons qui peuvent justifier cette grande peur. Mais, lorsqu'on assume la responsabilité sur un marché de grandes décisions qui orientent, depuis la production à la ferme jusqu'au consommateur, il reste que s'attache à ces grandes firmes la responsabilité d'apporter une contribution au développement économique du Québec. D'où qu'elles viennent, quelles que soient les sources de leurs capitaux, elles ont à faire quelque chose pour le Québec.

Comment voulez-vous qu'on puisse travailler avec ces entreprises-là, si vous n'avez pas réussi à les identifier? Tout à l'heure, on parlait des chaînes de magasins, mais il y a d'autres secteurs qui sont des centres de décisions aussi importants à cause de l'intégration, surtout dans le monde des céréales.

Valmont Blanchette
Association des négociants en céréales du Québec

La douzaine de négociants en céréales au Québec est groupée dans une association qui était autrefois le Montreal Corn Exchange et qui date déjà depuis longtemps.

Pour effectuer un travail efficace, nous avons comme outils les bourses de Winnipeg et de Chicago, et nous avons accès aux problèmes de transport, de manutention, d'entreposage et du contrôle de la production en qualité.

Nous sommes très affairés à négocier des céréales qui, pour le moment, sont en provenance de l'extérieur, en majorité de l'Ouest canadien, ainsi que du maïs américain et ontarien. Nous regardons souvent la production québécoise comme un produit qui devrait être transigé avec les mêmes normes que les produits que nous transigeons présentement.

Donc, lorsque vous parlez de commercialisation des grains québécois, pour nous il est absolument impératif que la classification soit faite, sans quoi on ne peut les commercialiser. Parce que, au cours des transactions, selon toutes les normes et les exigences de transactions décrites par les bourses, il y a des garanties qu'on doit donner à ceux à qui on vend, aux consommateurs.

Et dans le Québec, la production, l'organisation, la structure de mise en marché, sont telles que nous ne pouvons garantir ce produit. Mais lorsqu'il y aura des

structures en place, j'ai l'impression que tous mes collègues se feront non seulement un plaisir et une commodité, mais également un devoir de transiger les grains québécois.

Si ces grains-là sont produits, classifiés, entreposés de façon à être disponibles, nous ne voyons aucune raison pour laquelle les négociants ne transigeraient pas ces grains-là.

Paul Couture

Union des producteurs agricoles

Quand on parle de l'évolution de la pénétration du marché, il y a un marché aussi au Québec. En effet, au niveau des grains d'alimentation animale, on produit à peine le tiers de nos besoins de consommation. Au niveau de la production pour consommation humaine, nous ne sommes à peu près pas présents, et c'est un marché peut-être qui serait intéressant, parce qu'il commande peut-être des meilleurs prix.

Un point que j'aimerais regarder, c'est la limitation des possibilités de production. D'abord, seulement dans la région de Montréal, on parlait de 400 000 acres qui étaient sous spéculation, sans compter ce qu'il y a dans d'autres régions. Je pense qu'il y a des terrains qui sont disponibles dans des bonnes régions où les unités thermiques sont suffisantes. Il y a aussi plusieurs fermes qui sont encore improductives, qui ne sont pas cultivées.

Par ailleurs, nos méthodes de culture et notre évolution vers une plus grande efficacité libèrent des sols qui étaient utilisés pour fins de production laitière et autres et donnent des possibilités quand même considérables.

Si on avait une utilisation maximum de nos sols, on serait peut-être surpris des quantités qu'on pourrait produire.

Ça m'amène à parler aussi de l'importante question de la commercialisation. Je pense qu'il ne faudrait pas voir les organisations de producteurs comme des organisations qui pensent à l'inefficacité. Ce sont des organisations qui veulent assurer des marchés en quantité et en qualité. Je pense qu'on est d'accord avec ces exigences normales de qualité.

Ça donne des possibilités parce que les producteurs et les entités de production sont plus petites: il faut donc regrouper un peu l'offre et s'astreindre à certaines disciplines.

Je pense qu'il faudrait essayer d'évoluer avec ça et ne pas penser que, lorsque les agriculteurs veulent travailler ensemble, ils veulent former une agriculture

communiste. C'est une agriculture adaptée aux réalités, parce qu'il y a des acheteurs. L'achat est quand même organisé et si on est tous de petites entités vis-à-vis d'un achat qui est unifié, on est mal pris.

Le principe c'est d'unifier la demande et puis d'être considérés comme des entités valables qui sont capables de négocier.

Paul-Émile Dalpé
Centrale des syndicats démocratiques

On cherche à connaître les besoins actuels et futurs en céréales. Quant aux besoins actuels, il semble que le document les situe à environ 760 kilogrammes par citoyen.

Et j'aimerais savoir comment on va établir les besoins futurs? Est-ce que c'est à partir de cette norme de 760 kg qui inclut la consommation animale? Ou, si on devait accepter ce que les diététistes et d'autres tentent de nous convaincre de faire, et s'en aller vers la consommation d'aliments végétaux plutôt qu'animaux, aura-t-on alors la même prévision qu'actuellement, soit une consommation de 760 kilogrammes par année?

Ça m'apparaît être une question assez importante, si on veut savoir ce qu'on va faire.

Claude-André Saint-Pierre
Ordre des agronomes

Ce n'est pas à titre de représentant de l'Ordre des agronomes, mais plutôt de professeur de la Faculté de l'agriculture que j'interviens.

J'aimerais peut-être compléter le tableau du document préparatoire et, du même souffle, rassurer l'industrie de la transformation des céréales: il y a autant de potentiel de développement au niveau de la transformation qu'il y en a au niveau de la production.

À la page 14, le tableau 3 représente les besoins du Québec. Ils sont réels, mais, par contre, ils ne représentent que notre industrie de transformation des céréales locales. À cette industrie locale, nous devons ajouter un autre trois millions de tonnes qui sont transformées en dehors de la province. Et ce trois millions de tonnes sert surtout à l'alimentation du boeuf de boucherie. Car cela prend presque dix livres de céréales pour produire une livre de viande.

Le prix du boeuf ne dépend pas du coût de production des céréales au Québec, mais bien du coût de production en Alberta.

Nous avons besoin globalement au Québec, comme M. Dalpé l'a demandé tantôt, de six millions de tonnes de grains. Je pense que c'est le chiffre le plus conservateur qu'on puisse avancer. On a besoin d'une tonne par tête de céréales primaires qui sont transformées par une industrie agricole et alimentaire. Vous devez penser qu'il y en a autant dans le reste du Canada et aux États-Unis qui servent à produire les aliments à base de céréales qui sont consommés au Québec.

Jean-Pierre Deschênes

Association canadienne des industries de l'alimentation animale

J'aimerais mentionner, au nom de l'Association des manufacturiers de moulées canadiens, section du Québec, quelques-unes de nos préoccupations vis-à-vis de l'utilisation des céréales du Québec.

J'aimerais d'abord ajouter une petite chose sur ce qui a été mentionné. Je pense que les exposés de départ ont très bien couvert ce qu'on pensait. Il y a une chose qui demande quand même plus d'explications: lorsqu'on parle d'être concurrentiel et d'avoir un prix concurrentiel.

J'aimerais insister sur le fait que, lorsqu'on parle de prix concurrentiels, on parle d'un prix concurrentiel F.O.B. (Free on board) l'usine ou F.O.B. la meunerie. Cela implique qu'on peut, de façon économique, aller chercher les céréales chez le producteur. On peut les charger de façon économique aussi.

Pour nous, c'est très important: ce qui apparaît concurrentiel à la ferme l'est beaucoup moins au niveau de la meunerie, pour toutes sortes de raisons de transport, de manutention.

Par ailleurs, lorsqu'on parle de demande, du type de grains dont l'industrie a besoin, ce n'est un secret pour personne: l'industrie achète beaucoup de maïs produit au Québec. On pourrait en acheter beaucoup plus, peut-être doubler ou même tripler nos achats. Il n'y a pas de problème, il y a une demande. De façon générale, la qualité du maïs est là ou pourrait être là au Québec.

On consomme de plus en plus d'orge dans l'industrie meunière à cause surtout du récent développement des élevages de porcs. On ne l'achète pas localement, parce qu'il n'y en a pas de disponible.

On consomme moins de blé mais il y a quand même un marché relativement élevé qui est disponible.

L'avoine nous pose un problème très important, parce qu'il y a beaucoup d'avoine disponible. De façon générale, on n'est pas satisfait de la qualité qui est produite actuellement. Les formules modernes d'alimentation utilisent de moins en moins d'avoine.

Autant on veut collaborer et acheter des grains produits au Québec, autant on va avoir beaucoup de difficultés à faire place à l'avoine dans nos programmes alimentaires, de façon à avoir des formules modernes et même à respecter les garanties inscrites sur nos étiquettes de moulées.

J'aimerais surtout souligner ce point-là: l'avoine est pour nous un gros problème. Or, lorsqu'on parle d'auto-suffisance, il y a un très gros pourcentage d'avoine là-dedans et cela fausse pas mal les données.

Réal Fredette

Fédération des producteurs de cultures commerciales

Les producteurs sont conscients que le marché n'est pas très bien structuré, qu'il manque de discipline et le reste. On est prêt à travailler dans ce sens-là.

Cependant, depuis deux ans, nous avons à la Fédération une agence de commercialisation qui fait surtout la commercialisation dans le maïs. Il y a une chose qui nous a énormément surpris: il ne semble pas que ceux qui sont dans l'industrie pour l'alimentation animale soient tellement intéressés à acheter des céréales classifiées.

Parce que nous, ça fait deux ans qu'on en offre et puis sur la trentaine peut-être d'utilisateurs à qui nous en avons vendu, il y a seulement une compagnie ou une maison à qui on a réussi à en vendre.

Alors, je suis un peu perplexe devant ça. Finalement, on reconnaît la qualité des céréales du Québec et d'autre part aussi, on trouverait que c'est un peu ennuyeux de se *badrer* de cette chose-là.

J'aimerais aussi qu'on me précise peut-être un peu mieux quelles sont, finalement, les exigences ou les conditions minima des meuniers, des distillateurs, des différents agents, pour acheter des céréales du Québec.

3.2 Les besoins actuels et futurs en céréales

Ferdinand Ouellet
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec

C'est tout simplement pour essayer d'apporter une correction. À mon avis, le besoin actuellement est de trois millions de tonnes.

Mais si M. Saint-Pierre multiplie par deux, je ne sais pas s'il a voulu faire un estimé de ce que ça prendrait si nous produisions toute notre viande de boeuf au Québec. Parce que je crois que le besoin réel, actuellement, pour l'alimentation du bétail est vraiment de trois millions.

Et les trois autres millions, j'aimerais savoir où il les prend, à moins qu'on les calcule deux fois.

Claude-André Saint-Pierre
Ordre des agronomes

On ne le calcule pas deux fois, M. Ouellet. La consommation de boeuf au Québec était de 276 millions de kilogrammes en 1972. Ça prend dix kilogrammes de grains par mille kilogrammes de boeuf. Alors, le seul boeuf, c'est presque trois millions de tonnes.

Ferdinand Ouellet
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec

Je m'excuse, mais tout le boeuf que nous consommons, ou presque, vient de l'Ouest. Donc, il ne peut pas consommer les céréales que nous importons, puisque nous n'en produisons pas.

Votre estimé est-il basé sur le besoin de céréales que nous aurions, si nous produisions notre boeuf?

Claude-André Saint-Pierre
Ordre des agronomes

Ce que je vous ai dit, c'est que les besoins totaux de tout le Nord américain est de six millions de tonnes, ça inclut la viande que nous consommons. Si on parle de développer une production de boeuf au Québec, il faut d'abord penser à une production de céréales.

Ferdinand Ouellet
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec

D'accord, sauf que je corrigerais un peu. C'est vrai que ça prend huit à dix livres de céréales par livre de viande, mais les veaux qui sont sevrés à 500 ou 600 livres consomment beaucoup moins de céréales.

Il faudrait faire la distinction aussi entre la partie qui est utilisée pour la finition des animaux et la partie qui est utilisée pour le maintien et l'entretien de la vache qui nourrit son veau. Je pense qu'on arriverait peut-être à des chiffres un peu plus raisonnables.

Mais là, je comprends que c'est basé sur le besoin global si on produisait toutes nos viandes.

Robert Gadoua
Conseil de la boulangerie du Québec

Actuellement, dans le pain, il ne rentre aucune farine québécoise. Les seules minoteries qui ont pris du blé local pour faire de la transformation au Québec, c'était une compagnie de Candiac, je pense.

Les boulangeries, j'en suis certain, pourraient en prendre une partie. Je ne parle pas d'une grosse partie pour commencer, mais certainement pour 5%, ça serait facile. Le blé local pourrait être mélangé aux grains qu'on reçoit de l'Ouest. Ça serait un commencement.

À Terre-Neuve, par exemple, il y avait un manque de calcium parce qu'il n'y a avait pas de lait sur Terre-Neuve. Alors la province demandait d'inclure 2% d'os — ils appellent ça du *mealbone* — pour pallier à la carence en calcium.

Au Québec, on n'a pas ce problème-là. Mais si on ajoutait 5 ou 10% de blé québécois, il n'y aurait pas de problème. On aurait la même qualité de pain.

Jean-Paul Létourneau
Chambre de commerce de la province de Québec

Quelque chose me frappe dans les interventions qui viennent d'être faites.

J'ai remarqué une question récente de M. Fredette qui dit: «Quels sont les critères minima requis par les acheteurs, meuneries, distilleries, etc.» Et d'autre part, on a entendu M. Blanchette des minoteries, et M. Mongeau des distillateurs, qui disent: «Bien, si on a de la qualité, nous autres on est des acheteurs».

Le document préparatoire dit: il y a un potentiel et il n'y a pas assez de consommation de produits québécois.

Alors, de deux choses l'une: ou bien on a des producteurs qui ne produisent pas encore pour rejoindre ces consommateurs ou qui rejoignent tout simplement des besoins plus élémentaires qui ne nécessitent pas une classification aussi rigide que dans d'autres domaines. Ou bien par rapport à la proposition d'essayer de fabriquer ici pour ces besoins où il y a une demande de grande qualité, on n'est pas rendu là du tout. On parle de quelque chose qui arrivera peut-être un jour; on est en avant de notre temps.

La réunion qu'on a ici est une bonne occasion de rapprocher ces utilisateurs potentiels, si vraiment les producteurs sont prêts à les servir. Si les producteurs ne sont pas rendus là, on va commencer à servir d'autres marchés. On va commencer par servir les marchés plus élémentaires.

Rolland Breault

Association des producteurs de semences pédigrées

Je voudrais faire un petit correctif sur l'état de la situation au domaine des semences pédigrées au Québec. Ça se trouve à la page 60 du document préparatoire.

Les semences, c'est la base de toute production céréalière du Québec. Si les producteurs de semences réussissent à fournir des semences de qualité et des variétés demandées, c'est déjà un bon pas de fait, pour beaucoup de facteurs trop longs à énumérer.

Dans ce document préparatoire, on dit: «L'utilisation de la semence au Québec en semences pédigrées, dans les céréales, était de 25%.»

C'était réel en 1976. Mais il faut bien noter qu'aujourd'hui, en 1979, elle est rendue à 45%. C'est grâce à la collaboration de plusieurs intervenants au niveau de l'agriculture du Québec.

A.S. LaMothe

Les minoteries Ogilvie limitée

On a mentionné tout à l'heure qu'il n'y a pas de blé québécois qui va vers la farine consommée au Québec.

J'aimerais amener une correction. Je représente une maison québécoise, une minoterie de Montréal. Durant l'année en cours, nous avons acheté 10 000

tonnes de blé québécois de variété Sinton, et nous en aurions acheté davantage s'il y en avait eu de disponible. Et ce n'est pas la première année que nous le faisons.

André Charbonneau
Président des délibérations

Par quel mécanisme avez-vous réussi à rejoindre les producteurs?

A.S. LaMothe
Les minoteries Ogilvie Limitée

Par les courtiers, par les gens des coopératives. C'est un métier qui a pris dix ans à se développer, et cette année nous avons eu un succès passablement bon.

Marcel Mailloux
Union des producteurs agricoles

Il y aurait, à mon point de vue, une couple de points qu'on n'a pas pu peut-être toucher encore. Bien sûr, le tour de table a touché plusieurs points essentiels de cette production des céréales dans la province de Québec.

Tout de même, il y a une base fondamentale: il faut se sentir concurrentiel. Le producteur agricole ne demande pas mieux que de remplir cette fonction et d'être aussi concurrentiel que possible.

Mais j'aimerais que le crédit, tant du gouvernement que des banques, puisse suivre l'évolution aussi. Lorsqu'on a à franchir les étapes du crédit à long terme, à moyen ou à court terme, et surtout ces mois-ci au taux où est l'intérêt, c'est inacceptable: c'est impossible d'être capable d'envisager une concurrence.

Une question a été posée tout à l'heure. Je ne sais pas où sont les gens qui décident: c'est une question difficile à répondre. Le gouvernement du Québec a fait beaucoup de choses en ce qui concerne les investissements dans le drainage, dans le crédit, mais je pense qu'il pourrait faire encore autre chose, pour atteindre cette auto-suffisance dans les céréales.

Par ailleurs, la politique établie doit répondre à la nature de nos fonds de terres et de notre climat. Or, parfois, on se retrouve en face de certaines recommandations, de politiques du ministère: il tente de planifier énormément sa politique au niveau du Québec.

Il me semble qu'il y aurait de l'importance à attacher au développement régional. Bien sûr, produire du maïs en Abitibi, cela pose beaucoup de points d'interrogation. Mais si on attache l'importance qu'il faut dans la région favorable à cette production, il faut tout mettre en oeuvre avec la collaboration de tout le monde à ce niveau-là.

Ce sont des points auxquels il faudrait peut-être attacher davantage d'importance dans nos politiques futures. C'est dans ce sens-là qu'on pourrait développer de plus en plus tôt l'auto-suffisance, parce que tous ces critères-là sont importants.

Rolland Pigeon

Coopérative fédérée de Québec

M. LaMothe a répondu partiellement à la question que je voulais poser. Je voulais demander aux minoteries pourquoi on ne peut pas vendre davantage du blé produit au Québec? Est-ce qu'on ne produit pas les bonnes variétés? Et toutes sortes de choses comme ça. Il s'agirait probablement qu'on dialogue autour de la table pour encourager davantage cette industrie-là.

Il y a quelques années, il me semble que c'était plus facile d'entrer sur le marché de production du blé pour consommation humaine au Québec, et ça paraît de plus en plus difficile, peut-être parce que notre production a augmenté. Peut-être qu'on ne produit pas les bonnes variétés?

On pourrait dialoguer là-dessus, essayer de s'entendre pour être capable d'alimenter davantage notre marché, vu que la production du blé a augmenté énormément depuis quelques années dans la province de Québec.

André Bazinet

Association professionnelle des meuniers du Québec

Ça serait pour répondre à une question de M. Fredette qui parlait de la qualité des grains.

Comme acheteur de grains, je crois que le but d'une classification sur l'achat des grains au Québec, ça serait plutôt pour déterminer le prix qu'on devrait payer à chaque producteur au Québec, selon la qualité 1, 2, 3, et non pas pour que le producteur *dumpe* son voyage de grains à un poste quelconque et puis s'obstine pour avoir toujours le même prix, parce que c'est tout du bon grain qu'il a, mais on ne regarde pas jamais la qualité.

Donc pour ma part, je serais pour une classification des grains au Québec.

3.3 Les prévisions des marchés pour les produits

Guy Tremblay
Phénix Limitée

Dans le document préparatoire, j'ai lu avec intérêt le schéma 1, «les approvisionnements et ventes des minoteries». Je crois que le tableau est assez complet et aussi l'analyse que vous en avez faite à la page 40. On y lit que depuis 1975 le volume de la consommation est à peu près stagnant.

Malgré tout, je vois qu'il y a au-dessus de 518 000 tonnes de blé importé de l'Ouest canadien.

Je crois que le potentiel du marché est ce chiffre de 518 000 tonnes, parce que, à qualité égale et prix compétitif, il n'y a pas une minoterie à Montréal qui refuserait d'acheter à Montréal.

Donc, c'est une question de classification des grains. On a des exigences à rencontrer vis-à-vis du boulanger, et je ne crois pas que le boulanger soit prêt à sacrifier sa qualité, la qualité de son pain, pour aider les minoteries qui, en retour, vont aider le producteur. On doit travailler sur une base d'affaires, c'est-à-dire qu'une qualité égale va apporter une demande accrue. On doit rencontrer les normes des boulangers. Et le boulanger doit donner ce que le consommateur exige.

Lorsqu'on dit que les farines sont chimiquements surtraitées, eh bien, tout ça est apporté par le consommateur. La minoterie peut moudre une farine différente suivant la demande du consommateur. Et le consommateur a une exigence sur le pain: quand c'est blanc, c'est ce qu'il veut. S'il est gris, ce n'est pas bon. Par contre, le pain gris, probablement a beaucoup plus de qualités nutritives. On est pris avec ce problème-là.

André Charbonneau
Président des délibérations

Si je comprends bien la première partie de votre intervention, pour les minoteries, il n'est pas question d'acheter autre chose que des grains classifiés?

Guy Tremblay
Phénix Limitée

En grande quantité, non, parce que, comme on le disait tout à l'heure, on peut en employer peut-être de 5 à 10% dans la mouture, mais au risque de peut-être affecter l'autre 90%.

C'est-à-dire qu'on doit s'approvisionner en blé de qualité extra de l'Ouest pour être capable de tirer, de tenir ce blé qu'on incorpore dans notre mouture. Mais avec une qualité égale, il n'y a pas de problème: on peut en employer 50%.

Hélène Tremblay
Corporation professionnelle des diététistes du Québec

J'aimerais répondre à ceux qui pensent que le consommateur veut une farine toute blanche et un pain blanc.

Je veux vous apporter un exemple: quand on achète du pain dans des institutions gouvernementales, on demande une certaine quantité de pain brun, et puis, le boulanger ou le distributeur n'en apporte jamais suffisamment. Il n'en a jamais assez pour répondre à notre demande. Pourtant, ce sont des demandes qui sont quand même bien définies; vous ne prenez pas de risque à ce moment-là.

Nous (les diététistes), on veut changer les habitudes alimentaires. On veut amener des modifications de ce côté-là. Après tous nos efforts, on n'est pas capable de rencontrer cette demande-là qu'on a créée, parce que notre distributeur de pain n'arrive pas avec le produit ou la quantité qu'il faut!

Autre chose: vous ne faites jamais de publicité pour des pains autres que le fameux pain blanc avec la farine blanche purifiée dont vous parlez. Alors, le consommateur répond à l'éducation nutritionnelle que la publicité veut bien lui faire.

Pierre Racicot
Fédération nationale des associations de consommateurs

Si on informait le consommateur, par exemple, que ce qui a été perdu lors du raffinage en vitamines B-1, c'est 90%; en vitamines B-2, c'est 61%; vitamine E: 100%; niacine: 80%; cobalt: 89%; manganèse: 84% et ça, c'est vrai pour à peu près dix-huit éléments nutritifs.

Ces informations-là, on les retrouve chez Cooprix, dans une revue d'information en 1979. Je fais une publicité pour une entreprise qui informe le consommateur.

Actuellement, les organisations de consommateurs se débattent comme dans l'eau bénite pour justement dire aux gens qu'on est en train de se faire organiser comme ça! Et je dois dire que les résultats commencent à être intéressants. Par exemple: si on prend les moyennes de consommation de pain blanc régulier, la moyenne de 1970 à 1974 était de 73% et, en 1976, elle passe à 71%. Il y a donc une diminution de consommation de pain blanc régulier. Alors que le pain de blé concassé est passé de 12% en moyenne à 14,4%.

Avec une bonne information, de la bonne publicité qui informe, on pourrait renverser des tendances sur le plan nutritionnel.

En plus des programmes qui sont établis, je pense qu'un des éléments incitatifs pour consommer du bon pain, c'est que les prix soient les plus bas possibles, et non pas provoquer des augmentations de prix du pain comme on l'a noté depuis une dizaine d'années. Et après ça, on se demande pourquoi la consommation de pain baisse . . . Je trouve que la meilleure éducation commence par une bonne diminution des prix dans le domaine du pain.

Jean-Paul Létourneau

Chambre de commerce de la province de Québec

Il faudrait se renseigner au maximum sur les besoins des minoteries quant aux produits qui pourraient venir du Québec. Tantôt, on a dit qu'à prix et à qualité égale, on est prêt à acheter des produits québécois tant qu'il y en aura. Est-ce que M. Tremblay, par exemple, de Phénix, pourrait nous indiquer s'il y a des conditions quant à l'approvisionnement?

Parce que l'approvisionnement peut être un facteur qui influence considérablement le prix, selon que les minoteries sont prêtes à accepter des quantités sur une base saisonnière, ou veulent un approvisionnement régulier. De quelle façon ces approvisionnements-là doivent parvenir aux minoteries? De quelle façon on échelonne les paiements? etc.

Y a-t-il des exigences d'approvisionnement qu'on pourrait détailler ici et qui pourraient être identifiées comme compétitives avec les conditions d'approvisionnement sur les marchés extérieurs au Québec?

Robert Gadoua

Conseil de la boulangerie du Québec

De là à dire que les boulangers ne veulent pas faire de pain brun, je pense que c'est pousser pas mal fort!

Nous autres, qu'on fasse du pain brun ou du pain blanc, c'est la même chose. Ça ne nous dérange pas: c'est la même machinerie, c'est la même affaire.

Plus que ça: pour le pain brun, la farine nous coûte un peu meilleur marché. Il ne faut pas oublier que blanchir la farine, ça coûte quinze cents du sac. On aimerait bien mieux ne pas le payer, ce quinze cents!

Côté prix, il ne faudrait pas oublier que, si on prend la moyenne des derniers dix ans, si on compare le prix du pain avec le prix du lait, on s'aperçoit qu'il y a une grosse différence. Mais comparez sur vingt ans, vous verrez qu'il n'y a à peu près pas de différence.

Et puis, je rappelle qu'on ne contrôle pas le prix de notre matière première qui est la farine et que les subsides ont baissé depuis quelques années d'à peu près 90%.

Guy Tremblay
Phénix Limitée

Quand on dit que le pain est trop cher, le cultivateur ou le producteur bénéficie d'une hausse dans le prix du blé. Présentement, nous payons notre blé 5 $ le minot quand on le payait 1,52 $ voilà à peu près dix ans. C'est le producteur qui bénéficie du 5 $. D'autre part, les approvisionnements peuvent s'effectuer de différentes manières. On opère avec la Commission des blés à Winnipeg et nous achetons aussi de la Commission des blés en Ontario. Les deux manières sont un peu différentes, mais, en Ontario nous achetons à la récolte la quantité de blé tendre dont nous jugeons avoir besoin durant l'année.

Les producteurs sont conscients qu'en les payant immédiatement, il va nous falloir emprunter l'argent pour financer les blés et l'entreposer. Vu qu'ils n'ont pas les moyens de l'entreposer, ils nous donnent la possibilité de le faire et ils nous remboursent pour les entreposages et les intérêts. Donc, l'approvisionnement peut se faire en quantité assez grande lors de la récolte ou être entreposé dans des élévateurs qui sont qualifiés.

Les conditions d'achat, c'est la qualité égale ou concurrentielle avec ce qui se produit ailleurs, dans l'Ouest.

André Charbonneau
Président des délivérations

Vous pouvez faire preuve de souplesse dans ce domaine des livraisons?

Guy Tremblay
Phénix Limitée

On peut faire preuve de souplesse en autant que la qualité est là, et qu'elle est garantie.

Paul Gagnon
Association professionnelle des meuniers du Québec

J'aimerais parler d'un produit nouveau. On dit que plusieurs sols sont disponibles pour la production d'avoine. Mais la production d'avoine est moins rentable dans l'industrie animale.

Pendant un moment, on a tous consommé des flocons d'avoine en quantité.

Est-ce qu'il ne pourrait pas y avoir de la recherche intensifiée pour développer des produits alimentaires consommés directement par les humains, provenant de la farine d'avoine?

Marcel Mailloux
Union des producteurs agricoles

Une question, et je ne sais pas si on peut y répondre.

Quelle serait l'évolution des étapes en ce qui concerne l'opération d'un pain, depuis la matière première jusqu'à la vente au détail?

Robert Gadoua
Conseil de la boulangerie du Québec

C'est relativement simple. La farine nous est livrée dans les boulangeries. La distribution va chercher près de 50% du coût. Mais il ne faut pas oublier que, parfois, on fait une visite à domicile pour vingt-cinq cents et qu'il n'y a pas grand monde qui le fait à ce prix-là.

50%, ça peut sembler gros, mais on marche avec un produit qui a une vie de trois jours et on ne peut pas en faire d'avance.

Cela crée des problèmes de production, surtout si vous considérez qu'à peu près 70% du monde magasine dans les deux mêmes journées. Aussi, il y a des journées où il y a du temps perdu dans la boulangerie. Il y a des investissements de perdus là-dedans. C'est pour ça que la distribution coûte cher.

Marcel Mailloux
Union des producteurs agricoles

Je voulais qu'on puisse commercer par l'évaluation de la matière première: quel est son coût? Vous nous mentionnez que c'est 50% en ce qui concerne la distribution. J'ai seulement une partie du coût.

Robert Gadoua
Conseil de la boulangerie du Québec

Les matières premières vont aller chercher autour de 27-28%, et puis l'investissement dans les boulangeries et les salaires vont aller chercher le restant.

André Charbonneau
Président des délibérations

On dit qu'aux États-Unis, par exemple, le papier qui enveloppe le pain équivaut au prix du blé. Pouvez-vous faire quand même des rapports de facteurs qui rentrent dans le coût?

Robert Gadoua
Conseil de la boulangerie du Québec

Non. Dans notre cas, la farine est responsable d'environ treize sous du prix du pain. Le sac est responsable d'une cent et demi à une cent et trois quarts.

René Blanchard
Conseil des gens d'affaires québécois

Dans l'équation qualité-prix-production, il me semble essentiel de savoir combien il en coûterait au Québec pour produire une qualité identique à celle dont les normes sont fixées dans l'Ouest. C'est bien important avant d'entreprendre une politique d'auto-suffisance ou de promotion de production.

S'il faut s'arrêter à la qualité déterminée ailleurs, il s'agirait de savoir combien il en coûte aux Québécois, aux producteurs surtout, et combien il en coûterait éventuellement au gouvernement pour subventionner une production pour lui permettre d'atteindre la même qualité.

Fernand Beaudet
Coopérative fédérée de Québec

Concernant l'utilisation de blé pour les minoteries, on a parlé de qualité, d'approvisionnement et ainsi de suite.

Mais j'aimerais questionner les minoteries et peut-être la production aussi, sur le blé produit au Québec. Je pense qu'on s'est spécialisé dans le blé Glenlea qui donne un plus fort rendement. Au niveau de rendement pour la farine, ce blé-là est beaucoup moindre qu'à peu près tous les autres blés. Si je ne suis pas correct, peut-être que les minoteries me répondront.

Le blé de l'Ouest est un blé dur, le blé de l'Ontario est un blé mou, et le Glenlea est un semi-mou. Il semblerait que le Glenlea, au niveau de farine, ne donne pas un bon rendement.

Alors, si on veut faire du blé pour l'alimentation humaine il faudra peut-être utiliser une sorte de blé que les minoteries achètent à l'extérieur.

La qualité, c'est un grade. Quand on parle de qualité au niveau de céréales, on met un grade officiel. Mais il y a différentes sortes de céréales qui peuvent servir pour l'alimentation humaine ou animale.

A.S. LaMothe
Phénix Limitée

J'aimerais faire des commentaires sur la qualité des blés ensemencés, les blés panifiables.

Ces dernières années, nos éleveurs ont souvent dirigé leur choix vers les blés à ensemencer, qui donnent un grand rendement à l'élevage. On a vu le blé Pitic 62. On a vu le blé Opal. On a vu le blé Glenlea.

Pour notre mouture domestique, on ne peut pas inclure plus que 5% de Glenlea dans le mélange à blé avec des meilleurs qualités de l'Ouest.

Dernièrement, cependant, au Québec on a vu un phénomène assez intéressant: un blé à très bon rendement qui s'appelle le Sinton. Il a donné un rendement peut-être de 35 minots à l'acre, cette année. Il est très panifiable. Cependant, cette année, il a été attaqué par une maladie appelée le «point noir». C'est une malchance car c'est une maladie qui se produit peut-être une fois en vingt ans.

Mais le blé Sinton, qui a été encouragé au Québec par les agriculteurs et par d'autres, donne un bon rendement de croissance et donne aussi un bon rendement protéinaire au niveau de la meunerie.

Réal Fredette
Fédération des producteurs de cultures commerciales

Tantôt, on a souligné que si le prix des céréales avait considérablement augmenté, les producteurs en avaient bénéficié.

Je pense bien que vous êtes conscients que les coûts de production des producteurs ont aussi augmenté. Il y a dix ou quinze ans, on payait 100 $ l'acre. Et aujourd'hui, on doit payer 1 000 $ et 1 500 $ l'acre. Et si on ajoute les intrants et le reste, nos coûts de production ont considérablement augmenté et il faut que le prix suive le coût des intrants, sur lequel on n'a pas de contrôle.

Je trouve extrêmement intéressant que chacun des secteurs puisse exprimer ici un peu plus concrètement ses exigences vis-à-vis les céréales.

On dit souvent: «une qualité égale à ce qui vient d'ailleurs». Mais c'est quoi, çà, précisément? Il va falloir être capable, peut-être dans d'autres rencontres, de s'asseoir et de préciser ça un peu ensemble.

Par ailleurs, depuis une dizaine d'années, à cause de différents travaux qui ont été faits, nous avons un peu commencé à aborder ces marchés-là, et un peu produit. Mais souvent, avec nos productions et nos limitations climatiques, le prix ou la différentielle de prix entre ce que l'on peut aller chercher en vendant chez vous, aux minoteries par exemple, et ce que nous pouvons produire pour le secteur animal n'est pas suffisamment grand pour intéresser les producteurs.

Vous avez des variétés choisies qui, d'une façon générale, donnent un rendement beaucoup inférieur aux variétés qui vont à l'animal. Donc, il faudrait que la différentielle de prix . . . mais peut-être que sur le prix, ça pourrait être difficile.

Il me paraît extrêmement important que, du côté de la recherche, on accélère pour trouver justement des variétés qui vont bien s'acclimater à nos conditions et qui, en même temps, vont donner un rendement au moins égal ou un peu supérieur à ce que les producteurs peuvent trouver en envoyant leur production au secteur animal.

Si vous exigez une qualité supérieure, il faut que le coût en vaille la chandelle. Je pense que c'est extrêmement important. Il y a plusieurs secteurs qui nous sont ouverts. On ne peut pas y répondre à tous du même coup, mais si chacun présente ses exigences, ça nous permettra peut-être de faire un meilleur choix.

Et on disait au début que c'est important de développer une politique à long terme. Je pense que notre sommet devrait déboucher là-dessus: qu'on puisse justement préciser cette politique pour que, à partir de la semaine prochaine, on puisse bâtir des projets.

3.4 Les possibilités de développement du marché

Hélène Tremblay
Corporation professionnelle des diététistes du Québec

Si je ne me trompe pas, il n'y a pas de céréales à déjeuner, qui sont fabriquées au Québec? Est-ce qu'il y en a? Et pourquoi est-ce qu'il n'y en a pas?

Quand on fait les achats, on se retrouve toujours avec les mêmes compagnies. Peut-être allez-vous me dire que le marché n'est pas suffisant et que les gens ne déjeunent plus et que ça ne se consomme pas . . . Mais peut-être que vous pourriez nous aider dans l'éducation en nutrition en faisant de la bonne publicité pour inciter les gens à consommer ces céréales-là.

Guy Tremblay
Phénix Limitée

C'est vrai qu'il ne s'en fabrique pas au Québec. Pourquoi? C'est seulement une hypothèse, mais je crois que c'est l'approvisionnement sûr en céréales qui fait que les gens sont localisés tout près de leur source. On ne peut pas leur garantir ici un approvisionnement sûr.

Pierre Racicot
Fédération nationale des associations de consommateurs

J'aimerais poser une question à M. Gadoua. Lorsqu'il a dit que 50% du prix du pain s'en allait à la distribution, est-ce la distribution que le boulanger fait lui-même? Ou cela comprend-il aussi la distribution qu'il peut faire par une grande chaîne, ou par un magasin à chaîne?

Est-ce seulement le pain que vous pouvez aller porter à la maison?

Robert Gadoua
Conseil de la boulangerie du Québec

C'est pas mal semblable les deux, l'une ou l'autre distribution. Je dirais que le prix est à peu près le même pour le coût de livraison. Peut-être que le coût de livraison à la maison est un petit peu plus haut, mais pas tellement.

Pierre Racicot
Fédération nationale des associations de consommateurs

Avez-vous des facilités d'accès, de promotion pour votre pain? Pouvez-vous le vendre facilement dans les grandes chaînes d'alimentation?

Robert Gadoua
Ah, absolument pas, non, impossible.

Pierre Racicot
Pour vous, est-ce que ça provoque une augmentation de vos coûts?

Robert Gadoua
Conseil de la boulangerie du Québec

Ça provoque une escalade des escomptes aux épiceries et puis, ces gars-là sont dans une position pour acheter. Ils sont quatre ou cinq qui achètent 80% du pain; ils vendent à peu près 80% du pain qui se fait au Québec. Alors, ils sont dans une position de cartel, si vous voulez.

Quant à moi, il n'est pas question que j'aille vendre du pain, que je prenne un contrat à travers la province, si je suis local.

J'en ai parlé tantôt et je vais vous relire ce que j'ai dit: «Le contrôle de plus en plus grand des groupements et des corporations sur les achats de leurs membres dans le but d'uniformiser la politique de vente sur une base provinciale rend le développement sur une base régionale à toutes fins pratiques, impossible.»

Car vous avez des grandes chaînes qui contrôlent tout le marché.

Jean Garon
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec

Il y a une question que j'aimerais poser. Cela m'a frappé quand on dit qu'on ne fait pas de céréales à déjeuner au Québec, parce que les manufacturiers veulent être près des sources d'approvisionnement.

Il me semble que si c'était exact, les manufacturiers de farine seraient dans l'Ouest. J'ai l'impression que transporter du grain, ça doit coûter moins cher que

transporter des boîtes de Corn Flakes. C'est vrai aussi pour les animaux. Il y a quelque chose que je ne pige pas là-dedans.

Maurice Pardo
Association des négociants en céréales du Québec

Pour revenir un petit peu en arrière sur les blés du Québec, afin peut-être de semer un peu de confusion parmi les producteurs, je veux ajouter un point.

Si nous avions, aujourd'hui, une classification structurée des variétés qui ont été énumérées, produites à un prix concurrentiel dans le Québec, pour les minoteries, j'ose dire qu'actuellement, ce même blé serait supérieur pour l'exportation à ce que les minoteries peuvent payer pour ce même blé.

D'un côté, vous visez pour essayer d'avoir un prix réel pour les minoteries et, en même temps, vous avez un accès à un marché supérieur, actuellement.

André Bazinet
Association professionnelle des meuniers du Québec

Je peux vous répondre à la question de M. Garon tantôt: «Est-ce que ça coûte plus cher ou meilleur marché de faire venir des boîtes que du grain?» Je crois que non.

Mais je crois qu'il n'y a aucune organisation installée au Québec pour faire le Corn Flakes, parce qu'on sait que le Corn Flakes est fait à base de tourteau de maïs qui a été . . . *biscotté,* décortiqué. On sait que ça vient de ça, de l'huile du maïs qui a été ôtée. Je crois qu'on n'a pas de manufacture au Québec pour le faire et c'est un coût assez exhorbitant de penser à ça aussi.

Maurice Daoust
Centre régional de grains Maurice Daoust inc.

Concernant la question de M. Garon, je pense qu'il y a une question de tradition, une question d'existence d'industries qui seraient prêtes à fabriquer ces céréales.

Ces céréales-là sont fabriquées — si on parle du Corn Flakes, par exemple — à partir de maïs de toute première qualité. Et si on se reporte il y a dix ans en arrière, un maïs de cette qualité-là n'existait peut-être pas, n'était pas produit au Québec.

Je ne crois pas que ce soit le cas actuellement. Je pense qu'il y a plusieurs producteurs qui seraient en mesure de produire ou qui produisent du maïs qui correspond à cette qualité-là. Et à ce moment-là, on parle tout simplement d'une question d'implantation d'une industrie qui pourrait très bien voir à cette production, à cette transformation.

Je sais qu'en Ontario, par exemple, les producteurs les plus compétents mentionnent souvent que leur récolte est vendue à Kellogg, par exemple. C'est un peu un critère concernant la qualité de leur maïs. Il n'y a pas de raison qu'on ne produise pas cette qualité-là au Québec.

Marcel Mailloux
Union des producteurs agricoles

On n'a peut-être pas touché beaucoup le marché intérieur, le marché d'exportation.

Il est bien sûr que le marché d'exportation est à long terme alors qu'on manque encore d'auto-suffisance dans la province.

En ce qui concerne le marché intérieur, au niveau du transport, de la manutention, de la transformation des moulées, des meuniers, y a-t-il une entente, un cheminement? Est-ce tout simplement à la portée de chaque entreprise au niveau de son approvisionnement comme tel? Y a-t-il une relation selon que vous vous approvisionnez aux ports de Montréal, Trois-Rivières ou Québec? Est-ce que les meuniers chevauchent leurs approvisionnements au niveau du transport? Ou s'il y aurait lieu d'exempter des frais additionnels? Y a-t-il quelque chose de fait là-dedans?

Jean Garon
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec

J'ai compris l'explication de M. Bazinet, mais il me semble qu'au niveau des coûts de transport, entre transporter du grain au Québec et puis transporter des boîtes de Corn Flakes, il doit y avoir une différence épouvantable.

Il doit y avoir d'autres explications. Est-ce parce qu'ils n'ont pas le volume? Est-ce que ce sont des marques de commerce? Ça peut être ça. Je ne le sais pas.

Mais il me semble que, pour faire une boîte de céréales à déjeuner, cela doit prendre une petite poignée de grains, parce que c'est soufflé . . ., c'est assez léger

dans la boîte. Pour transporter une van de boîtes de ce genre de céréales, prêtes pour la consommation, il doit y avoir un coût de transport terriblement élevé.

Alors, même si on n'en produisait pas sur place temporairement, il semble qu'il doit y avoir un avantage à produire proche du marché de consommation, parce que transporter le grain, ce doit être bien meilleur marché que tout le reste.

André Bazinet
Association professionnelle des meuniers du Québec

Je crois que M. Garon a raison à ce moment-là.

C'est qu'ici, au Québec, le gros problème a toujours été l'approvisionnement. On n'est pas capable de suffire assez longtemps. Par exemple, pour les minoteries, nous ne sommes pas capables de garantir une quantité de grains donnée de blé. On n'est pas capable de dire: on va vous vendre tant de tonnes par année et on va vous l'affirmer.

Pourquoi? Pour des raisons ou d'autres: On n'a pas de classification, premièrement. Ça, c'est un gros problème. Ensuite, on sait que le reste des grains s'en va pour la consommation animale.

Mais je ne suis pas prêt à dire que le grain qu'on produit au Québec n'est pas de bonne qualité, parce qu'on a des très bons grains de très bonne qualité. J'ai vendu d'ailleurs déjà du grain aux distilleries. Je crois qu'il y a un représentant de la distillerie ici cet après-midi qui peut vous dire qu'ils formaient plus de boisson avec un minot de grain du Québec que de l'Ontario ou des États-Unis.

Jean-Paul Létourneau
Chambre de commerce de la province de Québec

L'aspect économique des propositions qui sont faites ici nous intéresse particulièrement. On a soulevé, à plusieurs reprises, la question de la qualité du produit, classification — qualité.

Je me permets d'insister sur une question qui a été posée tantôt par M. Blanchard et qui est demeurée sans réponse. Cela coûte combien pour atteindre la qualité dont on aurait besoin pour ces besoins-ci?

Je me permets d'insister pour qu'on recherche la réponse à cette question, parce qu'elle m'apparaît fondamentale. Ça ne sert à rien de rêver en couleurs. Si c'est anti-économique d'essayer d'atteindre ces objectifs-là, on est aussi bien de les oublier et puis de faire d'autres choses.

André Charbonneau
Président des délibérations

Cette question sera à débattre demain. C'est au niveau de la production, en fait, de savoir combien ça coûte pour produire une qualité égale.

Fernand Beaudet
Coopérative fédérée de Québec

Pour l'alimentation animale, c'est évident qu'on parle de qualité. Mais ce n'est pas un domaine aussi spécialisé que les minoteries ou les distilleries ou d'autres marchés.

L'alimentation animale, même si elle est habituée à un grain classifié officiellement, peut et utilise assez souvent un grain qui est classifié semi-officiellement, c'est-à-dire sur échantillon, que ce soit localement ou en Ontario. Alors, quand on s'acharne à dire qu'au moins au niveau de production animale, ça prend un grain classifié à qualité égale, c'est sûr que c'est un critère important, mais ce n'est pas le plus important.

L'important, c'est l'approvisionnement continu, la flexibilité d'être capable d'acheter pour des périodes très longues à l'avance, que l'on a dans le système actuel. Lorsqu'on achète des grains, dans les Prairies, en Ontario ou aux États-Unis, le meunier peut acheter jusqu'à un an à l'avance et s'assurer un approvisionnement à ces prix-là.

Il y a un phénomène qui est bien naturel: celui qui produit veut obtenir le plus haut prix possible et celui qui achète veut payer le plus bas prix possible, et il faut essayer de s'entendre sur ça.

C'est un phénomène qui est réglé dans le système actuel des grains importés de l'extérieur du Québec. Mais, ici, à cause du manque d'information, car nous sommes quand même une industrie nouvelle, les gens ne sont pas habitués à l'outil de la Bourse et ne savent pas l'utiliser pour marier l'acheteur et le vendeur, même si les prix ne font pas l'affaire.

Tant et aussi longtemps qu'on n'aura pas informé et éduqué nos gens sur ce système-là, il y aura de la difficulté à ce qu'il y ait un mariage d'achat et de vente. Ça, c'est beaucoup plus important.

Pour la qualité au niveau meunerie, on a la Commission canadienne des grains, le seul organisme fédéral qui est habilité à classifier les grains et ils sont dans l'Est: ils ont des bureaux à Montréal. Vous pouvez faire classifier officiellement un grain n'importe quand: vous avez seulement à le demander.

C'est sûr qu'il y a un coût attaché à ça. Mais si c'est nécessaire de classifier un grain pour livrer à une minoterie, au marché d'exportation ou à un marché de distilleries, on a seulement qu'à demander les services de la Commission canadienne des grains.

Mais encore là, est-ce que ça vaut la peine de payer le coût de la classification pour livrer à une distillerie ou à une minoterie à un cent, à deux cents, ou à cinq cents de plus le minot lorsqu'on peut le faire livrer à une meunerie à peu près au même prix, et que ce marché-là n'est même pas comblé encore?

Ne nous attardons pas sur la qualité au niveau de production animale. C'est un critère, mais ce n'est pas un critère qui empêche.

Et lorsqu'on me dit, comme tout à l'heure, que les meuneries n'achètent pas notre grain local, je me demande où va le grain local si les meuneries ne l'achètent pas? Le maïs qui est produit, qui est vendu commercialement ici, ne peut pas aller et n'a pas été ailleurs que dans nos meuneries, parce que, à part de très rares occasions, les minoteries ou les distilleries ont acheté des quantités minimes de nos productions céréalières. Alors, c'est la meunerie qui a acheté. C'est un marché qui n'est pas comblé. Et ne nous attardons pas juste à la qualité. C'est un critère qui n'est pas le principal.

André Charbonneau
Président des délibérations

Pour l'utilisation, la classification est moins essentielle dans le cas des meuneries. Mais est-ce que, pour des principes d'équité et de prix de fixation, ça ne serait pas plus essentiel?

M. Fernand Beaudet
Coopérative fédérée de Québec

C'est un critère, mais il y a possibilité d'avoir ce même critère d'une façon semi-officielle.

On importe du maïs de l'Ontario qui est classifié semi-officiellement, c'est-à-dire sur un échantillon représentatif, et on achète quand même du maïs de l'Ontario. On achète très souvent plus de maïs de l'Ontario qu'on en achète du Québec. Et la meunerie a acheté du grain local, ici, et ça peut être classifié semi-officiellement, comme ça peut être également classifié officiellement.

Mais il y a un coût rattaché à ça, et ce n'est peut-être pas nécessaire de toujours y aller d'une façon officielle.

M. Rolland J. Melançon
Catelli limitée

J'aimerais répondre assez brièvement ou tenter d'éclairer la question qui a été soulevée par M. Garon: la raison de la non-présence de fabrication québécoise de céréales sèches.

D'abord, il est bien entendu qu'en effet, le transport des boites de Corn Flakes est beaucoup plus cher que le transport du grain ou du blé, ou du maïs. Cependant, il faut généralement constater qu'il y a effectivement trois grands noms dans le monde des céréales sèches, particulièrement, au Canada. Il y a trois fabriques qui se trouvent, par hasard, en Ontario, depuis toujours d'ailleurs. L'implantation d'une autre usine au Québec devrait se faire soit par le biais des entreprises qui sont déjà dans le marché, ce qui supposerait pour eux un investissement très considérable en capitalisation. Je présume que cet investissement n'est pas requis pour l'instant, parce que leur usine est de très forte taille en Ontario.

L'autre possibilité serait évidemment l'implantation potentielle au Québec d'un fabricant qui n'est pas l'un des trois grands mais ça exigerait un investissement très massif en capital et un investissement encore plus massif en mise en marché et ce fabricant serait le numéro quatre dans une série de trois grands.

A.S. LaMothe
Les minoteries Ogilvie limitée

Sur le coût de garantir la qualité des blés panifiables, c'est un sujet assez complexe. Alors, je n'en parlerai pas trop.

Mais il faut que nos agriculteurs ensemencent des blés qui soient vraiment des blés panifiables, pas des Opal, pas du Glenlea, mais, des variétés telles que le Sinton, le Neepawa, le Selkirk. Une fois ensemencées au mois d'avril ou au mois de mai, ces qualités sont généralement égales à celles de l'Ouest. Mais le problème, c'est que l'éleveur a un plus grand rendement de croissance avec les variétés telles que Opal et Glenlea.

Rolland Breault
Association des producteurs de semences pédigrées

Je voudrais ajouter quelques petits points qui, j'espère, éclaireront. Lorsqu'on essaye de produire des céréales, blé, avoine ou orge, à partir des semences qui ont été créées dans d'autres régions ou d'autres pays que notre milieu, il y a toujours de très grands risques au point de vue rendement et récolte.

Non par expérience technique, mais par expérience pratique dans le champ, les blés mous ont été essayés au Québec, ça n'a pas fonctionné. Les blés semi-durs ont été essayés. Cela a fonctionné très bien certaines années, et d'autres années, ça n'a pas fonctionné à cause de maladies et de mauvais rendement. Et le tout dernier, le Sinton, dans une année très favorable, dans les régions où il a été ensemencé en 1979, a donné un bon rendement, mais encore avec une maladie.

Je pense que la seule solution possible à tout ce problème, que ce soit la culture de céréales pour alimentation humaine ou pour alimentation animale, serait une recherche très approfondie et la création de variétés québécoises.

Je ne pense pas qu'on puisse réussir à fournir des marchés avec des productions stables d'année en année, avec notre climat, en s'approvisionnant de semences et de variétés de l'extérieur. On prend déjà un grand risque. Si on veut partir sur une bonne base, avec les deux pieds solides, ça nous prend une semence qui est déjà solide au départ, qui est peut-être porteuse de maladie, mais qui est déjà acclimatée pour résister aux maladies qui peuvent se développer dans nos régions.

La première piastre à dépenser, c'est dans la recherche de bonnes variétés.

Léonard Roy

Conseil de l'alimentation du Québec

Je reviens à ma question de tout à l'heure, puisque j'ai eu la chance d'entendre des énoncés qui tendent à aller vers ce que j'ai suggéré.

J'ai ici des données de 1976 dans une étude que vient de publier le Conseil de planification de développement du Québec. En 1976, on a consommé, en fait de céréales prêtes à manger, pour 32 $ millions dans le Québec. On a également consommé, dans le domaine des pâtes alimentaires, l'équivalent de 20,5 $ millions.

On a consommé, pour la nourriture pour les petits animaux domestiques, 72 $ millions. La nourriture pour les petits animaux, il y en a à base de céréales et à base de viande. On nous donne, pour rester très conservateur, le tiers du 72 $ millions à base de céréales.

Et puis là, je ne vous parle pas du chiffre d'affaires global de toutes les boulangeries, confiseries de la province de Québec.

J'apporte ça pour faire réfléchir ceux qui viennent nous dire: peut-être que ce n'est pas intéressant pour des entreprises de venir investir au Québec. Seulement

dans les produits que je vous mentionne, on est dans l'ordre de 100 $ millions d'achat au Québec, dans des circonstances qui sont presque celles d'un marché captif. Quand on va parler de boulangeries-confiseries, on est dans l'ordre de 350 $ millions. On me souffle même 700 $ millions, mais je n'ai pas ma statistique en face de moi.

Pour conclure, je vous ai demandé tout à l'heure si on pouvait faire un effort pour savoir qui décide dans le Québec. Ce n'est pas parce qu'il y en a des grosses compagnies qui portent un nom, qu'ils sont des méchants. Je veux rester très objectif, sans aucune animosité sentimentale.

On a un marché captif dans des domaines de céréales de consommation humaine ou animale: qui est-ce qui l'a, ce marché-là? Sachant qui l'a, nous aurions au moins l'avantage de savoir à quelle porte il faut frapper pour des considérations de politique de développement économique. On a aussi l'avantage de savoir au moins à quelle place on pourrait aller, soit pour être mieux renseignés, soit pour faire des «joint ventures». Je vais aller jusque là.

Mais tant qu'on n'a pas mis ça sur papier ou qu'on hésite, qu'on a peur d'épingler des noms . . . Il faut finir par savoir qui vend au Québec, qui contrôle ce marché captif pour pouvoir décider les producteurs agricoles, les transformateurs, les agents, les minoteries, ceux qui sont dans la première transformation, pour savoir avec qui on pourrait faire affaires, pour essayer de développer davantage le marché de l'industrie céréalière?

Pas contre qui que ce soit, mais pour les entreprises qui opèrent au Québec, qui créent de l'emploi au Québec, qui investissent au Québec. Vous remarquez: je n'ai pas parlé des entreprises québécoises parce que je veux être bien compris: ce n'est pas une sortie contre les monopoles, contre les multinationales, contre les nationales. C'est une remarque de bon sens: avec qui devrait-on travailler actuellement pour pouvoir développer ce secteur-là d'une façon sensée au Québec?

Guy Tremblay

Phénix Limitée

Je voudrais répondre à M. Beaudet qui disait: «Pourquoi se causer des problèmes avec l'industrie de la minoterie, quand il y a un marché qui n'est pas aussi exigeant dans la meunerie?»

Eh bien, il y a une question fondamentale: c'est le prix que le producteur va retirer de la minoterie. Si je regarde les cartes de cotation du 6 novembre, un blé d'alimentation animale rapporte 128 $, et un blé d'alimentation à la minoterie est 175 $ et le producteur peut en retirer jusqu'à 220 $ à l'exportation. J'y vois

une marge suffisante pour inciter les gens à récolter du blé de qualité, à semer du blé de qualité, et puis on va l'acheter. Donc, il y a un marché. Il suffit que vous nous fournissiez le grain.

M. Fredette demandait tout à l'heure les critères d'achat. Il y a une publication qui sort tous les trimestres, et c'est la bible du meunier. Ça donne toutes les informations que le meunier recherche quand il achète du blé. Cela lui donne tout: ce qui va arriver quand il va faire la farine, ce que la farine va faire quand elle va aller chez le boulanger. On sait exactement ce qui va se produire. C'est ça qu'on cherche, nous autres: une sécurité dans l'approvisionnement de qualité et c'est tout ce qu'on cherche.

Et j'ai ici les analyses que j'ai faites à notre laboratoire pour le Sinton. Un item en particulier me frappe. On a un item dans les pré-requis, c'est le poids hectolitre: un poids dans un contenant spécifique donne quelle pesanteur quand vous mettez un grade de blé dedans?

Et voici: dans l'Ouest, vous obtenez des poids de 81, 82 et 83 grammes à l'hectolitre. Vous avez, ici, des échantillons, j'en ai fait six — et j'ai du 76, 77, 71 et 74 grammes à l'hectolitre.

Cela veut dire que le blé du Québec, le Sinton, a beaucoup plus d'écorce et moins d'amidon. Quand on extrait la farine, on va en obtenir beaucoup moins, et beaucoup plus de sous-produits qui est l'écorce. Quand on achète du blé, le rendement de farine que ce blé-là va produire entre en ligne de compte.

Pierre Racicot
Fédération nationale des associations de consommateurs

C'est une question que je voulais poser à M. Léonard Roy. Ça fait deux fois que vous posez votre question; j'aimerais savoir à qui elle s'adresse.

Et puis j'aimerais aussi savoir: est-ce que la réponse que vous attendez irait dans le sens des distributeurs des grandes chaînes alimentaires?

Léonard Roy
Conseil de l'alimentation du Québec

Ma question s'adresse à tous ceux qui, actuellement, opèrent quelque part dans la chaîne alimentaire au Québec.

Je pèse mes mots: tous ceux qui sont au Québec et qui, actuellement, ont investi de l'argent, depuis la ferme jusqu'à la table des consommateurs, en

passant par tous les intermédiaires de la transformation primaire, secondaire. Ma question s'adresse à eux, y compris les grands réseaux de distribution.

Ce que j'essaye de faire comprendre, c'est que c'est impensable que, devant un marché comme celui que je vous ai décrit tantôt, qui, pour l'ensemble de l'alimentation, représente six milliards et demi par année de marché captif, il faut manger trois fois par jour, pauvres, riches, n'importe qui il n'y ait pas moyen de faire au moins cinq kilomètres sur la voie d'un plus grand développement économique et industriel au Québec. Et puis il y a des gens qui sont en mesure de le faire.

Je comprends les intervenants qui disent, et ils ont raison: on va chercher, par exemple, une sécurité dans les approvisionnements, une régularité et une qualité et puis aussi, un prix comparatif. Mais le prix, dans toutes les enquêtes qui ont été faites, n'est jamais numéro un vis-à-vis des réactions d'acheteurs. Le prix vient souvent en sixième, septième rang.

Ce qui est important: c'est la sécurité des approvisionnements et puis la qualité, et puis le service et le reste. Je comprends qu'on demande ça, mais ce n'est pas impossible de l'avoir en autant qu'on sait travailler ensemble. C'était ça le sens de ma question.

On va continuer, on va faire d'autres mini-sommets et on va partir bredouille si on ne se reconnaît pas dans l'auditoire ceux qui peuvent se tendre la main et travailler, faire équipe pour faire quelque chose. Ça inclut, je ne voudrais pas qu'on se méprenne sur notre intervention, et c'est dans les recommandations du CPDQ avant-hier, le gouvernement.

Et qu'est-ce qu'on fait avec les encouragements du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation? Actuellement, on cherche à mettre devant lui un corps bien structuré qui représenterait tous les interlocuteurs valables dans la chaîne alimentaire, prêts à dialoguer pour essayer de se concerter et développer des marchés, pas contre qui que ce soit, pour nous autres.

Fernand Beaudet

Coopérative fédérée de Québec

Je ne voudrais pas partir un débat avec M. Tremblay, loin de là, mais je n'ai pas voulu mettre les minoteries de côté. S'il voulait acheter du blé, d'ailleurs on lui en vendrait énormément.

Je comprends que, de son côté, il calcule le rendement de farine. Il faudrait qu'il se mette dans les souliers du producteur. Le producteur aussi doit regarder le rendement. On parle d'un Sinton qui donne un rendement de 30 ou 35 minots à l'acre. Par contre, un Glenlea peut en donner, des fois, le double. Ici, le producteur

regarde ça. On parle également d'un Sinton qui, avec nos sols, est un risque au niveau de production, risque de maladie, comme la plupart des blés durs, ici.

Le Glenlea a semblé celui qui nous a donné le meilleur résultat au niveau du rendement et de qualité pour le producteur. Celui-ci a fait un choix qui est assez normal, je pense. M. Breault tout à l'heure vous a donné à peu près toutes les explications.

Je ne dis pas que le marché des minoteries n'est pas intéressant. Je ne dis pas qu'à un moment donné il n'est pas meilleur que le marché de l'alimentation animale, mais ça, c'est l'économie qui va le dicter aux producteurs et à la minoterie.

Pour M. Tremblay, ce qui compte c'est le rendement du blé en farine, et, pour lui, le blé dur de l'Ouest est celui qui lui donne le meilleur rendement, comme le Selkirk. Pour certaines farines, c'est le blé mou de l'Ontario.

Mais le rendement du producteur est important. On ne met pas la minoterie de côté, loin de là. Mais est-ce qu'on est capable, comme M. Blanchard le disait tout à l'heure, économiquement de livrer notre marchandise? Est-ce qu'on peut se permettre d'aller couvrir ce marché-là?

Peut-être qu'on ne peut pas se le permettre.

Est-ce qu'on peut se permettre d'aller chercher le marché de la distillerie? On ne peut pas mettre de côté le marché de la distillerie, mais est-ce que ça vaut la peine pour le producteur d'aller le chercher? Est-ce que nos sols peuvent nous le permettre?

Il faut penser des deux côtés. Loin de moi l'idée de mettre les minoteries de côté. Ça nous ferait plaisir de produire un Selkirk à 40 minots l'acre et d'être capable de le vendre à M. Tremblay . . .

Maurice Pardo
Association des négociants en céréales du Québec

Tout à l'heure, M. Beaudet mentionnait qu'il n'était pas nécessaire, peut-être, de classer les grains pour l'utilisation animale.

Sur l'énoncé que M. Blanchette a fait au nom de notre association, j'aimerais juste relire quatre lignes qui sont primordiales, à mon avis: «Il sera préférable que toute céréale commercialisée provenant de l'extérieur ou produite localement soit classée. La réputation des céréales canadiennes est telle que le système en cours satisfait pleinement producteur et consommateur.»

Et cela inclut les minoteries, les meuneries, les distilleries, tous les secteurs. Dès que vous établissez un grade, aujourd'hui les facilités de laboratoire sont telles que, dans l'espace de quelques heures, l'utilisateur sait si c'est rentable ou non.

Une fois que c'est classé, le producteur peut aller chercher le plus haut prix possible pour sa production. Si vous avez un classement, vous avez un marché d'établi. Vous avez des quantités qui sont en stock. Tant qu'il n'est pas classé, la marchandise est au niveau de la ferme. Dès qu'il est classé, il est dans un système où les quantités sont contrôlées, l'approvisionnement est déterminé et c'est à l'acheteur à qui il peut s'avérer d'acheter ou d'attendre, sachant que les stocks sont là.

Jean-Paul Faille
Canada Packers

Je vais tenter de répondre à la question de M. Roy. Probablement que plusieurs d'entre nous pourraient le faire. Je crois qu'on peut généraliser.

Nous sommes dans la division des huiles, raffineries d'huile végétale et gras animal au Québec et nous sommes maintenant la seule raffinerie en opération.

Comme toute entreprise qui se respecte, il faut un investissement dans une certaine sphère, là où toute entreprise sait qu'elle va bénéficier du meilleur retour possible.

On sait qu'il ne se fait à peu près pas de récolte de fèves de soya, de colza ou de tournesol au Québec, dans le moment, et la seule raison valable est qu'il n'y a pas d'usine de trituration. La responsabilité peut en être imputée autant aux producteurs, aux raffineurs, ou aux autres intéressés. Dans le moment, nous sommes en train de faire une expansion à Montréal de l'ordre de tous près de 20 $ millions et ceci se fait sur la raffinerie.

Pourquoi l'investissement est fait dans la raffinerie et non du côté de l'usine de trituration? C'est que, dans le moment, il n'y a pas de besoin urgent pour l'usine de trituration, en autant qu'on est concerné, puisqu'on peut s'approvisionner à volonté des huiles brutes de soya, de colza de l'Ouest canadien ou de l'Ontario et que les approvisionnements sont continus et de bonne qualité.

Alors, on a jugé bon d'aller du côté de la raffinerie parce que c'est là que le besoin se fait sentir, que la capacité est à court. Encore là, il faut procéder par ordre de priorité. Je crois que, dans bien des cas, la même chose pourrait se dire pour n'importe quelle industrie.

René Blanchard
Conseil des gens d'affaires québécois

On sait que depuis les années trente, nous sommes au Québec dans une situation de marché captif. Tout le monde l'a souligné.

Et il serait peut-être intéressant de demander au ministère (qui a des experts en cette matière, les derniers documents nous le prouvent), de faire une recherche pour savoir qu'est-ce qu'il serait advenu éventuellement du Québec dans les domaines de production animale si le marché québécois n'avait pas été un marché captif.

Les meuniers ont souvent examiné cette question: si nous avions pu, par exemple, dans les années soixante à soixante-dix faire affaires directement avec l'Amérique du Sud et acheter du maïs à 97 cents le cent, alors que le marché captif, ici, nous forçait pratiquement à l'acheter au double.

Marcel Mailloux
Union des producteurs agricoles

Les dernières interventions sont certainement bien fondées et l'Union des producteurs agricoles s'associe en ce qui concerne cette relation.

Vous pouvez être assuré que le producteur ne demande pas mieux que de répondre aux besoins du consommateur, à quelque échelon que ce soit.

Et il y a certainement une base fondamentale qu'il faut tous reconnaître et collectivement: si on introduit en priorité la sécurité d'approvisionnement, c'est que cet approvisionnement manque. Or, le producteur, veille à son coût de production, et c'est une chose tout à fait normale. Et vous tous qui transformez le produit, à quelque niveau que ce soit, vous vous assurez d'avance du coût en ce qui concerne cette mise en marché du produit transformé.

Ces exigences peuvent être rencontrées par plusieurs politiques d'étape, (et le ministère de l'Agriculture, le gouvernement, fait certainement son bout mais peut en faire davantage) et par tous les corps de la société.

Lorsqu'on aura reconnu fondamentalement, ce principe-là, le producteur agricole au Québec et le producteur en particulier dans les céréales, seront en mesure de répondre le plus tôt possible. Parce que, en plus de ce désir de répondre à cet auto-approvisionnement, nous avons toute la structure qui est en place pour communiquer avec le producteur. L'Union avec ses fédérations spécialisées, dont la Fédération des cultures commerciales, est l'outil pour répondre à cette communication avec le producteur, l'informer d'abord des prio-

rités en ce qui concerne la vulgarisation, au niveau de la qualité, des semences à mettre en terre, des variétés et ainsi de suite.

Pour répondre aussi à cette mise en marché, la structure est là. Vous avez tous intérêt à vous servir de cette structure parce que c'est le lien qu'on doit avoir en priorité avec le producteur, et le producteur est en mesure de répondre. Il s'agit de bien lui faire comprendre l'essentiel de cette mise en marché, les étapes à franchir et tout est en oeuvre, tout est là pour répondre à ce désir qu'on a tous.

André Charbonneau
Président des délibérations

M. Fredette, est-ce qu'il y a une seule compagnie qui a acheté le maïs classifié? Est-ce la même chose pour les grains à paille?

Réal Fredette
Fédération des producteurs de cultures commerciales

M. Beaudet a répondu en disant que, dans le secteur animal, le commerce semble être intéressé. C'est qu'on reconnaît en général qu'on a de la qualité; d'ailleurs, ç'a été confirmé. Mais on voudrait avoir un moyen pratique de traiter les lots de grains qui seraient de mauvaise qualité, avoir des arrangements là-dessus.

Depuis qu'on en fait, depuis deux ans, c'est ça les exigences du secteur animal. On reconnaît que le Québec fait des grains de qualité, mais quand on est pris avec un voyage de mauvaise qualité, qu'est-ce qu'on fait avec?

Maintenant, vis-à-vis de tout le secteur de l'industrie, des autres domaines, c'est plus exigeant et il va falloir répondre à ces exigences-là si on veut embarquer.

André Charbonneau
Président des délibérations

Pour les autres grains, les grains à paille, pour les meuneries, c'est le même problème que le maïs?

Réal Fredette
Fédération des producteurs de cultures commerciales

Oui et non, je ferais une distinction pour l'avoine. Je pense qu'on produit assez facilement au Québec, dans des conditions normales, de l'orge de qualité et du blé de qualité, et les facilités de séchage nous le permettent.

Mais pour ce qui est de l'avoine, ça me paraît plus problématique parce qu'il faudrait la travailler un peu au niveau de la variété, quoiqu'une usine de Montréal nous ait dit que l'avoine du Québec était d'aussi bonne qualité que l'avoine de l'Ouest . . .

André Charbonneau
Président des délibérations

La classification pour les différents grains, est-ce que vous pensez que ça serait une façon de rendre le prix compétitif pour un même grade?

Réal Fredette
Fédération des producteurs de cultures commerciales

Ça ne nous a pas apparu que la classification intéressait tellement les gens dans le secteur animal.

Par ailleurs, je voudrais lancer une question. On a parlé beaucoup du blé, ça nous pose des problèmes au niveau des variétés de la production: le blé en général est plus sensible aux maladies que d'autres céréales.

Mais il y a aussi la question de l'orge. Est-ce qu'il y a des secteurs qui sont intéressés à l'orge? Et quelles sont les exigences? Quels sont les besoins et puis le reste?

Fernand Beaudet
Coopérative fédérée de Québec

Plus je parle, plus je me fais d'ennemis, je crois, même avec mes collègues! Probablement que je m'exprime mal . . .

Pour l'acheteur, qu'il soit une meunerie ou un manutentionnaire, la Fédérée comme telle a pris position. C'est évident que l'on préfère une classification officielle.

Mais il faut quand même être réaliste: établir une classification officielle, ici, pour une production d'un million de tonnes, comparé à des vingt et vingt-cinq millions dans l'Ouest, ça coûte beaucoup plus cher à la tonne. C'est ça qu'il faudrait évaluer à un moment donné: Un système de classification officielle, l'élargissement de la loi du Canada, c'est-à-dire que la Commission puisse faire une classification officielle ici, s'établirait à quel coût? À quel coût est-ce que ça peut s'établir?

Pour l'acheteur, la Fédérée ne demande pas mieux. On a été une des organisations qui a essayé de mettre un certain critère de réception, pas une classification, mais des normes de réception uniformes. Alors, on est pour la classification. C'est préférable pour l'acheteur d'avoir une classification. C'est encore bien plus préférable pour le manutentionnaire d'avoir cette protection-là.

Mais est-ce qu'on peut l'établir au Québec? Est-ce qu'il ne faudrait pas faire une étude du coût de ça, ici? On n'a pas la même quantité.

Il faudrait bien me comprendre: je suis pour la classification officielle, parce que pour un acheteur, c'est beaucoup plus facile d'avoir un grade et une qualité uniformes, mais ce n'est pas toujours possible de le faire.

Je me demande si on ne mettrait pas un carcan, si on disait: «la meunerie n'achètera pas de grain local à moins qu'il ne soit classifié». Je pense que ce n'est pas nécessaire, et je pense que la meunerie a prouvé que ce n'était pas nécessaire parce qu'elle achète un grain qui n'est pas classifié officiellement.

Avant de le demander pour le Québec, je pense qu'on devrait commencer par le demander pour l'Ontario, parce que l'Ontario non plus n'a pas cette classification officielle sur son maïs. L'Ontario a été contre l'élargissement de la loi du Canada pour les coûts qui étaient impliqués.

Est-ce que pour nous, on peut établir un système de classification officielle et à quel coût? Ça prend des gens pour le faire. Ça prend des gens qui sont habilités à le faire. Ce n'est pas n'importe qui qui peut le faire. Est-ce que nous allons avoir un inspecteur à chaque silo régional pour faire la classification comme exemple? Ça peut se faire, mais à quel coût?

C'est ce que je veux dire. Je ne voudrais pas me faire d'ennemis. J'essaye d'être le plus clair possible. Je ne veux pas mettre la classification de côté. Je ne veux pas mettre les distilleries ni les minoteries de côté. Mais il faut toujours figurer l'économie de la chose et être réaliste.

André Charbonneau
Président des délibérations

Est-il vrai que certains producteurs refusent d'acheter des moulées produites avec des grains du Québec?

Pierre Racicot
Fédération nationale des associations de consommateurs

M. Mailloux, j'aimerais connaître les principales difficultés que vous avez, les producteurs, à vous organiser sur le plan de la production et de l'organisation de l'offre. Quels sont les principaux obstacles que vous pouvez rencontrer face à vous?

Marcel Mailloux
Union des producteurs agricoles

En ce qui concerne la structure de la classe agricole, je vous ai mentionné qu'elle était toute là, dans le sens de la communication aux producteurs, l'information et l'intéressement qu'on peut lui apporter, en relation avec tous les corps.

Là où sont nos difficultés, c'est que certains corps de certaines autres professions impliquent des mesures, ou prennent des positions, qui sont de nature à défaire ou à contrecarrer ou à créer de l'animosité envers certains groupes de producteurs. Et c'est dans cet esprit-là que j'invite l'assistance à fournir un effort en ce qui concerne l'intérêt commun de cette matière première bien fondée, de rendre conscient un approvisionnement de plus en plus haut en pourcentage, au niveau de notre société, ici au Québec.

Et c'est ça la relation qui, il me semble, n'est pas comprise. C'est ça qui est très important. Au niveau de tous les groupes, à l'intérieur du Québec, on invoque souvent l'agriculteur. On invoque souvent qu'il a un rôle à jouer dans la société. Mais il faut lui donner cette opportunité-là.

L'Union est l'outil qu'il s'est donné comme producteur: ses fédérations spécialisées, ses fédérations régionales et ça répond à un besoin du gouvernement et de la collectivité.

On peut le prouver et puis les preuves ont été faites, mais il reste que certains intérêts d'ordre trop particulier nous semblent s'introduire — non seulement nous semblent, mais vont même plus loin, posent certains gestes, pour contrecarrer, pour créer des dissensions. La collectivité agricole est parfois divisée dans des petits groupes et ça, c'est malheureux pour toute la collectivité au Québec.

Maurice Pardo
Association des négociants en céréales du Québec

Juste un point sur la classification. Je conçois ce que M. Beaudet a mentionné sur la non-nécessité de classifier le grain quand il s'agit du niveau animal.

Toutefois, si une structure est établie pour classer le grain, ça donne l'opportunité aux producteurs de pouvoir négocier librement avec un consommateur ou un acheteur du grain non classé, comme ça existe dans l'Ouest.

Un mécanisme de classement est important: à part du producteur et du consommateur au niveau local, il y a un marché régional ou un marché mondial qu'il veut atteindre, et c'est par le truchement du classement qu'il peut réussir à savoir le plus haut prix possible sur le marché. Sans ça, nous ne pouvons pas gouverner, dans la province de Québec, une production adéquate pour suffire à nos besoins, classé ou non classé.

Parce que dès que vous avez du grain non classé, vous avez un marché d'établi dans la province. Vous avez la même situation qui se produit en Ontario où il y a du grain non classé, mais ça se fait à l'échelle locale. Même ici, Ontario versus Québec, vous avez du grain qui rentre non classé. C'est fait sur une entente individuelle seulement.

Claude-André Saint-Pierre
Ordre des agronomes

Je ne voudrais pas conclure mais j'ai pataugé pas mal au niveau canadien. Et il me semble qu'on est presque en train de créer la Commission canadienne du blé pour commercialiser les grains ou de créer, du moins, son besoin et la Commission canadienne des grains pour classifier les grains.

Je pense que M. Beaudet avait parfaitement raison tantôt quand il a dit que ça prendrait un système de classification, mais un système de classification adapté à nos besoins, pour répondre vraiment à nos besoins.

Et le système de classification qui existe au niveau canadien, il n'y a rien de sorcier: c'est un système de classification basé sur des caractères physiques: c'est le kilogramme et l'hectolitre. C'est d'abord et avant tout une variété spécifique pour une région bien spécifique, pour répondre à des marchés bien spécifiques. Il n'est pas question de faire de l'orge à brasser avec de la Loyola, ça prend de la Bonanza, ou ça prend de la Herta, il n'y a rien d'autre. M. Breault avait parfaitement raison tantôt.

Après quoi, ça prend un système de classification et surtout un système de criblage pour éliminer toutes les impuretés des grains de qualité pour les classes 1 et 2 pour la consommation humaine.

Dans le domaine du grain de classification animale, j'ai aussi pataugé dans un sous-comité de l'amélioration des grains où on a étudié les possibilités d'un système de classification des grains basé sur le pourcentage de protéines, de façon à répondre aux besoins de l'industrie animale. De ce côté-là, au Québec, il faudrait vraiment y penser, parce que les producteurs sont capables de vider de l'azote sur Concorde et sur Laval 19, et sur les variétés qui ont été développées. Mais ce qui va sortir, c'est que s'ils *dumpent* 150 ou 200 livres d'azote à l'acre, il va sortir des protéines... Un pourcentage de protéines de 3% de différence, est-ce que ç'a une valeur commerciale?

Je lance tout simplement l'idée que la production, même pour l'industrie animale, devrait peut-être aussi avoir un système de classification.

Et je suis parfaitement d'accord avec M. Beaudet quand il dit que tout système de classification est extrêmement dispendieux. Le système canadien de classification des grains, c'est d'abord une classification locale, c'est ensuite une classification à l'élévateur, une classification à Thunder Bay avant que chaque bateau soit analysé au point de vue de toutes ses composantes physico-chimiques: pourcentage de glutène, pourcentage de farinographe, alvéographe, et tout le kit. C'est une liste d'au moins 35 à 40 critères qui sont utilisés pour le blé d'alimentation humaine pour le pain, les spaghettis, les macaronis, les orges de brasserie. Ça prend un laboratoire pour compléter un système de classification des grains pour l'alimentation humaine.

Maintenant, pour l'alimentation animale, il y a des possibilités aussi. Il ne faudrait peut-être pas fermer les portes complètement.

Jean-Pierre Deschênes
Association canadienne des industries de l'alimentation animale

Je vais essayer de répondre à deux questions, en quelques mots.

M. Fredette a demandé s'il y avait un marché pour l'orge ou si on était intéressé à acheter de l'orge. Les meuneries du Québec utilisent plus de 600,000 tonnes d'orge actuellement. On n'achète pas 5% de cette quantité-là, actuellement, au Québec.

M. Fredette a raison lorsqu'il dit que certains producteurs réussissent très bien à faire de l'orge de qualité. Ils font un excellent produit et on est vraiment intéressé à avoir cette orge-là.

M. Charbonneau demandait: «Est-ce qu'il y a des producteurs québécois qui refusent d'acheter des produits du Québec, des moulées produites avec des grains du Québec.» Ça rejoint ce problème d'avoine que j'ai déjà posé.

Je pense qu'il y a peu de gens qui sont vraiment conscients de l'acuité de ce problème-là.

En fait, on a beaucoup de difficultés à avoir une qualité d'avoine au Québec. J'ai mentionné qu'on l'utilisait de moins en moins. Pour empirer le plat: depuis presque un an, l'avoine se vend sur le marché canadien et international à un prix plus élevé que l'orge, ce qui rend son utilisation encore moins intéressante dans le commerce des meuneries.

Alors, on est pris avec cette avoine-là. L'avoine de qualité, il n'y a pas de problème. M. Fredette mentionnait: «qu'est-ce qu'on fait avec le grain qui n'est pas de première qualité?»

C'est bien simple: dans l'avoine, personne n'en veut! On a des éleveurs qui viennent, des bons producteurs laitiers. La première question qu'ils posent, c'est: «votre moulée laitière, est-ce qu'elle contient de l'avoine locale?» Alors, on ne peut pas en mettre.

On a essayé de mettre dans les moulées porcines, cette avoine locale. On l'a moulue finement. Et comme c'étaient des élevages intégrés, on a dit: «C'est à nous autres, cette affaire-là»: les meuneries ont beaucoup d'élevages intégrés dans le porc. On en mettait 10 à 15% à la tonne. On a réalisé que nos conversions se détérioraient et que ça nous coûtait une fortune d'utiliser ça. Alors, on s'est retiré de l'utilisation de l'avoine locale dans les moulées porcines également. Cela montre l'acuité du problème qu'on vit là-dedans.

Chapitre 4

La production des céréales

La production des céréales

4.1 Tour de table

Jean Garon
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec

M. Fredette, de la Fédération des producteurs de cultures commerciales, nous a dit que, dans la région de Saint-Hyacinthe, le prix des terres était maintenant de 1 000 $ à 1 500 $ l'acre, comparativement à quelques centaines de dollars il y a une dizaine d'années.

Même si plusieurs facteurs ont contribué à cet accroissement des prix, une meilleure rentabilité des céréales va certainement constituer un élément. D'autant plus que l'industrie laitière n'a plus l'importance qu'elle avait dans cette région, donc a de moins en moins d'impact sur le prix des terres.

Lors du calcul des coûts de production des céréales pour l'établissement d'un régime d'assurance stabilisation, on s'est rendu compte que les producteurs les plus efficaces, ou efficaces, pouvaient maintenant rentabiliser leurs opérations. Comme il s'agit d'une production assez récente au Québec, nous sommes convaincus qu'il y a encore de grandes possibilités d'améliorer le rendement par un meilleur contrôle des techniques.

Au Québec, on peut diviser la production de céréales en production de pointe, dont l'exemple type est notre production de maïs, et en production de type traditionnel. Ce deuxième type de production que l'on trouve à la grandeur du territoire agricole québécois est, en fait, un sous-produit de la production fourragère, plantes-abris ou complément de rotation.

Dans ces cas, la gestion est le plus souvent très déficiente, l'emploi de bonnes semences, d'herbicides, d'engrais chimiques, etc . . ., étant trop insuffisant. La preuve est faite par nos bons producteurs que, lorsqu'une bonne gestion est employée, les rendements et la qualité des céréales produites n'importe où au Québec sont très acceptables.

Du côté des prix, les acheteurs ici présents sont unanimes à dire qu'ils sont prêts à payer un prix équivalent à celui du grain importé FOB pour un produit classifié et d'une qualité équivalente. N'oublions pas que, dans ces conditions

le prix reçu par les producteurs québécois serait supérieur d'une quinzaine de dollars à celui reçu par les céréaliculteurs de l'Ontario, et d'une trentaine de dollars à celui reçu par ceux des Prairies, compte tenu du coût de transport de ces points vers le Québec.

Il semble bien que la conjoncture pétrolière nous avantagera de plus en plus dans les années qui viennent. Cette marge permet certainement de combler les coûts supplémentaires causés par nos conditions bioclimatiques.

Depuis 1977, le gouvernement québécois a mis en place un grand nombre de mesures qui ont permis de diminuer un bon nombre d'obstacles qui freinaient le développement de notre production céréalière. Permettez-moi de mentionner les programmes d'entreposage, centres régionaux et silos à la ferme, les programmes d'assurance-stabilisation des revenus, maïs, grain, blé, orge et avoine, les programmes d'aide à l'achat d'équipements spécialisés, l'intensification des programmes d'assainissement des sols, notamment le drainage souterrain, et l'intensification de la recherche, entre autres la création de la Station de recherche à Saint-Hyacinthe où l'on vient de construire des serres au coût d'un million et demi qui serviront à la recherche sur les céréales.

Au Québec, il y a un potentiel encore inexploité pour la production des céréales. Il est supposé que la demande croissante de céréales dans le monde créera des conditions de prix qui devraient permettre la mise en valeur de ces sources jusqu'ici inexploitées ou, à tout le moins, sous-exploitées. On peut faire un parallèle avec l'industrie pétrolière. L'exploitation des sables bitumineux du nord-albertain est aujourd'hui économiquement rentable alors que c'était un rêve il y a à peine dix ans.

L'amélioration possible des rendements des productions fourragères et l'utilisation grandissante du maïs fourrager permettront très certainement de libérer une quantité appréciable de sol dans les prochaines années. Dans le document «Bâtir le Québec», le ministère de l'Agriculture a évalué à plus de 600 000 acres les superficies consacrées à la production fourragère qui seront libérées à cause de l'augmentation des rendements de la production laitière. Cette estimation est conservatrice étant avant tout basée sur les résultats antérieurs.

Les rendements moyens actuels d'environ deux tonnes à l'acre pour les cultures fourragères pourraient être facilement augmentés à deux tonnes et demie à l'acre. Un tel changement permettrait de récupérer environ 20% des quatre millions et plus d'acres consacrés au fourrage, soit un million d'acres dont la majeure partie pourrait être consacrée à la production céréalière. De plus, chaque acre additionnel consacré à la production de maïs fourrager permet d'économiser environ un acre et demi de sol pour la production fourragère, car les rendements en matières sèches par acre de maïs fourrager sont d'environ deux

fois et demie supérieurs à ce que l'on atteint par la production de foin ou de pâturage au Québec.

Le maïs fourrager est produit dans les régions où il y a plus de 2 300 unités thermiques. Si on limite notre analyse aux seules régions agricoles où la plus grande partie des terres cultivées sont situées dans ces zones, soit les régions de Nicolet, du Richelieu, du sud-ouest, du nord de Montréal, ainsi que de l'Outaouais, c'est plus d'un million et demi d'acres de foin et de pâturage qui fut recensé en 1973. Si la culture du maïs fourrager était vraiment implantée dans ces régions comme dans les régions laitières américaines ayant un climat comparable au nôtre, c'est probablement plus de la moitié de ces superficies qui pourrait être reconvertie en culture de céréales, soit 750 000 acres. Donc, par une meilleure gestion de notre production fourragère, c'est un million et demi à un million et trois quarts d'acres que l'on pourrait récupérer.

À cela, il faut ajouter les terres abandonnées qui pourraient aussi être récupérées. En effet, la Loi sur la protection du territoire agricole retournera certainement quelques centaines de milliers d'acres d'excellents sols à l'agriculture.

À long terme, il y aurait donc au Québec un réservoir d'entre deux et trois millions d'acres de terres arables pouvant être utilisés pour la production céréalière ou bovine. Ce potentiel sera utilisé d'autant plus rapidement que les efforts de développement seront entrepris ou que les prix des céréales augmenteront d'une façon sensible.

Si chacun d'entre nous veut bien s'y attaquer c'est de trois à quatre millions d'acres en céréales que le Québec pourrait avoir dans quinze ou vingt ans. Sur trois millions d'acres en céréales dont 700 000 en maïs, avec des rendements déjà atteints par les bonnes fermes d'aujourd'hui, on peut estimer à quatre millions de tonnes la récolte potentielle.

Ajoutons à cela une meilleure spécialisation des régions qui pourrait permettre d'utiliser les ressources les plus propices à la production de céréales.

Il me semble que la plupart des conditions favorables à un développement sont maintenant réunies. Premièrement, on prévoit une première conjoncture à moyen ou à long terme de la demande de céréales. Deuxièmement, le know-how est maintenant développé. Troisièmement, le marché québécois est là. Quatrièmement, les bases d'un système de mise en marché sont maintenant jetées. Et cinquièmement, les éléments d'une recherche bien intégrée à notre milieu sont déjà en place.

Il me semble qu'il ne nous reste plus de raisons d'avoir de complexes face à cette production. Il nous reste à faire des efforts ensemble pour que nos objectifs soient rapidement atteints.

Réal Fredette

Fédération des producteurs de cultures commerciales

L'exposé que vient de faire M. Garon nous fait réaliser les perspectives très optimistes qui s'ouvrent devant nous autres. Comme on l'a vu hier, le marché des céréales est presque illimité.

Cependant, depuis une dizaine d'années au Québec en particulier, il a commencé à naître une génération de céréaliculteurs. Ça, c'est un fait nouveau. Les premiers céréaliculteurs du Québec ont été d'anciens producteurs de lait qui, avant de prendre leur pension, voulaient diminuer un peu le fardeau de travail. Mais je pense que, depuis une dizaine d'années, il y a des jeunes qui se sont lancés et qui veulent vivre des céréales et qui veulent faire leur vie dans la production ou dans les productions végétales.

Je pense que, de ce côté-là, il y a un espoir et il faudrait que, du côté des institutions d'enseignement et le reste, on fasse de plus en plus de place et on attache plus en plus d'importance à la formation de ces producteurs «en devenir» qui, de plus en plus, à travers le Québec, vont se multiplier.

Je pense que la production de céréales va bien sûr se développer, mais il faut être aussi réaliste. Il va falloir savoir maintenant faire des choix judicieux. Jusqu'à maintenant, on a fait de la vulgarisation, on a invité les gens à se lancer; mais il va falloir maintenant, peut-être, qu'on oriente un peu plus les choses.

C'est sûr qu'au Québec, il y a des possibilités. D'autre part, nous sommes quand même — et quand je dis qu'il faut être réaliste, c'est à ça que je pense: nous sommes à la limite de la production des céréales. Notre climat est davantage favorable, dans le passé en tous cas, à des cultures herbagères. Il faut peut-être une technique encore plus développée qu'ailleurs pour réussir dans ces productions-là. Nous sommes à la limite de la production. Ça nous impose des choses.

D'autre part, nous sommes conscients aussi que nous opérons dans un marché qui est un peu captif. En tout cas, ce n'est quand même pas facile. Je ne pense pas qu'on puisse penser aller vendre des céréales en Ontario. On nous a parlé hier de marchés internationaux, c'est vrai. Mais quand même, je pense qu'il y a quand même là une limite.

Et finalement, il y a la question des prix. Des céréales, au Québec, on va en faire, bien sûr. On est prêt à en faire, mais à la condition qu'on ait un prix. Depuis une quinzaine d'années, on a quand même été habitué un peu, au Québec, à recevoir ou à nous faire offrir pour nos céréales le prix du meilleur *bargain*, qu'on avait pu faire en Ontario. Si on réussit à acheter du maïs comme le dernier *bargain* qu'on a fait en Ontario . . . C'est ça qu'on nous offre pour notre céréale au Québec. En fait, c'est à ce genre de marché, à ce genre d'offres qu'on est habitué.

On est prêt à faire la qualité. On est prêt aussi à développer la production dans ces limites. Mais il va falloir d'autre part qu'on accepte, pas seulement de nous dire, qu'on est prêt à payer la prix. Il va falloir aussi qu'on accepte que les producteurs mettent en place des mécanismes qui vont leur permettre justement de pouvoir négocier ces prix-là ou s'entendre sur ces prix-là avec vous autres.

Après ces quelques remarques, je serais porté à dire qu'il faudrait définir des priorités dans le développement. Et une des premières priorités, à mon avis, ça serait d'intensifier la recherche. Ça, c'est à la base.

Dans le maïs, nous avons des variétés qui nous permettent des rendements qui sont comparables, compte tenu des facteurs, à ce qu'on peut faire en Ontario ou aux États-Unis. Dans la mesure qu'on peut, ici, toucher le prix auquel les producteurs de l'extérieur peuvent venir vendre chez nous, nous sommes capables d'être compétitifs.

Au niveau de la recherche, dans les autres céréales, il va falloir l'intensifier et peut-être la diriger un peu plus.

Au point de vue de l'appui technique, on me disait par exemple, qu'il y a un chercheur dans le secteur des végétaux par rapport à cent chercheurs dans le secteur animal. Alors, il va falloir équilibrer les choses.

Nous les producteurs, on compte beaucoup sur l'appui technique que le ministère de l'Agriculture va pouvoir nous apporter.

Et finalement, il faudra une structure de mise en marché qui va permettre aux producteurs de faire leurs frais, appuyée de l'entreposage à la ferme, de l'entreposage à l'extérieur, et aussi des programmes de stabilisation qui, je l'espère, vont continuer à s'améliorer.

Léon Martin

Société coopérative agricole de Sainte-Rosalie

Comme responsable d'un important centre régional, je voudrais toucher surtout la commercialisation générale des céréales, à partir de l'entreposage qui devrait être surtout considéré au centre de la production et de la consommation, ce qui est un avantage naturel sur les anciens systèmes d'entreposage.

Au point de vue classification, nous croyons que, avant d'aller à l'étape de la classification, nous devrions passer par l'étape du nettoyage du grain qui est de qualité, pour assurer une uniformité de qualité. On reçoit des grains qui sont plus sales les uns que les autres, et on devrait commencer par ce nettoyage. Après ça, nous pourrons considérer la classification.

Nous croyons aussi qu'une formule ou un genre de permis pour les postes régionaux devrait être accordé pour établir certains règlements parce que, présentement, chacun fait sa méthode et ses propres formules de mise en marché.

Un autre point que nous désirerions obtenir, ça serait un contrat d'achat, un contrat d'option d'achat reconnu officiellement, qui lierait les deux parties, autant le producteur que l'acheteur ou le vendeur.

Nous désirerions aussi avoir une unité ou, du moins, une définition uniforme pour utiliser les mêmes termes quand on met en marché des céréales, par exemple quand on parle de tonne métrique ou de tonne courte, quand on parle de base humide ou base sèche, le taux d'humidité au moment de la vente. Actuellement, étant donné que ce n'est pas défini clairement, il y a un problème lors de la mise en marché des céréales, surtout sur les taux d'humidité.

André Bazinet

Association professionnelle des meuniers du Québec

La production des céréales au Québec est plus difficile qu'ailleurs dans les autres provinces plus à l'Ouest, l'Ontation compris. Prétendre que l'on peut cultiver indifféremment toutes les catégories de céréales avec le même bon résultat, c'est lancer ou maintenir un nombre de producteurs dans une production devenue marginale.

Les statistiques révèlent que la culture de l'avoine est la première en importance parmi toutes les autres céréales au Québec, alors qu'on l'utilise de moins en moins. À quoi bon aménager de lourds équipements pour le sécher et l'entreposer?

À ce titre, la concurrence extérieure est certaine. Il est tellement facile d'acheter dans l'Ouest du bon grain en quantité, en temps opportun, lorsqu'il n'y a pas de grève dans le transport.

Au sujet de la rentabilité, il ne faut pas oublier que les conditions climatiques chez nous ont une influence considérable sur le rendement. Trois récoltes sur quatre n'atteignent pas une rentabilité convenable. L'assurance récolte peut payer, mais ça ne nous donne pas de grain.

Au chapitre de la commercialisation, on se demande s'il ne faudrait pas reviser le programme actuel de la construction des centres de séchage et d'entreposage. Au rythme où les coûts de transport augmentent avec le prix international du carburant, le gouvernement sera obligé avant longtemps de couvrir les déficits d'opération pour éviter la fermeture de quelques-uns. Des constructions intermédiaires à proximité des lieux de production pourraient être considérées.

Quant à un programme de classification uniforme des grains, il s'impose non seulement pour les grains produits au Québec, mais aussi pour les grains qui viennent de l'Ontario.

Enfin, des constatations faites par d'excellents producteurs de céréales indiquent que la machinerie disponible que l'on peut acheter à gros prix, même avec une subvention du ministre, n'est pas adaptée à nos conditions de terrain et de climat. Le Département de génie rural à Laval pourrait peut-être bénéficier d'un projet de recherche dans ce domaine.

Enfin, tout le monde aurait à gagner d'une meilleure éducation du producteur, surtout en ce qui concerne la mise en marché des provendes.

Rolland Breault

Association des producteurs de semences pédigrées

D'abord, je vais commenter le petit passage du document préparatoire pour essayer d'élaborer un petit peu l'idée que j'ai émise hier.

Il est vrai que la station de recherche et d'amélioration de plantes créée à Saint-Hyacinthe est nécessaire au Québec. Mais je pense qu'en créant des stations comme ça, on ne doit pas en fermer d'autres.

Je déplore un fait qui est peut-être régional: à Sainte-Martine, autrefois, il y avait une station d'amélioration des plantes et, maintenant, le sol est encore là, mais on ne voit pas grande amélioration qui se fait là au point de vue des céréales. C'est une anomalie peut-être au niveau régional, mais ça demanderait certainement une correction.

Il est vrai aussi que, au niveau de la production de céréales, nous avons à rencontrer une concurrence sérieuse de variétés produites à l'extérieur, telle que le blé Glenlea, les variétés d'avoine Gary et Scott, orge Bonanza, des variétés qui sont venues d'autres provinces. Pour corriger ces malaises-là, les producteurs ont besoin au Québec de nouveaux cultivars plus productifs et mieux adaptés. Cela a débuté, mais le choix est assez restreint.

Je pense qu'il est très nécessaire d'avoir des fermes régionales d'essais de variétés. À la suite des résultats sur les fermes régionales, ça amènerait des recommandations régionales, et non des recommandations provinciales. Pour la réussite, je pense que ça serait beaucoup plus efficace d'avoir: «telle variété est bonne dans telle région mais a peut-être un rendement supérieur dans une autre région». Ça aiderait grandement à améliorer les rendements.

Il faudrait aussi continuer et amplifier un petit programme qui prend de l'ampleur: le maintien de parcelles pilotes. Je ne crois pas que ça coûte énormément cher en fonds publics, mais on constate que ç'a une grande efficacité au niveau de l'agriculteur et au niveau de l'information qui en sort, parce qu'il y a un travail coopératif entre le ministère de l'Agriculture, le secteur privé des semences et l'agriculteur-producteur de semences. Chacun y met la main. Les résultats sortis depuis le début de ces petits programmes qui existent depuis trois ans prouvent l'efficacité et appuient la demande que ça soit amplifié.

Au niveau des producteurs de semences, il y a un problème difficile à solutionner: prévoir les besoins futurs dans la production de semences. Parce qu'il faut prévoir deux ans à l'avance: c'est pis que de prévoir le besoin d'alimentation. Si on veut fournir des variétés en demande au Québec, il faut que les producteurs de semences prévoient deux ans à l'avance ce qu'ils vont multiplier.

Il faudrait aussi que chaque palier s'implique dans la recherche, par du capital humain et du capital monétaire. Ce n'est peut-être pas intéressant pour les industriels de mettre de l'argent dans la recherche. Mais le jour où ils s'apercevront des résultats que ça va apporter pour l'ensemble de la population du Québec, autant au niveau agriculteur qu'au niveau consommateur, en augmentant les rendements, en augmentant la qualité et en augmentant tout, ça sera un bien qui va être pris en considération par tout le monde, qui sera profitable à tout le monde.

René Cloutier

Association des marchands de semences

J'abonde dans le sens de M. Breault. D'ailleurs, je crois qu'on se rejoint pas mal sur tous les points qu'il a mentionnés. Cependant, je vous ferai part des résultats que nous avons obtenus lors d'une assemblée du bureau de direction des marchands de semences.

Au Québec, nous tendons vers une auto-suffisance dans le domaine céréalier. Plusieurs problèmes se posent face à cette option de notre industrie céréalière.

Des besoins s'imposent. En les cernant, un besoin en particulier nous apparaît comme un impératif primordial: celui de mettre à la disposition des cultivateurs québécois des variétés de céréales bien acclimatées chez nous. Le moyen d'arriver à ces fins est l'intensification d'un programme de recherche régionalisé et bien orchestré.

Même si certains sièges sociaux déménagent leurs pénates, il demeure d'autres entreprises privées, d'autres secteurs privés, qualifiés et disposés à oeuvrer au Québec et à unir leurs efforts avec les stations de recherche gouvernementales et les universités, prêts à aider la réalisation des programmes d'essais suscepti-

bles de conduire à des fins mieux définies. Une meilleure planification des réseaux de recherche s'impose entre les trois paliers qui sont: les universités, le gouvernement et l'industrie, afin de mieux connaître le pourquoi, le comment et le quand chercher. Si cette formule tripartite marche, nous arriverons à des résultats plus concrets et plus tangibles.

C'est avec une certaine fierté que nous constatons que, en 1979, 42% de l'ensemencement des céréales au Québec est de provenance pédigrée. C'est dû à des efforts composés d'éducation des utilisateurs, de nombreux octrois gouvernementaux, notamment les octrois sur la construction de silos à la ferme, le coût élevé de l'acheminement des grains de l'Ouest vers l'Est, l'assurance-récolte et autres.

L'autosuffisance dans le domaine de l'alimentation animale est certes de prime importance. Cependant, il ne faudrait pas oublier non plus la consommation humaine, de même que les oléagineuses qui représentent une large part de notre secteur agroalimentaire et qui sont presque en totalité importées au Québec. Encore là, les possibilités sont prometteuses, mais celles-ci requièrent des variétés adaptées et nous retournons évidemment à la base qu'est la recherche.

On a entendu hier toutes sortes de beaux discours. C'est très intéressant. Mais au Québec, nous sommes presque artisanaux dans le domaine de la production de céréales avec 100 000 acres de blé et 100 000 acres d'orge, à peu près. Ce fait est dû à ce que nous n'avons pas les variétés requises.

Ça serait utopique de penser que nous pouvons, au point de vue rendement, compétitionner avec les variétés qui sont produites aux États-Unis et dans le sud-ouest ontarien, car eux ont tout le temps. Les céréales sont des organismes végétaux: il faut qu'ils aient le temps de croître.

Nous pouvons améliorer nos variétés. Mais nous n'aurons jamais des résultats semblables au point de vue acres, au point de vue rendement. Par exemple, les rendements de maïs aux États-Unis sont toujours plus forts. Pourquoi? Parce qu'ils ont plus d'unités thermiques à la disposition du maïs, et Dieu sait s'il y a de la recherche dans le maïs. C'est à peu près ce qu'il y a de plus avancé actuellement en Amérique du Nord.

Mais cependant, nous pouvons produire, parce que le transport devient très coûteux, à cause de l'importation du pétrole. Ça va nous sauver. Nous pouvons trouver des variétés qui peuvent nous suffire et nous pouvons compétitionner contre les autres marchés, parce que nous pouvons les produire chez nous et ne pas avoir de transport à payer.

Bruno Béchard
Les engrais chimiques du Québec inc.

Au point de vue des engrais chimiques du Québec, nous avons exposé dans l'ensemble le problème auquel nous avons à faire face. C'est surtout la courte végétation et le problème des expéditions qui sont mal partagées: il y a environ 30% d'expédition à l'automne, comparativement avec 70% au printemps; ce qui fait que, au printemps, ça prend un nombre incalculable d'équipements pour pouvoir faire les livraisons.

Étant situés les derniers au point de vue approvisionnement, au point de vue des matières premières, on rencontre toujours certains problèmes de transport avec les wagons et les approvisionnements. Dès qu'une région donnée rencontre des problèmes, comme on est à la queue de cette chaîne-là, de ce maillon-là, c'est toujours nous autres qui écopons en dernier. Ce sont nos principaux problèmes dans l'industrie.

Claude-André Saint-Pierre
Ordre des agronomes

J'aimerais d'abord remercier M. le ministre d'avoir invité l'Ordre des agronomes du Québec à participer à cette rencontre. Je ne l'ai pas fait hier: j'étais dans le feu de l'action.

Par contre, je suis d'accord avec M. Roy: nous ne sommes pas des intervenants. Nos investissements en production de céréales sont assez minimes. Notre contribution se situe surtout au niveau de plusieurs agronomes qui sont impliqués dans le domaine. Alors, je vais plutôt me présenter comme un analyste objectif de la situation, et continuer mes remarques sur les petits ajouts et les petites additions.

Je pense qu'on ne devrait pas parler uniquement de production d'oléagineux, mais bien d'oléoprotéiques puisque les tourteaux de soya sont un sous-produit de la production d'huile et sont drôlement utiles à la production animale au Québec, et nos importations de suppléments protéiques représentent pour les producteurs laitiers un coût qui n'est pas négligeable. Les plantes à protéines représentent un potentiel valable.

Je pense, et M. Cloutier pourrait renchérir, que plusieurs producteurs se lancent en ce moment dans la production de blé avec des pois pour ajouter des protéines.

M. Fredette avait pleinement raison en disant que la première génération de céréaliculteurs est en train de se développer et, dans ce sens-là, l'Université Laval a sûrement un rôle à jouer au niveau de l'éducation.

Et mon rôle à cette rencontre, ça va avoir été d'apporter mes notes de cours pour les rendre disponibles à ceux qui veulent l'acheter à 8 $ aux Presses de l'Université Laval. Un peu de publicité gratuite!

Par contre, j'aimerais situer le débat peut-être de façon caricaturale puisque la Fédération des producteurs de culture industrielle n'est pas allée plus loin que dire: les céréaliculteurs sont en train de se développer.

Si on caricature un peu la production de céréales au Québec, on peut dire qu'on a entre 18 000 et 20 000 producteurs de céréales qui produisent sur un, deux, trois acres. J'en connais personnellement un qui en fait un gros huit acres et qui en est très fier), pour une moyenne de production d'environ 50 acres, pour un million d'acres en production de céréales au Québec dans le moment.

Vers où se dirige cette production? Elle se dirige à grands pas, grâce aux quelques entrepreneurs entreprenants qui se lancent dans la production de céréales dans le moment. Nous nous dirigeons peut-être vers 1 000 producteurs de 1 000 acres pour encore un million d'acres ou 1 500 producteurs de 1 000 acres pour rencontrer les objectifs du ministère de l'Agriculture du Québec d'augmenter la production céréalière.

Alors, si nous nous dirigeons vers 1 000 producteurs de 1 000 acres, il y a de nouveaux problèmes auxquels nous devons faire face. Il est évident que la céréale comme plante-abri, ça n'existe plus. Il est évident que nous nous dirigeons vers des producteurs en culture intensive, en monoculture dans plusieurs cas. Et ces producteurs-là vont rencontrer et rencontrent déjà des problèmes de divers ordres.

Le premier problème est un problème de main-d'oeuvre, vu que la production est très concentrée et que le temps de récolte est très limité. Au temps du semis et au temps de la récolte, les producteurs ont besoin de main-d'oeuvre saisonnière. De quelle façon orchestrer les programmes de main-d'oeuvre pour répondre à ces besoins-là? Je pense qu'il faudrait sérieusement se pencher sur la question.

Deuxième problème, c'est un problème d'investissement. Ces bonshommes-là vont avoir besoin d'investissements assez importants. Le Ministère est déjà impliqué, mais il va rester des difficultés pour être capable d'avoir les investissements nécessaires pour produire 1 000 acres. Et il y a une immobilisation du capital qui en résulte.

Le troisième problème, c'est que les producteurs vont rencontrer des coûts annuels d'approvisionnement assez importants. Chaque printemps, quand le bonhomme va devoir acheter des immobilisations nécessaires pour 1 000 acres, ça va chercher autour de 100 000 $ de capitaux semés dans le champ, autrement dit investis dans le sol, et ils ne verront les résultats qu'à l'automne, s'ils sont

capables de tout récolter dans des bonnes conditions. Le coût de location de l'argent est un problème nouveau pour les gros producteurs, et le risque qui est lié à1 000 acres est de beaucoup plus grand que le risque lié à 30 acres.

Notre producteur laitier, s'il a 50 acres, s'il a un faible rendement une année, ça ne le dérangera pas beaucoup: il va faire une petite perte. Mais notre producteur de 1 000 acres, s'il n'a pas un bon rendement une année, il va faire une grosse perte.

La technologie aussi va changer. Pour produire 1 000 acres, le gars va y aller avec une nouvelle méthodologie, une nouvelle préparation des champs et il devra énormément payer. Il va énormément tenir compte du coût du carburant, du nombre de passages qu'il va faire dans le champ; il va les tenir à un minimum.

Les variétés, on en a suffisamment parlé. On doit rendre hommage à M. Breault puisqu'il reconnaît les résultats du minuscule groupuscule de sélectionneurs de céréales, comme on s'appelle. On est à peu près quatre d'impliqués dans ça au Québec, et je pense que c'est vraiment la base, surtout si on s'en va vers l'utilisation humaine.

Au niveau global de la production, commencer à vouloir classifier des grains pour l'industrie humaine, avec moins de 300 000 acres en production, pour qu'il en reste de 75 000 à 100 000 qui soient classifiables, qui soient utilisables comme grade un ou deux, c'est rêver en couleur!

Il n'est pas question de penser que 100 000 acres produits vont devenir tous utilisables pour la consommation humaine. Il y a énormément de standards à rencontrer et on doit tenir compte de ces standards.

4.2 La rentabilité de la production des céréales

Gérard Ouellet
Association des producteurs de semences pédigrées

On a mentionné une anomalie qui existe dans les prix donnés aux producteurs actuellement au Québec.

Tout à l'heure, on a dit qu'on pouvait devenir compétitifs parce que le transport était devenu de plus en plus onéreux pour amener des grains de l'Ouest vers l'Est. Étant donné le coût de transport de l'Ouest vers l'Est, les producteurs du Québec peuvent actuellement obtenir jusqu'à 30 $ la tonne de plus que ceux qui sont situés dans l'Ouest.

Cependant, dans l'Est du Québec, on a conservé la politique de subventionner le transport des grains. Les producteurs de grains de l'Est du Québec, quand ils arrivent pour vendre leurs grains, mettons à une coopérative, ne peuvent pas marchander avec le prix qui est publié dans «La Terre de chez nous» pour le prix octroyé à Montréal, à Trois-Rivières et à Québec. On nous dit qu'on est capable de s'approvisionner à Thunder Bay et que le transport est payé.

Aussi, au moment où le grain se vend 130 $ la tonne à Montréal ou au Québec, notre base de marchandage, dans l'Est, se situe à 105 $ la tonne, parce qu'on peut l'avoir avec octroi pour le descendre chez nous.

Je ne demande pas que la subvention soit abolie pour les matières premières ou les céréales dont on a besoin pour produire des moulées dans l'Est. Cependant, dans l'avoine et dans l'orge, la production actuelle de nos régions suffit pour les moulées consommées sur place à la ferme.

Alors, il serait peut-être bon de soustraire cet octroi pour l'orge et l'avoine, pour les céréales qui sont cultivées dans notre région, mais la continuer pour les céréales qu'on ne peut pas produire dans notre région. Ça augmenterait la rentabilité de la culture de grain commercial dans nos régions et ça encouragerait les producteurs à augmenter cette production.

Paul Couture

Union des producteurs agricoles

Quand on parle de concurrence et puis d'efficacité, on attribue ça souvent aux agriculteurs. Mais il y a un paquet de facteurs qui entrent dans la composition du prix et qui sont en dehors du contrôle des producteurs.

Le prix des intrants monte. Prenez les engrais chimiques: on a des hausses, cette année, pour des variétés d'engrais chimiques, de 100 $ la tonne. C'est un peu en dehors du contrôle des producteurs. Idem pour la machinerie, les pièces: il y a un paquet de facteurs qui changent nos coûts de production et il faudrait s'ôter de l'idée que si on n'est pas concurrentiel, ça dépend des agriculteurs.

Ça dépend d'un ensemble de facteurs et je voudrais que chacun pose un peu sa responsabilité là-dedans et qu'on regarde ce qu'on peut faire à tous ces niveaux-là, ce qui permettra qu'on devienne plus concurrentiels. On a une option à prendre. On dit: «on peut développer et on est tous là-dedans».

La concurrentialité, ça ne dépend pas seulement de l'inefficacité des agriculteurs, parce que les agriculteurs ont démontré qu'ils pouvaient être efficaces et il y a seulement qu'à comparer nos rendements avec ce qui se fait à l'extérieur. Nos rendements à l'acre se comparent avantageusement.

Souvent, on fait jouer la question du climat. J'ai appelé un de mes amis en Alberta il y a deux semaines, et il dit: «nous autres, nos récoltes ne sont pas faites et puis il y a de la neige». C'est quasiment aussi pire que chez nous.

Des choses de même, ça arrive de temps en temps qu'on peut compenser, mais je pense qu'on est capable de produire quand même.

Aujourd'hui, on débute dans la production des céréales. Il manque de l'équipement. Dans ma région, il n'y a pas assez de moissonneuses-batteuses. Et puis quand vient une période un peu difficile, comme on manque d'équipements, on perd un peu de récolte. Mais à mesure qu'on va s'impliquer davantage, je pense qu'il y a des possibilités.

L'autre partie qui est importante, c'est la question de la commercialisation. Tout à l'heure, on a dit: il faudra faire l'éducation des producteurs. Il faudrait aussi faire l'éducation de l'acheteur. Je pense qu'il y a un peu d'éducation à faire un peu partout parce que pour l'acheteur qui peut acheter notre produit, il y a toujours trop d'humidité, il n'est jamais assez beau . . . Si on a une organisation qui garantit des normes de qualités et des volumes, je pense qu'il y a quelque chose à faire à ce niveau-là.

Là-dessus, je ne veux pas qu'on dise: «Ça dépend des agriculteurs si on n'est pas concurrentiels». On fait notre bout et puis on le prouve parce que, aujourd'hui, on produit davantage avec moins de monde et on est capable d'être efficace.

Que tout le monde s'y mette! Souvent, on demande de surveiller les agriculteurs. Qu'on surveille les autres aussi et je pense qu'on va être capables de marcher.

Rolland Pigeon

Coopérative fédérée de Québec

Nous sommes tous conscients combien nous sommes dépendants de l'extérieur pour nous approvisionner en céréales. On a développé des productions animales et on voit qu'on est beaucoup plus dépendant aujourd'hui qu'on l'était il y a dix ans, par exemple. Si je me souviens, il y a dix ans, on était à peu près à 50%, et là on est rendu à 35%.

Comme le disait M. Fredette tout à l'heure: c'est vrai qu'on arrive avec une nouvelle génération de céréaliculteurs. Les gens de ma génération se souviennent combien on s'est fait dire par nos confrères agronomes que, dans le Québec, on était des producteurs laitiers. C'était un province où tout le sol se prêtait plutôt à faire pousser de l'herbe, de l'ensilage. On faisait venir les grains de

l'Ouest car ils coûtaient bien moins cher. Ferdinand Ouellet s'en rappelle: C'en est un qui nous a fait des conférences là-dessus . . .

Ferdinand Ouellet
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec

C'était dans le sens inverse!

Rolland Pigeon
Coopérative fédérée de Québec

Il faut être conscient de ça. J'écoutais tout à l'heure attentivement M. le ministre, et je pense qu'il a fait faire une très belle recherche par son personnel au sujet du nombre d'acres qu'on peut inverser: cesser de produire du foin et produire davantage des céréales.

Si on était capable d'appliquer ça un peu plus vite . . . Mais c'est très lent, on ne changera pas la situation géographique de la province de Québec. On est chanceux depuis trois ans: on a de belles récoltes en céréales. Mais il faut faire attention. L'an prochain, on n'en aura peut-être pas. On sera peut-être obligé de récolter le maïs dans la neige, comme on l'a fait il n'y a pas longtemps. J'ai récolté du maïs dans le mois de décembre et ce n'est pas intéressant quand on est rendu là. Il y en a des parties qui sont restées. On a essayé de récolter ça au printemps. Ce n'est pas tout à fait comme nos gens de l'Ouest, ils viennent à bout de récolter du blé au printemps, quand ils passent l'hiver dans la neige. Mais ce n'est pas faisable dans la province de Québec. Je pense qu'il faut être conscient de ça.

Il y a une autre chose qui me taquine un peu moi aussi quand on parle d'autosuffisance. J'aimerais poser la question à monsieur le ministre: quel moyen va-t-on prendre pour faire cultiver tout le sol qu'on perd?

Dans la région de Montréal, il y a à peu près entre 400 000 et 500 000 acres qui ne sont pas cultivés. Prenez un territoire d'environ 50 milles autour de Montréal; il y a beaucoup de terres qui ne sont pas cultivées. On en a dans la paroisse chez nous. Il y en a partout autour de Montréal.

Quel moyen va-t-on prendre pour encourager les gens à les cultiver? J'ai un ami qui est un ancien cultivateur dans Saint-Philippe-de-Laprairie, près de Montréal. Il possède 200 acres de belle terre et il n'est pas capable de la louer à d'autres pour la faire cultiver. Ça va être un gros problème.

Si on veut parler d'autosuffisance, je n'y croirai pas tant qu'on ne pourra pas au moins cultiver tout notre sol où on peut produire toutes les variétés de céréales dont on a besoin dans la province de Québec.

Ça fait longtemps que ça me taquine, cette affaire-là. On a eu des études, on a travaillé là-dessus. Il va falloir qu'on trouve un moyen. Peut-être qu'avec la Loi 90, on va trouver des moyens pour pouvoir faire cultiver ça, les louer à long terme, ou toutes sortes de choses.

Nous, les agriculteurs, on n'est pas habitué d'être des locataires dans la province de Québec. Pourtant, en Europe, vous voyez depuis des centaines d'années des locataires sur des fermes. Nous, on n'est pas habitué à ça. Probablement qu'on va être obligé de venir à ça avec les nouvelles générations de cultivateurs. Il va falloir complètement changer notre orientation.

Réal Fredette avait raison: c'est une nouvelle génération de céréaliculteurs, ici, parce qu'il n'y en a pas beaucoup à date, qui ont vécu avec ça. C'est seulement depuis quelques années. Il y a eu des périodes creuses. On était habitué de produire du lait, d'avoir une paye tous les quinze jours.

Les céréales, ça vient rien qu'une fois par année. On ne fait pas deux récoltes par année. Si on en fait une mauvaise, je te dis que la récolte suivante est loin. Avec les intérêts à 16, 17 ou 18%, elle va être encore plus loin . . .

Il va falloir s'orienter vers ça et je pense qu'on en est tous conscients. Il y a certainement, en travaillant ensemble, des possibilités pour utiliser au moins tout notre sol où on peut produire des céréales. J'aimerais qu'on regarde comment on va pouvoir utiliser tout notre terrain disponible.

Ferdinand Ouellet
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec

M. Pigeon sait très bien que tout ce que j'ai dit, je l'ai écrit, et dans tout ce que j'ai écrit, je trouverais difficilement des choses qui vont dans le sens où je n'ai pas incité les agriculteurs du Québec à ne pas faire de céréales.

Si on regarde un peu l'histoire, il faut quand même reconnaître que, dans les années quarante, dans les années de guerre, le gouvernement fédéral a établi toute une politique. L'esprit de cette politique-là était clairement établi: on disait que l'Ouest devait se spécialiser dans la production de céréales, et que le Québec devait se spécialiser dans la production animale.

Cela a probablement été la base de tout le développement de notre industrie par la suite, et c'est probablement un élément important qui a retardé la mise en place ou l'intéressement des agriculteurs pour les productions de céréales.

M. Pigeon, je pense que vous soulevez un problème qui est fondamental, et M. Garon le sait très bien. L'an passé, lorsque la Loi sur la protection du territoire agricole a été passée, la première préoccupation qu'on avait, c'était de conserver à l'agriculture des ressources qu'on croyait et qu'on croit encore les meilleures pour l'utilisation dans l'agriculture.

C'est bien évident que — là aussi M. Garon en est très conscient, on travaille d'ailleurs sur ce problème présentement — maintenant qu'on les a conservées, il faut les mettre en valeur. Il y a des terres qui n'ont pas été utilisées depuis longtemps et il faudra qu'il y ait probablement un petit peu plus d'imagination dans nos politiques pour trouver le moyen d'intéresser les gens à les remettre en valeur.

Vous avez soulevé une solution qui, à mon avis, est loin d'être bête. Comme ça se voit d'ailleurs actuellement dans la région de Québec, il faudra peut-être penser que ces terres-là pourraient être louées, parce qu'il y a des spéculateurs qui ne sont peut-être pas intéressés à revendre leurs terres et qui préfèrent les garder, peut-être les louer. C'est une chose qu'il va falloir regarder de proche. Il faudra peut-être adapter des mesures de crédit agricole qui pourront s'adapter aussi en fonction des agriculteurs qui devront louer.

Là, il y a beaucoup d'efforts à faire. Vous pouvez être certains d'une chose: au cours des prochaines années, nous allons sûrement faire le maximum d'efforts pour qu'au moins les meilleures terres soient remises en valeur. Ça c'est clair et net.

Jean Garon
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec

Je pourrais ajouter deux choses. Je pense que ça commence actuellement. En 1979 par rapport à 1978, il y a 92 000 acres de plus en céréales.

Je regarde les phénomènes qui se passent . . . Par exemple: je fais la «20» deux fois par semaine. Comme disait Duplessis qui, entre Québec et Trois-Rivières connaissait toutes les maisons, moi je pense que je commence à connaître tous les rangs, toutes les terres qu'il y a entre Québec et Montréal . . . et on peut voir le changement de remise en culture des terres qui se passe actuellement.

La Loi sur la protection du secteur agricole vient d'arriver. Il va y avoir d'autres mesures. Par exemple, il y a eu une mesure annoncée lors du discours inaugural sur la propriété des terres par des non-résidents. En 1975, on en comptait au-dessus de 500 000 acres au Québec.

Avec la protection sur le territoire agricole aussi, l'évaluation des terres qui ne sont pas en culture, va monter. Il va y avoir un intérêt peut-être plus fort à mettre en culture des terres qui ne sont pas en culture actuellement. Et puis il y a aussi des mesures . . . peut-être qu'on pourra en dire un mot un peu plus tard.

Il y a un exemple, celui de M. Vallières de la région de Québec. En deux ans, il a mis autour de 1 800 acres en production, qui étaient des terres en friche. On est allé les voir, et les journalistes y étaient aussi à ce moment-là. Il nous montre une terre qui était en orge, et il nous montre comment était sa terre, parce qu'il dit: «Celle d'à côté, elle est pareille, c'était des friches de même». Il a passé le bulldozer là-dedans. En tout cas, à lui tout seul, il a mis, en un an, je pense que c'est 1 500 acres en valeur sur 1 800. Il en avait 300 acres l'année précédente, par des locations à cinq ans.

Et puis, savez-vous une chose? La location de terre, je me demande si ce n'est pas meilleur marché que l'achat de terres. À ce moment-là, il y a peut-être une voie nouvelle, louer les terres plutôt que de les acheter.

Il y a des terres qui vont se remettre en vente aussi. Les gars qui avaient acheté des terres sont des spéculateurs. Les spéculateurs, c'est un peu comme les municipalités, parce qu'ils pensent qu'il va y avoir plus de développements! Autour de la ville de Québec, on a compté les projets pour quinze ans dans chacune des municipalités et ça faisait un total de 800 000 de population de plus, alors que les prévisions les plus optimistes plaçaient ça autour de 85 000 d'augmentation!

Je pense que les spéculateurs avaient vu trop grand aussi dans la spéculation et, avec la protection sur les terres agricoles, il y a bien des gens qui vont remettre en vente leurs terres, et puis il y en a d'autres qui vont les louer.

Robert Larivière
Conseil de la boulangerie du Québec

Dans l'imagination qu'on doit avoir pour essayer de solutionner ces problèmes-là, je me rends compte, d'après l'intervention de plusieurs, qu'on tourne autour d'un problème qu'il va falloir identifier à un moment donné: celui du choix social à faire dans cette chose-là.

Un choix a été fait à un moment donné au point de vue pan-canadien. On a dit: l'Ouest, c'est le blé dur, et l'Est, c'est le lait. On s'est aperçu avec les années que les exportations à l'extérieur du Canada tournaient bien plus autour du blé que du lait. Dans le moment, on a de sérieux problèmes là-dessus au Québec.

C'était un choix qui était bien économique, très bien planifié, mais qui a engendré un coût social très élevé au Québec, à la longue. Ce coût n'a probablement pas été voulu au début, mais il en a résulté.

Tout le monde est de bonne foi. Tout le monde dit: «On veut produire», et puis les différents intervenants disent: «Nous autres, on veut acheter au meilleur prix, la meilleure qualité» . . .

Au Québec, on a un taux de chômage quand même très élevé. Et à ce moment-là, il y a une règle qu'il faut accepter, celle de l'intervention de l'État. L'État a des choix à faire. Dans le moment, je pense que les budgets des Affaires sociales sont très élevés, tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial. Il y a peut-être des transferts de fonds qui pourraient s'effectuer, à un moment donné, avec des politiques appropriées.

Et je vais vous donner un exemple bien précis, dans le domaine du pain, de ce qui pourrait se passer actuellement si on suivait uniquement le choix économique.

Économiquement, on achèterait notre farine aux États-Unis, dans le moment, même pas au Canada même si on a beaucoup de blé dans l'Ouest. Économiquement, s'il n'y avait pas un certain protectionnisme, le pain viendrait de l'Ontario dans le moment, ou des États-Unis. Il ne viendrait pas du Québec.

Cela s'adresse aussi aux cultivateurs. Ça s'adresse à tout le monde autour de la table. Le gars qui ne travaille pas, il ne veut pas savoir, s'il y a un choix économique à faire, qui est le plus productif. Si on fait ce choix-là et puis qu'au bout, ça résulte en 12% et puis 15% de chômage, ça devient peut-être illogique de faire le choix.

Dans l'imagination dont il va falloir faire preuve pour solutionner ces problèmes, il va falloir accepter d'avoir des politiques d'intervention, peut-être des politiques de subventions ou des politiques du prix minima qui vont justifier qu'on va régler un certain problème de chômage au Québec en aidant ceux qui sont moins productifs.

Seulement, il faut que tout le monde embarque, et il ne faut pas non plus qu'à un moment donné le consommateur arrive et dise: «nous autres, on paie plus cher qu'ailleurs pour certains produits,» si on sait que solutionner ce problème engendre des subventions ou des effets intermédiaires qu'il faut subventionner. On les subventionne de toute façon dans le moment par les politiques d'assurance chômage.

Alors, dans les choix à faire, je trouve que c'est très important d'accepter l'intervention de l'État, (c'est son rôle) et d'accepter qu'il va falloir subventionner des choses. Sans ça, ça va être le même problème qui s'est produit dans le blé versus le

lait. Au Québec, on va toujours se retrouver, un moment donné, avec plus de chômage qu'ailleurs.

Le problème du bois, entre autres. On était bien au Québec: on avait du bois en masse, on faisait bien du papier. On s'aperçoit, à un moment donné qu'au Brésil ça va dix fois plus vite qu'au Québec, pour faire repousser une forêt. On dit: «Whoop! on n'est plus productif là-dedans non plus».

À un moment donné, il va falloir faire du protectionnisme quelque part, sans ça on va se retrouver avec 20% de chômage. Et ça, il faut l'accepter. Les agents économiques, en général, ont énormément de difficulté à accepter l'intervention de l'État dans ce domaine-là. Mais ce n'est pas strictement question d'économie, c'est question sociale aussi, je pense.

Maurice Daoust

Centre régional de grains Maurice Daoust inc.

Monsieur le ministre a soulevé la question: c'est peut-être plus économique de louer une terre que de l'acheter. C'est évident qu'avec le coût des terres auquel on doit faire face maintenant, ça va devenir de plus en plus économique de louer plutôt que d'acheter.

Sur les problèmes auxquels on fait face dans la location de terres, il serait très important que des agents gouvernementaux ou des agents au niveau des producteurs étudient ce qui a été fait ailleurs.

En Europe, il y a des producteurs qui sont locataires de terres depuis des centaines d'années. Les producteurs-locataires y sont bien protégés alors que, ici, ils ne le sont aucunement. En Angleterre, ils sont protégés même vis-à-vis du propriétaire. Un locataire de terre ne peut pas se voir enlever sa terre en production, même par le propriétaire. Ça va jusqu'à ce niveau-là.

Si on parle de mise en valeur de terres non utilisées, de terres non cultivées actuellement, la seule solution semble être celle de la location. Il va falloir regarder sérieusement de quelle façon on pourrait protéger les gens qui pourraient faire des investissements à long terme sur ces terres-là.

Cyrille Parent
Association des banquiers canadiens

Le problème des investissements, c'est justement la location.

En Californie, ils en sont à leur première génération de location. Au minimum, la valeur des terres en culture est de 1 000 $ l'acre et on les loue pour100 $ l'acre, ce qui veut dire un rendement de 5%.

Les propriétaires terriens, c'est une spécialité de capitaliste qui investit dans l'immeuble pour protéger la valeur de son avoir. Alors que le cultivateur, c'est un homme qui investit un certain capital, qui veut avoir un bon rendement sur son capital et qui veut avoir un bien meilleur rendement dans la production que dans la propriété de la ferme.

C'est une forme d'éducation, à promouvoir. Ici, c'est le grand problème dans la production du maïs-grain: on n'est pas capable d'éponger la différence entre la valeur marchande de la ferme et la valeur productive agricole. Ceux qui paient au-delà de 1 000 $ l'acre sont faits avant de commencer dans le maïs-grain. Ça justifie un investissement d'à peu près 500 $ à 1 500 $ l'acre.

C'est possible qu'on puisse peut-être louer 55 $ l'acre alors que ça coûte, 100 $ en intérêts — et là, je retombe à des taux d'intérêt normaux. Et si on parle de 16%, 17%, ça n'a aucun sens.

Je pense que dans le futur, sur des grandes échelles de production, la formule de location est très bonne et ça aidera à solutionner les problèmes d'investissements.

Une autre façon de régler le problème d'investissement, c'est la location de machinerie. Ici, les cultivateurs sont des gens qui aiment la possession. Alors que la location de machinerie prend de plus en plus d'ampleur aux États-Unis. Il y a une banque, entre autres qui commence la location de machinerie, ici, au Québec, justement pour répondre à ce besoin d'investissement. Même à 25% d'investissement comptant, ce qui est assez raisonnable dans la machinerie, cela ne se donne à peu près plus parce que c'est déjà trop fort.

Il faudra qu'il y ait des lois de protection, évidemment. Et il y en a passablement à l'heure qu'il est. Il s'agirait d'en faire une publicité et de compléter.

André Charbonneau
Président des délibérations

Hier, on n'a pas tellement vu comment les institutions financières voyaient venir le développement de la production céréalière au Québec. Est-ce que vous avez un programme d'investissements de ce côté-là?

Cyrille Parent
Association des banquiers canadiens

Vous savez que les banques sont des institutions financières capitalistes. Nous sommes dans le commerce de l'argent, et il n'y a absolument aucune ségrégation au niveau de l'agriculture. Chaque fois qu'on prête de l'argent, on désire qu'il nous soit remboursé et on désire le prêter au taux normal du marché.

Je ne comprends pas pourquoi les cultivateurs ne puissent pas être satisfaits d'opérer dans le taux du marché. Je sais que c'est prohibitif, les taux d'intérêt. Mais qu'est-ce qu'on fait quand les taux d'intérêt sont prohibitifs? Vous allez dire: ce n'est pas une réponse. On essaie d'emprunter. Ce n'est pas vrai. Mais au moins, on arrête de capitaliser.

Et dans les coûts de production, je pense que c'est encore au Québec que les cultivateurs paient le moins cher d'intérêt à cause des politiques provinciales d'intérêt. Si on avait, par exemple — c'est encore une autre forme d'octroi, — un revenu garanti pour le cultivateur: c'est un problème aussi pour le cultivateur de ne pas avoir de revenus garantis.

Je vous ai dit que je voulais être remboursé. Quand j'arrive pour établir la capacité de remboursement de mon emprunteur qui emprunte au maximum, et que j'essaie d'établir les revenus qui s'en viennent pour la prochaine récolte, je ne suis pas capable d'établir le prix des intrants. Je ne suis pas capable de prédire la température, ni la gérance de mon homme. S'il tombe malade trois mois à l'hôpital, ça vient d'être fait! Et puis je ne suis pas capable d'établir les prix. Alors, vous comprenez que les problèmes du cultivateur sont aussi les problèmes du financier.

Quant à l'octroi du taux d'intérêt, si on avait un revenu garanti, je pense que les cultivateurs n'auraient plus besoin d'avoir des taux d'intérêt octroyés. Ça rentre dans le prix. Parce qu'il ne faut pas se faire des peurs, les octrois tout courts, en tout cas les octrois sur les emprunts, il y a quelqu'un qui les paie. Ils sont payés, inquiétez-vous pas là-dessus... Je pense qu'on ne gagne à peu près rien si on parle d'octrois.

Il faudrait tout de même avoir des méthodes compensatrices, peut-être plus réalistes. Des octrois, ça peut se donner à d'autres endroits.

Luc Audet

Ordre des ingénieurs

Nous remercions le ministère de l'Agriculture de nous avoir invités ici et soyez certains que les ingénieurs veulent de plus en plus s'impliquer au niveau économique et surtout dans le domaine agricole.

Une préoccupation de plus en plus importante pour les ingénieurs, lorsqu'il y a à faire un design quelconque, c'est la question d'énergie. Lorsqu'on parle de manutention, entreposage, qualité, je crois que ça doit se faire en tenant compte du facteur énergie. Lorsqu'on parle de centre régional ou de centre d'entreposage, je vois toujours le transport de ces grains-là.

On parlait hier, de pouvoir fabriquer ou transformer le plus près possible des lieux de production. Si on a des aires d'entreposage le plus près possible des aires de production, c'est-à-dire sur les fermes, on va économiser beaucoup d'énergie. C'est un facteur qui doit préoccuper pour l'avenir.

Ça n'empêche pas, de toute façon, d'avoir des installations qui peuvent répondre aux besoins, par exemple, du commerçant qui veut acheter ces grains-là. Ces facilités devront être prévues afin de pouvoir expédier rapidement, de pouvoir nettoyer et classifier s'il y a lieu. La préoccupation d'énergie doit faire en sorte que les entreposages puissent être le plus près possible des fermes.

Il y a un point qui est important. On parlait de nouvelle génération de céréaliculteurs: c'est-à-dire qu'il y a de nouvelles productions qu'on intensifie. À ce moment-là, il y a lieu de mettre au point des nouvelles techniques. M. Bazinet a dit que l'équipement n'était pas approprié. Je pense que c'est vrai: il n'est pas adapté à nos conditions locales québécoises de température lors de la récolte, parce qu'on doit récolter dans un très court temps les productions qu'on veut intensifier.

Le ministère de l'Agriculture devrait intensifier les recherches en génie agricole dans ce domaine-là par organismes comme l'université ou le CRIQ, ou divers organismes. Il y a lieu qu'on intensifie la recherche à ce niveau-là. En génie agricole, il n'y a jamais eu beaucoup de recherche au point de vue des équipements.

On parle d'autosuffisance, ça fait qu'on est loin de parler d'exportation, mais s'il y a un secteur où l'on peut exporter quelque chose, c'est bien au niveau des ingénieurs. Si on développe ici un know-how au point de vue technologique, dans le domaine des grains ou de transformations des grains, on pourra exporter

ce savoir faire. Il y a déjà quelques firmes qui ont commencé. Je pense que c'est un domaine important à considérer.

Lorsqu'on dit qu'il n'y a pas eu beaucoup de recherche, c'est assez flagrant. On a parlé beaucoup d'énergie électrique. Lorsqu'on voit comment nos séchoirs fonctionnent: ils fonctionnent tous au gaz. Il y aurait lieu peut-être si on veut vraiment sécher nos grains convenablement au plus faible coût, qu'on puisse regarder ce qui peut se faire avec l'énergie électrique.

Bruno Landry

Association des manufacturiers de produits alimentaires

L'Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec est composée en grande partie des fabricants de conserves de fruits et légumes du Québec.

Avant que mes amis du domaine des céréales se demandent ce qu'un gars des légumes peut venir faire dans les céréales, je vais me prévaloir d'une phrase qui apparaissait sur la lettre d'invitation: «Les groupes qui se présentent devront motiver leur présence ici». Alors, je le fais immédiatement. Le premier motif, c'était notre désir de participer d'une façon bien concrète au projet de bâtir un Québec fort. Nous sommes convaincus que pour bâtir un Québec fort, M. le ministre, il faut des hommes forts, gros, capables. Et pour avoir des bons hommes forts comme ça, nous sommes convaincus aussi qu'il faut non seulement manger beaucoup de céréales, mais qu'il faut surtout manger beaucoup de fruits et légumes remplis de vitamines et de sels minéraux . . .

Je veux remercier les organisateurs qui nous ont invités à cette réunion et qui ont reconnu, une fois pour toutes, l'importance qui était trop souvent méconnue du rôle de l'horticulture dans la province de Québec. Son rôle économique se répercute sur la valeur des terres, sur les retombées économiques qu'elles génèrent, sur la main-d'oeuvre innombrable qu'on emploie pour mettre des fruits et des légumes sur le marché. J'espère qu'à l'avenir — et je dis ça à M. le ministre et à M. le sous-ministre — quand on parlera d'horticulture, on en parlera avec un grand H, un H majuscule.

Voici mon premier commentaire. Je pense que pour avoir une autosuffisance au Québec dans quelque domaine que ce soit, il faut absolument avoir une régionalisation de nos cultures, quelle que soit la production. C'est de prime importance, étant donné les rigueurs de notre climat.

Pour faire cette régionalisation, pour identifier les principales régions susceptibles de produire avantageusement et rendre d'une manière rentable ces produits-là, il faut évidemment tenir compte du climat, du sol, et aussi du milieu social.

Je ne développe pas le climat, c'est évident. Le sol, on en a besoin et le drainage est un facteur des plus importants, aussi bien dans le domaine des céréales, mais encore beaucoup plus dans le domaine de l'horticulture — je m'excuse d'y revenir encore, c'est par déformation professionnelle. Mais je sais, pour en avoir cultivé, que quand on cultive de l'avoine, qu'il arrive une grosse pluie et que l'avoine est mûre, on peut attendre trois ou quatre jours et même une semaine pour la récolter. Mais quand on a un champ de pois et que la même pluie arrive, on ne peut pas retarder de plus d'une journée sans que le produit perde de sa qualité.

Il faut tenir compte aussi du milieu social. Le milieu social, parce que surtout dans notre domaine, il faut de la main-d'oeuvre, il faut avoir une main-d'oeuvre qui a une mentalité des producteurs, qui a une mentalité spéciale.

Et après avoir bien déterminé ces régions, il faut y mettre toutes les structures voulues pour tâcher de mener à bonne fin ces projets dans les régions qui ont été bien déterminées.

Mon deuxième commentaire, plusieurs l'ont déjà mentionné: c'est la recherche. Je pensais qu'il n'y avait que l'horticulture qui avait une absence de recherche, mais je vois que les autres en ont aussi.

Dans les céréales, on a des marchés. Les gens veulent acheter, les autres veulent produire, qu'est-ce que c'est le problème? Dans le temps où j'étais petit gars, on faisait du blé chez nous et aujourd'hui pourquoi on ne serait pas capable d'en faire? Si on n'est pas capable, faisons de la recherche . . .

Le producteur de base, c'est important, parce que c'est là que ça commence. Mais il faut avoir cet équilibre pour être capable de résister, nous autres. L'équilibre qu'on cherche à se donner comme producteurs, je pense qu'il ne faut pas être scandalisé de ça, c'est un équilibre de force avec les autres classes.

On veut discuter comme des partenaires, pas comme des gens qui sont soumis aux autres. On ne veut pas détruire personne, mais c'est seulement ça qu'on veut.

Normand Gagnon

Fédération des producteurs de cultures commerciales

Au sujet des revenus par rapport à ceux des autres productions, on voit depuis 1975 au Syndicat de gestion Iberville-Missisquoi que le salaire horaire du cultivateur est inférieur dans la production de grains. Je vais vous dire les chiffres, ils sont réels.

En 1975, le salaire des producteurs laitiers était de 3,30 $. En 1976, il était de 2,50 $. En 1977, de 2,50 $. En 1978, de 3,30 $. Et le salaire des producteurs de céréales est encore plus bas que celui des producteurs laitiers. Avec les investissements nécessaires pour produire du grain, ce n'est pas avec ces salaires-là qu'on va avoir des producteurs de grains!

Dans le service d'étude économique, ce n'est pas sur les coûts directs de production qu'il y a litige mais sur l'échange calculé: investissement, amortissement, rémunération de l'avoir net du travail, et sur la façon de les aborder.

Ceux qu'on veut attirer dans la production, ce sont des nouveaux producteurs. Ces producteurs vont avoir à investir beaucoup dans la production et tout le monde est d'accord là-dessus alentour de la table. Tantôt, M. Parent disait que ça coûte cher, qu'il y avait des octrois. Le producteur est d'accord d'avoir des octrois, mais il n'y a pas juste les cultivateurs qui ont des octrois. L'industrie a beaucoup d'octrois.

Je suis content quand on a un ministre de l'Agriculture qui donne des octrois mais, des fois, ça peut changer de ministre, l'Agriculture. On a un bon ministre; ce n'est toujours pas nous autres qui allons juger le ministre! Si ça change, les octrois tombent, on recommence à zéro.

Dans l'industrie, ils ne vivent pas juste d'octrois. Ils ont l'octroi, et puis après ça ils continuent.

Avec 2,50 $ de l'heure ou 3 $ de l'heure, on ne peut pas continuer longtemps, M. le ministre. Il faut remonter le prix pour pouvoir continuer à opérer sans toujours tenir après les octrois. Être dans l'eau, se faire sortir, prendre un respir et puis retomber dans l'eau, ça ne dure pas longtemps, ça! C'est ce qu'on veut, les producteurs: un bout d'octroi et puis après, on veut avoir un prix pour continuer à vivre.

La Fédération des cultures commerciales vous a déjà rencontré à plusieurs reprises et je pense bien qu'on aimerait, de temps en temps, avoir la réponse officielle que vous allez faire pour l'an prochain et les années subséquentes. Ça serait intéressant de discuter ça à l'automne. J'ai su que c'est plutôt l'automne qu'on discute pour avoir les politiques au printemps . . . mais ça serait bon de nous rencontrer de nouveau, et avec d'autres personnes alentour de la table, je suis d'accord.

Je ne veux pas vivre rien que de subsides. Je veux avoir des prix pour mon produit et quand je vais avoir des prix, vous n'aurez pas de problème à savoir combien il va y avoir de mille acres qui vont se cultiver dans la province de Québec. Tout le monde va en produire parce que c'est intéressant.

Pourquoi les producteurs laitiers ne lâchent-ils pas les vaches, comme on dit en bon canadien? Ils ne lâchent pas les quotas. Ils sont chers et ils ne les lâchent pas. C'est parce que c'est plus rentable. C'est prouvé que c'est plus rentable d'acheter du quota cher, parce qu'ils ne sont pas organisés. Ils ne veulent pas investir dans des batteuses. Ils ne veulent même pas demander au voisin de venir battre 25 ou 30 arpents: ce n'est pas intéressant pour eux. Ils aiment mieux allonger l'étable et payer du quota plus cher: c'est plus payant pour eux. Vous avez des études de faites, et c'est vrai.

C'est certain qu'en en débarquant une gang qui ne sont pas capables d'acheter les quotas, ceux-là vont être obligés de payer le gros prix pour rentrer dans la production, et tenez en compte. Le Service d'étude économique n'en tient pas compte. Ils en tiennent compte juste dans les années soixante. Ils investissent une batteuse en 1977 ou en 1975 mais ils achètent la «table pour battre le maïs deux, trois ans avant. Cela baisse le coût de production.

Quand on voit des sottises semblables . . . Je m'excuse si je dis ça de même, mais c'en est choquant . . . Tu achètes une «combine» (batteuse) mais tu as acheté les «tables» à blé d'Inde deux ans avant . . . ça n'a quasiment pas d'allure!

Bruno Béchard

Les engrais chimiques du Québec inc.

Ça serait pour donner une explication, à M. Couture qui a parlé du niveau des prix des engrais chimiques.

Tout le monde sait qu'on n'a aucun fabricant de matière première au Québec. Le dernier fabricant de matière première au Québec a fermé ses portes il y a environ deux ans, question de rentabilité.

Au niveau des engrais, on est obligé de prendre toute notre matière première à l'extérieur. À ce moment-là, on est basé plutôt sur le prix de l'offre et de la demande. Les manufacturiers d'engrais du Québec ne peuvent pas faire grand-chose à cette situation-là, sauf choisir le meilleur moment propice pour acheter leur matière première.

Paul Couture

Union des producteurs agricoles

Jusqu'à aujourd'hui, si l'agriculteur — (on n'est pas si bête que ça, dans le fond) — a acheté au lieu de louer, c'était à cause du prix de la terre. L'argent qu'on a fait aujourd'hui en agriculture, c'est dans la plus-value de la terre. Je pense qu'on avait pris une bonne option.

Je pense que le prix des terres a évolué et on va être prêt à regarder la location. Lorsque l'on voit de la terre aujourd'hui, à 1,000 $ ou 2,000 $ l'arpent, on commence à regarder la location. On est ouvert à ça et on va s'ajuster à la location mais il y a des disponibilités.

Il y a toujours des terres en location, mais ça prend des locations, des baux à long terme. Parce que moi, j'en loue un peu de terre, mais quand tu loues pour un autre, tu n'investis pas beaucoup dans la terre. Il faut que tu aies des baux à long terme pour que ça vaille la peine d'investir.

Il y avait la question de revenus garantis. On y réfléchirait, nous autres, à un revenu garanti. Dans notre mentalité, on travaille assez et on dit: on doit aller chercher notre revenu dans le marché. On a essayé de trouver des formules et il y a deux formules auxquelles on pense:

C'est d'abord les organisations de mise en marché dans les mains des producteurs parce que ça ferait un équilibre de force. Cela donnerait la possibilité d'aller chercher le prix dans le marché. Quand on a ça, on a atteint plus de sécurité. Regardez le lait: je pense qu'on a atteint une plus grande sécurité depuis qu'on a des organisations de mise en marché. Il y a d'autres productions aussi.

Il y a aussi les lois de stabilisation. Comment est-ce qu'on s'habitue à fonctionner avec pour que ça couvre réellement le coût de production? M. Gagnon y a fait des allusions, tout à l'heure. Comment calcule-t-on le coût de production? Le gars qui a acheté une batteuse, on la compte en 1980, parce qu'elle coûte moins cher à ce moment-là, puis ça fait moins de dépréciation.

Il y a des choses là-dedans où il y a à s'ajuster, mais les lois sont là, et les programmes, et on doit s'ajuster là-dedans. En modifiant et en rendant ces programmes-là peut-être un plus plus près de la réalité, on atteint une plus grande sécurité. Quand je discute avec mon gérant de banque, et qu'il sait qu'il y a une stabilisation dans le boeuf, j'ai moins de misère à avoir de l'argent pour financer mes boeufs. Parce qu'il y a un programme de stabilisation, il sait que je ne peux pas complètement manger ma chemise.

On a besoin de revenus d'abord, du marché, parce que c'est normal qu'on aille chercher notre prix dans le marché. On est à la base: c'est ça qui n'est pas facile. Étant les producteurs de base, les producteurs primaires, quand tout un chacun a pris ses marges, la pression se fait sur nous autres.

Mais si on n'a pas une certaine force pour se défendre, c'est nous autres qui écopons. C'est pour ça qu'on a tellement besoin d'organismes de mise en marché: parce que c'est un équilibre de force, rien que ça.

Pourquoi les gens n'en veulent pas? Parce qu'ils savent que c'est un équilibre de force et ils sont bien quand on ne l'a pas cette force-là. La compression se fait sur nous autres et c'est ça qu'on ne peut plus faire parce qu'on a de la capitalisation, des investissements, des paiements qui sont assez stables, eux autres. Si on n'a pas des revenus stables, ça ne marche pas beaucoup.

André Charbonneau
Président des délibérations

On a souligné tout à l'heure la possibilité de demander au gouvernement fédéral de soustraire son octroi, son aide au transport pour l'orge et l'avoine. Quelle est votre position sur ce problème-là?

Paul Couture
Union des producteurs agricoles

On a toujours demandé une politique équitable dans le grain. Et l'équité, ça veut dire qu'on ne se détruit pas personne.

Je ne sais pas aujourd'hui si la subvention fédérale nous aide énormément, dans le fond, parce que les prix sont quand même faits à partir du marché de la Bourse de Chicago. Spontanément, je ne peux pas dire qu'on est prêt à faire partir la subvention mais quand même, il ne faudrait pas s'illusionner non plus sur la valeur qu'elle a.

Normand Gagnon
Fédération des producteurs de cultures commerciales

M. Pigeon faisait allusion à Saint-Philippe. Je reste tout proche de Saint-Philippe. Le monsieur disait qu'il ne pouvait pas louer sa terre à des producteurs, mais quand ce n'est pas louable, quand il n'y a plus de fossé . . . Ce n'est rien que des lignes de branches, c'est quasiment rien que de la fardoche, comme on dit en bon canadien. Comment voulez-vous louer ça? Et s'il veut louer ça rien que pour un an à 25 $ l'arpent, c'est bien trop cher. Ça prendrait de l'investissement immédiat dessus, et la louer au moins pour dix ans.

Par ailleurs, certaines régions, M. le ministre, vous donnez un octroi de 90 $ l'arpent (ou l'acre) à 50% de la valeur pour ramener ces terres-là à un usage normal.

Ça fait vingt ans, qu'il y a de la spéculation à Saint-Philippe. Il y en a aussi dans Laprairie, et ce sont des terres qui ne sont pas cultivées.

M. le ministre, comme producteurs de grains au Québec, sur les meilleurs sols aux alentours de Montréal, est-ce qu'on peut avoir la même chose que plus loin que nous autres, Rimouski ou ailleurs?

Luc Audet
Ordre des ingénieurs

Après avoir étudié la politique sur les centres régionaux de grains, il y a un point qui me préoccupe. Apparemment, il y a des mécanismes pour assurer que les graines qui vont être entreposées dans ces silos seront de provenance régionale québécoise, en premier; après ça canadienne.

Par exemple, lorsque des producteurs dans une même région ne veulent pas avoir le prix que le Centre régional veut leur payer, le Centre régional va acheter des grains, par exemple, de l'Ontario ou d'ailleurs.

Quels sont les mécanismes pour s'assurer que vraiment le Centre régional va prendre les grains du Québec, en premier. Je pose cette question au gouvernement.

Réal Fredette
Fédération des producteurs de cultures commerciales

Je voulais souligner que, si on veut éviter les compactages de sol, et à long terme des diminutions de rendement et maintenir la rentabilité, il va falloir penser à avoir une brochette de cultures, de productions à offrir aux producteurs. Je pense que c'est important qu'on oriente des études dans ce sens-là.

André Bazinet
Association professionnelle des meuniers du Québec

C'est pour répondre à une question, de M. Couture sur l'éducation.

Ce que j'entends par éducation chez les producteurs, c'est qu'il faudrait que les producteurs sachent ce qu'ils veulent.

Par exemple, on offre du maïs aujourd'hui à un prix option, mettons 2 $. On fait un contrat avec le producteur à 2 $ le minot. Mettons qu'il a bouclé son grain: tant de tonnes de maïs à 2 $ le minot. Dans le courant de l'année, le maïs va venir, mettons, à 2,45 $. Quand on boucle le grain avec le producteur, on ne sait pas plus que lui si le prix va monter ou s'il va baisser.

Si le maïs vaut 2,40 $ au moment de la récolte, ou 2,25 $, on lui paie 2 $. Et s'il vient à 1,75 $, ce qui est l'inverse, on le paie quand même 2 $. La plupart des producteurs arrivent à l'usine et disent: «Tu le savais, tu es un voleur».

Il y a encore beaucoup de cultivateurs, de producteurs qui pensent que les usines de séchage sont des voleurs. Mais ce ne sont pas tous des voleurs parce qu'on est là pour faire de la mise en marché, pas pour nuire aux cultivateurs. C'est un peu dans ce domaine que j'aimerais que les cultivateurs ou les producteurs soient éduqués.

Jean Garon

Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec

Tantôt M. Gagnon a parlé des programmes de mise en valeur.

C'est vrai qu'on a adopté un programme dans le Bas-St-Laurent, et quand il parlait de ça, un moment donné, j'ai dit: «Maudit! à quoi est-ce qu'il fait allusion?» Mais sur le nombre, je ne le replaçais pas . . .

La mise en valeur des terres non utilisées, c'est un gros problème et on l'a étudié à l'occasion.

Cette année, il y a des gens qui ont mis des terres en valeur, mais ils avaient des problèmes de financement, surtout ceux qui sont allés plus rapidement que les autres. À un moment donné, ils devenaient un peu coincés; ils venaient nous voir et disaient: «je l'ai remise en valeur mais les banques ne prêtent pas là-dessus.»

Le problème se pose surtout pour les terres en location. Lorsque le gars loue une terre, s'il dépense 50 $ à 75 $ l'arpent pour la remettre en valeur, si la banque n'a pas de garantie à prendre, elle dit: «Moi, je ne prête pas là-dessus». Il y en a peut-être qui prêtent, mais il y a plusieurs banques qui ne prêtent pas parce que plusieurs producteurs nous ont dit qu'ils éprouvaient énormément de difficultés à financer ça.

Le Crédit agricole peut prêter, mais M. Gagnon le dit avec raison: on ne loue pas pour un an, deux ans, ça ne vaut pas le coût. On ne sait pas ce qui va arriver après: c'est de l'argent jeté dans l'eau. Si c'est un bail de dix ans, c'est possible. Il doit y avoir une récupération de la mise de fonds là-dedans.

Pour la mise en valeur, M. Gagnon avait raison: il faut penser à un programme. En même temps qu'on a fait la protection des terres, on a essayé de penser à quelque chose pour mettre en valeur les terres et à mesure qu'on mettait des programmes dans différentes productions, on a dit: «Comment est-ce qu'elle va s'ajuster, cette mise en valeur-là?»

Pendant un an, on a cherché pas mal au Ministère, et là, je pense qu'on aurait possiblement une formule de mise en valeur des terres non utilisées ou sous-utilisées. Je pense que c'est un problème véritable.

Mais malgré ça, si le gouvernement, par exemple, mettait un peu d'argent pour subventionner la mise en valeur des terres, il me semble qu'il faudrait que les institutions financières embarquent pour prêter aussi sur la mise en valeur. Je ne dis pas subventionner, mais prêter.

La mise en valeur peut coûter 50 $, 75 $, 100 $ l'arpent, dépendant de l'état des terres. À ce moment-là, s'il y a une subvention, mettons, qui varie entre 25% et 50% de la mise en valeur, il me semble que les institutions financières devraient être prêtes à prêter, même si il n'y a pas de garantie d'hypothèque ou des choses de même. Je ne sais pas de quelle façon exactement elle répondraient à ça.

4.3 Le développement d'un système de commercialisation — la production d'oléagineux

Jean-Paul Létourneau
Chambre de commerce de la province de Québec

Sur cette question d'un système de commercialisation, nous trouvons dans le document «Bâtir le Québec» une proposition qui se lit comme suit:

«Créer une Régie des grains permettant de réglementer le commerce des grains au Québec;

De constituer un système d'information intégré sur les prix et les approvisionnements et puis de promouvoir les intérêts des divers agents impliqués dans la production et le commerce des céréales.»

La Régie, c'est un mot qui soulève beaucoup de craintes chez nous, à cause des antécédents que nous avons vécu d'organismes de cette nature. Et comme il n'est pas très bien précisé ici ce que signifie la première phrase de cette proposition, nos craintes sont basées sur les fâcheuses tendances des régies, ou d'organismes semblables qu'on a vu naître chez nous, à être surtout l'instrument des producteurs.

Comme la Tour de Pise qui penche toujours sur le même bord! Et ça s'étend, ça finit par arriver à la fixation des prix et on s'aperçoit souvent que ces fixations de prix sont faites en fonction des coûts de producteurs qui ne sont pas les plus efficaces et souvent les moins efficaces.

On arrive vite, après ça, à des quotas de production, parce que là, les plus efficaces sont morts de rire et on veut qu'ils arrêtent de mourir de rire: on veut donner une chance aux moins efficaces, encore une fois.

Et on arrive à des quotas à l'importation... Vous savez ce qui s'est fait dans certains domaines. À ce moment-là, les coûts pour les utilisateurs primaires, secondaires, les transformateurs et ultimement les consommateurs s'en ressentent très fortement dans le marché.

Comme on l'a signalé tantôt, nous n'avons pas d'objection, pour protéger des emplois, à ce qu'il y ait une certaine marge de coût additionnel pour acheter des produits fabriqués au Québec. Mais il doit y avoir une limite à ça. On doit faire un calcul pour établir jusqu'où c'est rentable de faire ça, parce qu'à un moment donné ça ne l'est plus.

S'il faut absolument protéger ici des cultures qui n'ont aucun sens, qui n'ont aucune rentabilité, par des mécanismes semblables, nous ne sommes pas d'accord.

Une chose dont nous avons besoin, et tout le monde est d'accord ici, c'est le contrôle de la qualité. Si la recherche du contrôle de la qualité est un des principaux objectifs de la Régie dont on parle, qu'on le dise.

Mais encore une fois, qu'on appelle ça une régie, ça nous répugne; on craint ça beaucoup. On pourrait peut-être utiliser les services déjà disponibles de la Commission canadienne des grains pour faire le contrôle de la qualité. Peut-être qu'on pourrait aussi en inventer une autre si on n'aime pas celle-là.

Mais que ça ne soit pas une formule qui risque de développer des pouvoirs tentaculaires de la nature de ceux dont je viens de parler, et que ça soit une formule qui, une fois la qualité établie, laisse le marché établir les prix. Peut-être, à un moment donné, avec certaines mesures pour protéger les emplois ici, mais avec des limites là-dedans.

Permettez-moi de terminer par une question. Qu'est-ce qu'on veut dire quand on parle d'une Régie de grains permettant de réglementer le commerce des grains au Québec?

J'aimerais que quelqu'un puisse nous donner une idée précise des objectifs visés, toujours en retenant le fait que «régie», on n'aime pas ça.

Réal Fredette
Fédération des producteurs de cultures commerciales

Je ne veux pas me choquer, mais je pensais que l'affaire des «cultivateurs moins efficaces», c'était parti cette affaire-là!

Alors, je constate qu'il va falloir faire de l'éducation à bien des paliers! Parce que les chiffres que vous mentionnait tantôt M. Gagnon, venaient d'un syndicat de gestion qui a déjà une dizaine d'années d'opération, sous l'animation d'un économiste agricole. Ce sont des producteurs qui, dans le domaine laitier, par exemple, vont produire une moyenne de 14-15 000 livres de lait par vache. Et dans le domaine des céréales, ce sont des gars qui remportent des concours chaque année.

C'est avec ces gars-là qu'on travaille, c'est avec ces gars-là qu'on veut bâtir. Il me semble que la «non-efficacité», il faudrait se sortir ça de la tête.

Robert Larivière
Conseil de la boulangerie du Québec

Je reviens sur l'intervention de M. Létourneau. Je ne suis pas entièrement d'accord, moi non plus, bien que je fasse partie de l'industrie. Dans mon cas, je devrais peut-être faire partie de la Chambre de Commerce.

Mais dans un cas comme ça, je suis obligé de dire à M. Létourneau: «moi, les régies, je ne hais pas ça». Lui, il ne les aime pas. Moi, je ne les hais pas et pourtant, je suis dans l'industrie.

C'est toujours le même phénomène qui se produit. Je regardais hier les déclarations qui ont été faites par les consommateurs, entre autres l'augmentation du prix du pain de 228%. La seule nouvelle qui a été retenue à la télévision, ç'a été celle-là.

Quand on parle d'éducation, il va falloir aller bien plus loin que ça, encore. La découverte d'hier — parce qu'il y a bien des gens qui n'avaient jamais entendu parler de boulangeries — ç'a été qu'il n'y a pas de grains au Québec qui servent à faire le pain au Québec et qu'il y a une importation énorme dans ce domaine-là. Pour moi, ç'aurait été probablement la nouvelle à annoncer.

Mais dans le moment, on se rabat toujours sur les deux mêmes thèmes: quand on arrive du côté de la consommation et quand on parle du producteur.

D'un côté, il y en a un qui dit — et je vis ça avec les employés chez nous aussi, — «il faut que j'aie plus, le coût de la vie monte». Et puis de l'autre bord: «je ne veux pas payer plus cher, il faudrait que je paye meilleur marché».

Ce n'est pas possible. C'est dans ce sens-là que l'interventionnisme de l'État doit avoir lieu. Et il n'y a personne ici qui devrait privilégier une approche à sens unique. Mais je regarde autour de la table: c'est toujours comme ça qu'on se promène à date. On n'en sortira pas de cette affaire-là.

Dans les actions qu'on doit prendre, on est obligé d'accepter une fois pour toutes qu'il y ait un régulateur quelque part et qu'il y ait un intermédiaire. On s'aperçoit même, dans certaines déclarations qui se font dans le moment, au point de vue fonction publique, qu'on commence à penser à une certaine forme d'intervention. Ce n'est pas possible sans ça. Il n'y aura pas d'accords si on n'accepte pas ça. On va toujours tirer la couverte sur notre bord!

Lise Thibodeau

Associations des consommateurs québécois

C'est un petit peu une synthèse de ce qui s'est dit.

C'est évident qu'on a un potentiel encore non exploité au Québec. On souhaite un degré d'auto-approvisionnement, une augmentation de qualité et de quantité. On a des limitations physiques bien précises, des unités thermiques.

Avant de raffiner nos structures ou d'établir de nouveaux programmes, il faut être conscient des coûts impliqués pour lesdits programmes. Ce n'est pas nécessairement en établissant des structures qu'on règle les problèmes.

Comme tout le monde dans la chaîne agro-alimentaire veut couvrir, et voudra toujours couvrir évidemment, ses frais de production et même réaliser un certain profit, ultimement ce sont toujours les consommateurs, en fait nous tous autour de la table, qui paieront.

C'est sûr qu'on est prêt à payer un léger supplément pour avoir une agriculture, un Québec prospère, mais il y a quand même des limites à ce qu'on veut tous payer pour les produits.

Enfin, il faudrait conserver une grande souplesse aux différentes structures qu'on pourrait mettre en place et laisser une large part à l'entrepreneurship des agriculteurs (c'est peut-être une déformation professionnelle, mais j'ai tendance à leur faire confiance), en les supportant par divers moyens. Et peut-être privilégier la réalisation d'objectifs régionaux de façon à avoir des programmes précis,

bien concrets sur lesquels on a un contrôle plus approprié, afin que les désirs d'auto-suffisance ne soient pas des voeux pieux ou des réalisations coûteuses.

Fernand Beaudet
Coopérative fédérée de Québec

Concernant la Régie, je vais essayer d'expliquer à M. Létourneau ce qu'on peut prévoir, comme Régie, comment je la verrais s'il doit y en avoir une.

On a dit que le commerce des céréales, n'est pas organisé du tout. C'est une nouvelle industrie. Il n'y a pas de réglementation: tout le monde fait à peu près ce qu'il veut ou l'applique à sa façon. On peut copier ce qui se fait en Ontario ou dans l'Ouest, parce qu'il manque des structures, une organisation, une uniformité d'opération et de commercialisation.

Je verrais une Régie des grains administrative qui pourrait s'occuper de la classification ou mettre de l'uniformité là-dedans, ou mettre des procédures uniformes.

Il y a aussi les silos d'entreposage. Je pense que le provincial a mis beaucoup d'aide gouvernementale là-dedans. Il y a beaucoup d'argent et c'est important qu'il y ait des règlements là-dedans.

Il y a aussi la question de protéger les intérêts des producteurs. Les grains, ça coûte cher et ça se produit en volume. Si le producteur en met en entreposage dans un silo, quelle est sa protection, autre que s'il y a quelqu'un qui est responsable là-dedans? Dans l'Ouest, c'est la Commission canadienne des grains qui s'occupe de ça: la classification et l'assurance-responsabilité. Elle s'assure que le propriétaire de silos est capable, est viable.

Je vois une régie administrative qui va mettre de l'organisation, qui va mettre des règlements, qui va aider, qui va protéger le producteur et qui va aussi, peut-être, éduquer. Le commerce n'est quand même pas si difficile à comprendre. Le prix est déterminé tout simplement. On peut l'acheter de l'Ouest, des États-Unis ou de l'Ontario, et ces prix-là sont publiés, ils sont là, ils sont classifiés.

Alors, si on avait une classification pour comparer: si vous achetez du maïs 3 de l'Ontario ou si vous achetez du maïs 3 du Québec, qui va être livré à une meunerie à Victoriaville, le producteur n'a que ça à savoir, pour exiger ce prix-là de la meunerie locale.

Au niveau de commercialisation, il faut faire attention: l'intermédiaire là-dedans va probablement juste ajouter des coûts.

La protection du producteur là-dedans, c'est via l'information, via l'éducation. Il sait que la concurrence dans les grains vient de l'Ontario, à un tel prix livré à la meunerie. Et s'il a une qualité égale, il n'a tout simplement qu'à maintenir ce prix-là, et l'obtenir et c'est ce qu'il devrait obtenir.

Marcel Mailloux
Union des producteurs agricoles

Certaines remarques viennent d'être faites, qui font des rapprochements entre d'une part les politiques de contingentement et les politiques reliées à la production, et d'autre part, ce qui concerne l'individu qui va mettre en vente, individuellement son produit.

La politique des plans conjoints, c'est une politique de concertation, une politique de base, il y a des études en profondeur qui sont faites. J'ai eu moi-même l'occasion de travailler depuis plusieurs années là-dedans. Nous choisissons, après une étude très bien fondée avec les économistes à la fois du ministère provincial, du ministère fédéral, les statistiques qui sont données, nos économistes à nous — et les études chez les producteurs. Chez les producteurs, les études sont faites sur des groupes qui sont choisis. Nous prenons en somme les groupes dont l'expérience est fondée, ils sont «tout près de la tête» qu'on appelle, pour établir les moyennes, établir nos coûts de production.

Les retombées, les avantages, sont à la fois donnés au consommateur, au transformateur et ainsi de suite. Et cette partie-là, on en est convaincu qu'elle n'est pas comprise.

D'après certaines réactions de la part du transformateur et du consommateur, je vous inviterais à étudier en profondeur cette évaluation qui est faite. C'est de cette façon qu'on sera en mesure de répondre à une question de M. Bazinet. Les plans conjoints remplissent une fonction excessivement importante à la fois pour inciter l'information au producteur, pour prouver le bien-fondé de l'intérêt que le producteur doit apporter à cette mise en marché, à la production et à sa sécurité de revenus. Le plan conjoint ramasse, rassemble l'offre.

Et les inquiétudes que certains transformateurs ont, ils ne les auraient pas à ce moment-là. Il y aurait à la fois une sécurité au niveau de l'approvisionnement, au niveau de la qualité et au niveau des prix.

C'est très important de comprendre ça. On arrêterait de chevaucher cette incertitude actuellement qu'on tente de voltiger à la grandeur des groupes avec qui on travaille, à la grandeur du Québec, et même à la face du consommateur.

Je vous inviterais à faire une étude en profondeur. Ce n'est pas la première fois que ça nous arrive, ces remarques-là. D'ailleurs, ça fait déjà quelques mini-sommets, même les sommets économiques et c'est toujours les mêmes questions et les mêmes remarques.

C'est très important de savoir exactement ce qu'est le comportement et les retombées. Le président de l'UPA nous parlait tout à l'heure de cette concertation d'égale force qu'on veut faire, de cette sécurité qu'on peut apporter au niveau de l'économie. Tous, on a un intérêt à comprendre davantage le bien-fondé de faire cette étude.

Vous autres aussi, les corps de transformation, vous avez fait des études. On a vécu des expériences au niveau de la Régie des marchés, par exemple; en audience, les gens nous arrivent avec une structure, une étude et une composante en profondeur, et on fait la même chose, nous autres, pour donner cette sécurité aux producteurs.

Les retombées, vous les avez, par une offre concertée, avec une étude de prix dont les variables sont de moins en moins prononcées avec un plan conjoint, comparé avec l'entreprise individuelle qui cherche toujours à avoir le meilleur prix. Par rapport à la situation du marché, ç'a des conséquences tant en amont qu'en aval.

Chapitre 5

La transformation des céréales au Québec

La transformation des céréales au Québec

5.1 Tour de table

Paul Gagnon
Association professionnelle des meuniers

En ce qui concerne la transformation des céréales au Québec, le secteur de l'industrie animale garde deux préoccupations principales: l'approvisionnement et la main-d'oeuvre.

L'approvisionnement doit être suffisant en tout temps. Il doit être de qualité aussi. Comme il n'est pas suffisant au Québec, nous devons aller sur le marché de l'Ouest où le commerce du grain est régi par la Commission canadienne du blé et la Commission canadienne des grains, avec les quotas et les permis de wagons que l'on connaît, sans oublier les grèves. Bon gré, mal gré, nous devons vivre avec cette insécurité presque constante et seuls les pouvoirs politiques peuvent nous aider ou nous abandonner à notre sort.

Par contre, l'approvisionnement possible au Québec, en plus d'être insuffisant, n'est pas de qualité égale. Et si une bonne partie des récoltes, selon les conditions de température, est de bonne qualité, par contre bon nombre d'éleveurs refusent d'acheter des moulées fabriquées avec leurs propres grains, surtout l'avoine. Comme il n'est pas possible de garder des stocks de qualité différente, certains meuniers limitent leur achat de grains aux grains de l'Ouest et pour cause.

Quant à la main-d'oeuvre, si elle est disponible, elle n'a aucune préparation. Cette remarque convient aussi bien pour la main-d'oeuvre dans les meuneries que dans les fermes d'élevage sans sol. Depuis la disparition de l'enseignement professionnel agricole du ministère de l'Agriculture, en 1965, la préparation de la main-d'oeuvre incombe aux seuls employeurs. L'entraînement du personnel se fait au travail. Compte tenu de l'évolution des techniques de production, cette lacune est d'importance.

Par ailleurs, je voudrais faire une comparaison avec l'agriculture sans sol, par exemple: l'industrie porcine.

Tous les gens de l'Ouest canadien se demandent pourquoi nous avons réussi à développer une industrie aussi rapidement et aussi efficacement. Ils en sont tellement surpris que, chaque fois qu'on les rencontre, ils nous posent la même question. Récemment, à la conférence des banquiers sur le crédit agricole, on nous a démontré que la production du porc, même si on importe une partie de nos grains de l'Ouest, était encore plus rentable au Québec que n'importe où ailleurs. La raison, c'est qu'on s'en est fait une spécialité. On a développé nos techniques et puis on s'est mis au travail.

Ici, il y a suffisamment d'experts et il y a suffisamment aussi de gens déterminés qui peuvent bâtir le Québec et se donner l'auto-approvisionnement des grains. Mais on devra cesser de s'entre-déchirer. Je pense que tous ensemble nous devons travailler et il n'y a aucune place pour du négativisme.

Fernand Beaudet

Coopérative fédérée de Québec

Je voudrais commencer peut-être à donner quelques points sur l'industrie céréalière.

Les céréales, ça se transige dans un contexte mondial. Je vais rappeler quelques faits qui sont assez importants, surtout pour situer tout le monde au niveau de prix.

Ce sont les États-Unis qui sont le grenier du monde; ils exportent 50%, que ce soit en céréales pour l'alimentation humaine ou céréales fourragères, et même 75% au niveau de protéines. Les États-Unis, c'est l'offre, c'est celui qui mène le jeu, c'est celui qui mène les prix.

Au niveau de demande, on a signalé que le pain avait monté de 228%. Ce qu'on a oublié de dire, par exemple, c'est qu'on a pris ça dans les dernières années. Les céréales n'ont pratiquement pas varié de prix jusqu'en 1972, parce que nous avions des surplus partout. Il ne fallait pas se demander pourquoi on ne produisait pas de céréales ici: c'est que tous les producteurs de céréales étaient subventionnés aux États-Unis, dans l'Ouest et en Europe. Il n'y avait pas de rentabilité dans la production de céréales.

Les Russes ont commencé à améliorer l'alimentation de leurs compatriotes en 1972 par un programme de cinq ans qu'ils renouvellent tous les ans. Ils cherchent une meilleure alimentation et un nouveau standard de vie, un peu à notre exemple. Ils ont décidé de pousser la production et d'améliorer l'alimentation. Ces gens-là sont capables de payer aujourd'hui. Lorsqu'ils ont une mauvaise production (ils ont des problèmes climatiques), lorsqu'ils ne produisent pas au maximum, ils sont acheteurs.

Quand ces gens-là viennent sur nos marchés, on parle de 30 à 35 millions de tonnes. On parle d'une production mondiale de céréales de 1,5 milliard de tonnes. Le Québec produit 1,2 million de tonnes. Lorsqu'on parle de prix, il faut en tenir compte.

La Russie, lorsqu'elle achète, achète deux fois notre production canadienne annuelle. La Russie peut produire en général 225 millions de tonnes. Les États-Unis en produisent 265 millions, et la Chine communiste à peu près pareil.

C'est le contexte mondial qu'on ne peut pas oublier et les prix sont fixés par ces gens-là. Côté offre, ce sont les États-Unis. Côté demande, ce sont les Russes, la Chine communiste et les pays de l'Europe de l'Est.

Au niveau national, on a toujours demandé une équité au niveau de toutes les régions: avoir un prix de base équitable pour des productions animales de toutes les régions et, depuis 1974 on l'avait obtenue, jusqu'à cette année, jusqu'au changement du 1er août dernier où on a mis un certain contrôle.

Je suis un peu comme notre ami de la Chambre de Commerce: des régies ou des commissions, il faut faire attention jusqu'à quel point elles vont. Parfois, elles viennent affecter l'offre et la demande et il faut faire attention avant d'attaquer l'offre et la demande, il faut voir si c'est nécessaire de le faire.

Au Québec, le marché le plus accessible est la meunerie. C'est un marché qui est connu. C'est un marché qui a des exigences. Les meuniers ont expliqué les exigences: une qualité, une offre d'approvisionnement régulier, une offre d'approvisionnement à court ou long terme, continuel. Et c'est une réglementation quelque part, une organisation pour compétitionner ce qui vient de l'extérieur.

La minoterie, c'est différent. Il n'y a pas de choix: c'est une classification officielle, ils demandent une qualité spécifique de grains. La distillerie et la brasserie, c'est exactement la même chose.

Ce qu'il faut faire en permier, c'est la recherche, savoir de quelles céréales ils ont besoin et regarder si c'est rentable pour eux.

Je ne toucherai pas le domaine des huiles végétales.

Guy Tremblay
Phénix Limitée

Pour parler de transformation, dans la minoterie on a une situation particulière: on n'a pas le choix dans le prix qu'on va payer. Il y a la Régie de la commission des grains qui ne laisse aucune marge pour le minotier. Ils nous disent le prix

auquel ils vont nous le vendre. On se fait dire aussi qu'ils sont là pour représenter le producteur et non le convertisseur.

Dans notre industrie, on a des problèmes d'approvisionnement continuels. Quand la demande à l'exportation est très forte. On se fait passer des grades de blé qui ne sont pas ce qu'on désire et on n'a rien à dire sur le prix.

Donc, quand on parle d'instituer une autre régie, j'ai l'impression qu'on va avoir trois problèmes au lieu d'en avoir deux comme dans le moment.

Notre capacité concurrentielle, en ce qui concerne la farine à l'exportation, est exactement nulle. Nous ne sommes pas en mesure de compétitionner avec le Marché Commun et avec les États-Unis. On vendait jusqu'à 25 millions de sacs de farine à l'exportation. Le Canada était l'un des plus gros exportateurs et, avec les prix fixés par la Commission des blés, on n'est pas en mesure de compétitionner.

Les minoteries canadiennes voient donc leur exportation diminuer d'à peu près 90% car on a seulement, dans le moment, un client, les Russes, et, à part ça, quelques achats gouvernementaux pour l'aide à travers le monde. Nous avons fait des représentations, nous en faisons toujours, afin que les gens de l'Ouest nous obtiennent ou nous donnent des prix pour qu'on soit en mesure de concurrencer.

Et comme je vous l'ai dit, on se fait répéter qu'ils sont là pour le producteur et non pour le convertisseur.

Notre industrie n'est donc pas appelée à se développer beaucoup, même il y a une surproduction parce que l'exportation est tellement diminuée. Dans notre industrie, ce n'est pas rose!

Pierre Racicot

Fédération nationale des associations de consommateurs

J'aimerais parler du problème de la transformation en fonction du problème de la Régie, étant donné qu'on y a fait allusion dans plusieurs interventions.

Pour les consommateurs, une Régie, c'est un barrage. Et c'est un barrage contre qui ou pour qui? C'est un barrage contre les monopoles et les oligopoles.

Le péché mortel du capitalisme, c'est le monopole. Les profits abusifs, c'est véniel encore. Ça va peut-être devenir mortel à l'occasion de la campagne présidentielle aux États-Unis, mais, en attendant, c'est encore véniel!

Nous sommes favorables à ce que les producteurs se regroupent en plans conjoints pour toutes sortes de raisons, entre autres pour une raison assez simple qui est la décentralisation des processus économiques à travers l'ensemble du Québec et des régions.

C'est pour ça qu'on appuie les producteurs quand ils disent: «il faudrait avoir des productions régionalisées. Il faudrait maintenir les économies régionales». On est d'accord avec ça. On va jusqu'à dire au gouvernement que ça serait intéressant d'avoir même des politiques en matière de décentralisation économique, un terme poli pour ne pas dire d'avoir des politiques anti-monopoles.

Quand les consommateurs se disent favorables aux plans conjoints — parce qu'on est d'accord aussi que les producteurs aillent chercher le prix dans le marché — à ce moment-là, on crée un monopole. Et une Régie, c'est un barrage contre les monopoles; ça protège le consommateur. Je parle de «barrage», parce que l'eau d'un barrage, elle coule toujours un peu, mais c'est un barrage . . .

Pour répondre à M. Létourneau, pour les consommateurs, c'est important d'avoir une Régie qui est bien placée. C'est aussi important de savoir qui va défiler devant la Régie. Là-dessus, on n'a pas d'idée de faite concernant qui devrait aller devant la Régie des grains ou du pain.

On aimerait que ce soit rattaché aux grains pour des questions de cohérence économique. On ne tient pas à ce que les consommateurs aient leur petite régie à part et qu'ils ne soient pas au courant des problématiques qui sont même au plan international. Il faut que les consommateurs se fassent dire: c'est la Bourse de Chicago, c'est la Russie, c'est eux qui déterminent la situation des grains.

Mais il y a d'autre monde que les grains qui sont impliqués dans cette question-là. Il y a bien sûr les producteurs, mais on sait que les producteurs sont coincés par les intrants.

Quand M. Tremblay disait: nous autres, les minotiers, on n'a pas de marge. Ça ne veut pas dire, parce qu'on parle de Régie, que tout le monde devrait défiler là. Ce n'est pas non plus seulement les boulangeries: on ne fait pas une régie pour les boulangeries.

Ceux qui devraient défiler (ça serait à discuter entre les agents économiques), seraient ceux qui sont les plus signifiants. Par exemple, on aimerait qu'un certain nombre de fournisseurs d'intrants, parmi les signifiants et ceux qui sont contrôlables, puissent défiler devant la Régie aussi.

Autrement dit, on aimerait que ceux qui ont affaires-là y soient, et que ceux qui ne peuvent pas ou qui n'ont pas d'affaires, n'y soient pas. Pour nous, c'est inutile que ça devienne bureaucratique.

Les critiques que vous avez faites tantôt, on les connaît. On a étudié le problème. Est-ce qu'on n'est pas en train de subventionner du monde qui devrait crever normalement, par rapport à du monde qui se tape sur la cuisse? On a étudié ce problème-là. Des études économiques se sont faites, et on pense qu'on prend le risque. Il ne faut pas de geler dans le béton. Là, on prend un risque, mais je pense que c'est un risque qui est calculée.

Paul Couture
Union des producteurs agricoles

Le noeud du problème est là. Il y a un affrontement: le libéralisme économique versus une économie plus contrôlée.

On peut jouer un bout là-dessus. Mais ceux qui défendent le libéralisme économique, je ne sais pas s'ils le jouent à fond, s'ils ne cherchent pas en même temps à avoir des contrôles, et si ce n'est pas parce qu'ils contrôlent qu'ils ne veulent pas que d'autres aient certains pouvoirs, certaines choses.

Au niveau de la production et des producteurs, il y a juste une chose qu'on essaye: c'est d'avoir un équilibre de force. C'est aussi simple que ça. C'est un équilibre de force.

Tantôt on disait: «il y a la Russie, la Chine, les États-Unis, et nous autres, on s'intègre à l'intérieur de ça». Je suis d'accord qu'on parte à l'intérieur de ça, mais notre préoccupation, c'est comment on a notre part à l'intérieur de ça.

Si je suis équipé pour prendre mes coûts de production et si le producteur primaire prend le reste, ça va bien de prôner le libéralisme économique. Je vais embarquer dans le libéralisme économique, mais on va se partager des choses. Cela ne sera pas toujours sur le primaire que la pression va se faire.

Elle est simple, notre affaire. On complique nos formules, parce qu'on a intérêt à les compliquer. Nous autres, on est habitué, des gens simples, et on comprend nos choses simples, on les exprime simplement, c'est aussi simple que ça!

Les organismes de producteurs veulent un équilibre et si on a des sacrifices à faire pour avoir un marché, on va se partager les sacrifices. On ne les fera pas faire par la classe la plus faible. Ceux-là sont habitués de faire des sacrifices; ça ferait du bien que d'autres en fassent aussi, parce qu'on va vivre dans un monde de sacrifices et on va bâtir quelque chose.

J'ai toujours entendu tout le monde bien sympathique aux agriculteurs, «ces pauvres diables!» Mais le matin qu'on veut avoir des moyens de vivre, tout le monde est contre car ça va bouleverser toutes nos habitudes.

C'est normal que ça bouleverse les habitudes, parce qu'on va partager, prendre chacun notre part des risques les producteurs, les associations de producteurs et les fédérations de producteurs, se disent: comment ensemble créer une équité, parce qu'on est devant des gens qui sont habitués et qui sont forts. Comment est-on capable de dialoguer ensemble dans le respect l'un de l'autre, et à part égale?

5.2 Importance et productivité de l'industrie de transformation

André Bazinet
Association professionnelle des meuniers du Québec

Étant anti-plan conjoint, je ne vois pas pour quelle raison on serait toujours régi un plan conjoint quelconque quand on veut produire une manière économique ici au Québec. Pourquoi se régir? Pour charger au gars? Pourquoi l'amener à toutes sortes de dépenses inutiles quand on ne produit pas encore assez ici au Québec? Ça donne quoi des plans conjoints?

Paul Couture
Union des producteurs agricoles

Tantôt, Paul Gagnon a été assez ouvert, il disait: «On arrête le négativisme». Je pense qu'il va falloir dire: quand est-ce qu'on va l'arrêter?

Quand tu parles des coûts, je pense que les plans conjoints, ce n'est pas plus onéreux qu'autre chose quand c'est réparti, mais peu importe.

Ce que tu mets toujours là-dessus, c'est la question du contingentement. Je pense que c'est ça un peu votre peur, peut-être. Dans la nature d'un producteur, pas plus nous autres que vous autres, on veut un contingentement. Mais on n'est pas intéressé à produire pour créer une surproduction et donner notre produit, parce que, quand il y a une surproduction, le prix tombe et un produit bien en bas de nos coûts de production.

J'aime beaucoup mieux appeler ça «la gestion des approvisionnements.» S'il y a des marchés, je suis intéressé à produire chez-nous.

Mais on n'est pas intéressé à produire à perte et vous allez peut-être bien vivre, peut-être assez prochainement, des problèmes à ce niveau-là. Je ne le souhaite

pas, mais vous allez peut-être vous apercevoir que, à un moment donné, la non-gestion des approvisionnements peut conduire à des choses . . .

Cela n'est pas venu rien que de nous autres. Je sais bien que General Motors ne met pas sur le marché beaucoup plus d'automobiles qu'ils peuvent en vendre. Lorsque vous prenez une police d'assurance, ça se ressemble en maudit de l'une à l'autre, parce que les compagnies d'assurances s'entendent ensemble, ont à peu près les mêmes taux et offrent les mêmes choses. Ils en ont des consensus, eux autres!

Et au niveau de la production, on a suivi le modèle de bien d'autres. Les grands de l'industrie mettent sur le marché à peu près ce qu'ils estiment que le marché peut absorber.

Nous autres, ce n'est rien que ça qu'on essaye de faire: c'est un équilibre. J'aimerais mieux qu'on appelle ça une gestion de l'offre ou une gestion des approvisionnements, parce que les mots font parfois peur. C'est un équilibre de la production avec les besoins de marché, parce que ça crée des maudits problèmes quand on arrive avec une surproduction.

On a juste à regarder comment ç'a fonctionné jusqu'ici dans les productions comme le poulet, les oeufs, et d'autres. À un moment donné, c'est payant, il y en a gros qui embarquent dans la production. On jette ça à terre et il y a la moitié du monde qui fait faillite. Quand il y en a assez de morts, le marché reprend et ceux qui ont pu résister, ils vivent.

Mais ce n'est pas un système. Nous autres, on cherche une sécurité et on est rien que comme les autres. On essaye de trouver les moyens pour avoir cette sécurité. Si on trouve un moyen qui est meilleur que celui-là, on va embarquer dedans. S'il y en a qui ont des idées, on serait intéressé à se rencontrer et, les meilleures idées, on est prêt à les prendre.

Ce n'est pas pour mal faire et ce n'est pas parce qu'on est préoccupé par le vice qu'il y a eu des contingentements. Ç'a été un équilibre avec les besoins de consommation. Le premier plan conjoint qui s'est mis en place, ç'a été le lait, parce qu'on a dit: «On a des montagnes de poudre et on ne peut plus vous payer». On a essayé d'équilibrer et on a atteint une certaine stabilité et ç'a été vrai dans d'autres productions.

On est ouvert à celui qui va trouver une formule mieux que ça. On va embarquer dedans, mais on va l'étudier. Et si vous avez des suggestions heureuses là-dedans, on aurait peut-être plus avantage à se rencontrer et à étudier ensemble qu'à se chicaner.

Robert Larivière
Conseil de la boulangerie du Québec

M. Couture, je suis bien obligé de vous dire que je suis entièrement d'accord avec vous là-dessus.

J'ai vécu des expériences en 1972 lorsqu'on a passé la loi sur le pain et je voudrais ajouter cette dimension-là dans la discussion. Je me suis rendu compte que, quand on parle d'interventionnisme, c'est assez curieux de voir que les grandes corporations sont toujours contre et puis que les petits et les moyens sont toujours pour!

Dans le moment, c'est peut-être à la même scène à laquelle on assiste et cela sera toujours. C'est là-dessus que, à un moment donné, on va être obligé de prendre un certain consensus. Si on stagne sur un point comme ça, sur des moyens à prendre, c'est parce qu'il y a des intérêts qui s'affrontent.

On a un secteur qui s'appelle commun, le secteur des céréales, mais on a des intérêts qui sont divergents, souvent par la taille de l'entreprise. Le libéralisme économique essaye constamment de revenir aux lois naturelles. J'ai toujours entendu dire qu'un chevreuil, ça se faisait manger par un loup, mais un loup, ça ne se fait pas manger par un chevreuil. Le libéralisme économique, c'est un peu ça. Pourquoi les grandes corporations s'objectent-elles toujours à de l'intervention?

Je me tiens proche des gars du lait dans mon domaine et je sais bien qu'il y a des laiteries qui réagissent de la même façon. Il y a des grandes corporations qui, dans le moment, n'aiment pas la Régie du lait, parce qu'ils prendraient encore plus large s'il n'y en avait pas.

Cela, il faut le reconnaître à un moment donné et il faut discuter avec ça. Ça fait partie des consensus et de la concertation.

Dans un autre ordre d'idées, concernant la qualité des céréales pour la transformation, M. Tremblay a parlé des différents grades de blé qu'ils reçoivent selon les exportations. C'est une autre chose dont il faut aussi se rendre compte. Des fois, on est peut-être plus exigeant qu'on le pense sur la qualité du blé. J'ai déjà fait du pain chez nous, avec de la protéine à 11,5% au lieu de 13%: j'ai fait du pain pareil. Évidemment, si le consommateur le trouve un peu plus petit et qu'il ne l'aime pas, c'est une autre paire de manches.

Mais des fois, on peut fabriquer avec des qualités un peu moindres et, sous prétexte de qualité très supérieure, on n'envisagera pas de fabriquer. Mais il ne faut pas non plus dépasser certaines limites. Aux États-Unis, dans le moment, le blé utilisé est souvent de moindre qualité que celui que nous utilisons, parce

qu'ils trouvent que leur *hard winter wheat, spring,* est de meilleure qualité que le leur.

Ça ne veut pas dire qu'un blé qu'on pourrait développer au Québec ne serait pas de qualité suffisante pour qu'on en fasse du pain. Les problèmes sont loin d'être résolus dans ce domaine-là, mais ce n'est pas en ne les attaquant pas . . .

Certains pays réussissent à faire du blé et du pain avec des conditions climatiques qui sont peut-être plus difficiles que les nôtres. Il faut s'y attaquer. Ça fait partie de l'auto-suffisance.

Luc Audet
Ordre des ingénieurs

M. Couture a lancé le mot de «surproduction», ou de surplus pour les grains alors qu'on parle d'auto-suffisance à 50%. Je comprends mal . . .

Paul Couture
Union des producteurs agricoles

Quand j'ai dit ça, je n'ai pas fait allusion au grain. C'est parce qu'on a un peu attaqué le principe des plans conjoints et on faisait allusion au contingentement. Je ne l'ai pas appliqué au grain, parce que c'est clair qu'on n'en a pas besoin. C'est une production où on n'a pas besoin présentement de contingentement.

Il y a contingentement s'il y a besoin de contingentement. S'il n'y en a pas besoin, on n'est jamais pour un contingentement, parce que c'est une discipline qu'on s'impose quand on met un contingentement et quand on n'a pas besoin de contingentement, on est bien heureux de ne pas en avoir.

Rolland Breault
Association des producteurs de semences pédigrées

Dans le domaine de la transformation, l'exemple des producteurs de semences du Québec pourrait rendre service au domaine de la commercialisation des grains en général.

Il faut bien se rappeler qu'il n'y a pas très longtemps, les semences qui se vendaient au Québec provenaient des autres provinces en grande majorité. Et puis quand je dis «pas très longtemps», je pense que cinq ans, c'est à peu près une bonne moyenne.

Dans ce domaine de production qui n'est pas très nombreux mais qui a une valeur, les producteurs ont du trouver ce qu'il fallait pour satisfaire la clientèle qui était encore des agriculteurs. Il fallait avoir un produit d'une qualité et d'une présentation à peu près identique.

À ce moment-là, chacun a décidé de s'organiser par des moyens mécaniques pour la préparation de ces céréales-là pour les rendre disponibles au marché et pour conquérir la confiance des réseaux de distribution. Changer les coutumes dans les réseaux de distribution, parfois c'est assez difficile. Mais quand on a un produit en main qui a déjà une valeur, qui est identique à ce qui se transige, on a déjà l'argument principal pour conquérir la confiance des réseaux de distribution. Les clients au bout de la ligne sont aussi satisfaits, peu importe d'où provient le produit. Une clientèle, c'est à respecter.

Dans les grains commerciaux, une voie serait de prendre les moyens mécaniques pour les préparer et en faire une qualité assez uniforme pour les rendre disponibles à la transformation.

Réal Fredette

Fédération des producteurs de cultures commerciales

Une chose que je trouve vraiment de plus en plus intéressante: à mesure que le sommet avance, on commence à poser un peu plus les vraies questions qui vont déterminer si on va avoir ou pas des céréales au Québec.

Et dans cette ligne-là, ça me fait penser à deux sortes de choses. On nous a répété souvent, depuis le début, qu'il fallait être compétitif avec l'Ouest, qu'il fallait être compétitif avec le maïs américain. On a attaqué assez souvent tout le secteur des subventions gouvernementales qui, actuellement, s'adresse à la mise en place de structures, d'infrastructures.

Je voudrais rappeler une chose à ce sujet: quand vous achetez du grain dans l'Ouest, quand vous achetez du grain américain, vous achetez des grains qui sont énormément subventionnés. Par exemple: le transport. Vous avez les ententes pour l'Ouest canadien qui datent de 1898. Ces taux-là n'ont jamais été changés. Et nous subventionnons à coup de centaines de millions ces choses-là. Pour le maïs qui vient des États-Unis, tout le transport se fait par barges: c'est un transport qui est subventionné à cent pour cent par le gouvernement américain.

D'une part, vous nous demandez de nous attaquer aux subventions qu'on peut recevoir pour mettre nos infrastructures en place et, d'autre part, vous profitez de grain qui est hautement subventionné au niveau du transport. C'est un aspect sur lequel il va falloir que vous réfléchissiez avec nous autres un peu plus.

Un autre aspect qui est extrêmement important, et cela touche les remarques de M. Bazinet. J'ai une question très simple à poser: Est-il normal que le lundi matin, les acheteurs s'appellent et qu'ils fixent le prix du porc de la semaine?

Est-il normal que pendant la récolte de céréales, tous les lundis matin, les acheteurs s'appellent et fixent le prix qu'on va donner aux céréales pour cette semaine-là?

On dirait que ce sont des choses tellement sacrées qu'on ne peut pas y toucher!

Mais nous autres, on se dit: «si vous avez le droit de fixer, nous autres on a droit de participer aux négociations. Et c'est ça qui résume notre affaire et qui va déterminer si, finalement, ça va fonctionner ou ça ne fonctionnera pas.

Jean Garon

Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec

Je voudrais juste dire un mot sur les subventions, parce que ça me chatouille, cette affaire-là. J'ai la réputation au ministère d'être assez ménager pour les dépenses qui ne sont pas utiles . . .

Actuellement, on est en train d'éliminer à peu près toutes les subventions au fonctionnement. Par exemple, des agronomes à 35 000 $ par année pour aller compter les pour donner une subvention de vingt-cinq cents du canard, on trouve que c'est des folies!

Au fond, on fait pour l'agriculture ce qu'on fait exactement pour l'entreprise, par exemple GM a soixante millions pour aller à telle place. Il y a une entreprise — ce n'est pas encore annoncé, mais c'est décidé à qui on va donner quasiment un million parce qu'on veut qu'elle soit au Québec plutôt qu'en Ontario. C'est un secteur dans lequel il va y avoir tant d'emplois et on va pénétrer le marché américain avec ça. C'était une décision à prendre car, si on ne la donnait pas, il s'en allait en Ontario et si on la prenait, on développait ce secteur-là au Québec avec une technologie de pointe.

Toutes les subventions que le cultivateur a actuellement, venant du Québec, sont des subventions sur des investissements.

Et il y a aussi un facteur dont on doit tenir compte. Les gens disent des fois: 50%, pourquoi? Il faut tenir compte d'une affaire: le Fédéral a encouragé énormément les productions ailleurs avec des subventions à tour de bras. Dans les céréales de l'Ouest, je pense que cette année c'est cinq cent quelque millions qu il vient de verser il n'y a pas longtemps. Ça ne sort pas dans les journaux d'ici mais il en verse à tour de bras. Dans les chemins de fer, est-ce qu'il n'en a pas assez versé? Là, il en a

versé en masse et il a subventionné le fonctionnement mais il a oublié l'investissement et il a tout un système qui ne marche pas. Il y a toutes sortes d'affaires de même.

Mais ici, pendant ce temps-là, des productions ne se développaient pas. Je serais d'accord pour qu'on enlève, par exemple, bien des subventions sur le transport, toutes les subventions d'Ottawa, qui dirige des produits vers le Québec pour compétitionner les agriculteurs. Je ne connais pas une maudite subvention qui va dans l'autre sens! Il y a des subventions dans les Maritimes pour nous rentrer ça sur le marché de Montréal. Le marché de Montréal appartient à tout le monde dans le domaine agro-alimentaire. Mais nous autres, on n'a rien pour aller sur le marché de Toronto! C'est fantastique à voir.

L'autre affaire dont il faut tenir compte dans les subventions aux agriculteurs, ce sont des subventions en investissements. Les productions ont été encouragées dans d'autres provinces par le Fédéral et ces gens-là fonctionnent avec des équipements dépréciés. S'il n'y a pas une subvention de telle nature, le gars ne peut pas arriver. Ça ne donne rien de lui dire: va t'en dans le boeuf, on va te passer de l'argent, s'il n'y a pas une subvention à l'établissement, il n'arrivera pas. Le gars de l'Ontario l'a fait depuis tant d'années cette affaire-là, mais aujourd'hui il fonctionne avec un équipement déprécié, alors le coût n'est plus le même.

Je peux vous dire qu'au ministère de l'Agriculture, toutes les subventions qu'on a mises sont des subventions basées sur l'économique. Autrement, si on n'en met pas, par exemple, bien simplement on ne va pas en production, parce qu'il a été développé il y a un certain nombre d'années avec des subventions du gouvernement fédéral qui avait volontairement voulu que telle production se fasse à telle place.

Pourtant, je n'aime pas ça pour la bonne raison suivante: ça fait passer l'agriculteur pour un genre d'assisté alors que ce sont des entreprises. Aujourd'hui, ce sont des entreprises dont la moyenne est 100 000 $, 200 000 $, je ne me rappelle plus le chiffre par coeur. Ces prêts du Crédit agricole, en 1978-79, c'est 330 millions. C'est la même croissance dans les investissements. Il y a une partie subvention parce que c'est nécessaire. Quand on vend un programme au Conseil du Trésor ou au Conseil des ministres, je le vends de la même façon que l'Industrie et le Commerce vend le sien pour l'aide à l'entreprise.

Marcel Mailloux
Union des producteurs agricoles

J'allais intervenir dans le même sens que le ministre.

Je voudrais tout simplement rajouter: est-ce seulement le gouvernement qui peut, en réalité, faire face à cette option financière par octrois ou par subventions à l'investissement? Est-ce que nos institutions financières se sont déjà penchées là-dessus?

Nous connaissons des institutions financières, depuis qu'elles sont en place, toujours sur le même modèle: on est là pour prêter, faire une piastre.

Le transfert, le turn over si vous voulez, de la production . . . Lorsque vous achetez des produits, lors vous financez des produits qui entrent sur une tablette pour aller à la consommation, il a une certaine longévité que vous savez d'avance; vous avez certain pronostic.

Et vous l'avez aussi, évidemment, en ce qui concerne la classe agricole dans certaines productions. Quand on parle de production sans sol on sait d'avance où on va. Mais en ce qui concerne la production des céréales, on sait fort bien que c'est beaucoup plus long.

Quand il s'agit de mettre des terres en valeur, pour l'investissement qui est fait à ce moment-là, il n'y aurait pas lieu d'avoir, non seulement du gouvernement, une approche qui serait convenu? Est-ce que, un jour ou l'autre, on va penser de changer cette modalité-là?

On est fixé, point. C'est une politique. Le taux d'intérêt, il faut qu'il entre. Le capital garanti à cent pour cent. On essaie de tous les avoir, et même le physique de l'individu, pour donner ces garanties-là.

Est-ce qu'il n'y a pas une certaine formule qu'on pourrait repenser?

On sera rendu en 1980: la société évolue. Est-ce que nos institutions financières évoluent dans le même sens? C'est bien simple à répondre: c'est toujours la même chose. Mais est-ce qu'on ne peut pas, à un moment donné, imaginer d'autre chose?

C'est toujours le gouvernement qui donne ces garanties-là au niveau social, mais selon des caractères, selon la production. C'est sûr qu'on a les caisses populaires, les caisses d'entraide, les banques. Il nous semble, encore là, qu'il y a un certain consensus en ce qui concerne l'option politique, des politiques de prêt et de la politique financière.

Ce sont des questions qu'on est en droit de se poser lorsqu'on est rendu à une maturité aussi avancée au niveau de la société. Qu'on puisse regarder des formules avec une protection à long terme d'une part, mais, d'autre part, que la société aussi retire des bénéfices de certains changements qui seraient avantageux pour elle.

Luc Audet
Ordre des ingénieurs

Comme l'a souligné tout à l'heure M. Paul Gagnon, il y a un manque dans la formation du personnel technique pour les usines de transformation. Le manque de formation du personnel existe aussi au niveau de la technologie. M. le ministre parlait de technologie de pointe. Il y a une technologie de pointe à développer au niveau de la transformation.

Je vais peut-être encore insister sur l'aspect recherche mais pour améliorer, par exemple, les aliments qu'on va donner aux animaux, il y a lieu qu'on développe notre technologie à ce niveau-là. Pour avoir été dans d'autres pays, j'ai pu voir qu'il y a lieu d'améliorer et de beaucoup améliorer.

Des recherches se font ici au point de vue chimique. Mais lorsqu'on arrive dans les usines pour la manutention ou les mélanges, nos équipements ne sont pas souvent adaptés. Et lorsque le produit arrive devant l'animal, il y a souvent beaucoup de ségrégation qui se produit.

Il y aurait lieu qu'une recherche soit appliquée dans ce domaine-là. Et je pense que le Ministère peut peut-être le faire, parce que son nom se lit présentement «Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation»: je pense que c'est peut-être ce caractère-là qu'on veut amplifier, je l'espère à tout le moins. Je souhaite une recherche sur une technologie de pointe au niveau de la transformation.

Et aussi que des guides puissent être établis, par exemple. On n'en a pas non plus dans le domaine de la production. Tout à l'heure, je parlais de guide pour le producteur dans le choix des équipements. Par exemple entre le choix d'un séchoir ou un autre séchoir, le producteur ne sait vraiment pas comment faire parce qu'il n'y a pas de guides techniques qui lui sont donnés présentement.

C'est la même chose au niveau des usines de transformation. Le meunier est obligé de lui-même s'auto-former ou s'auto-informer pour aller chercher l'information dont il a besoin pour son usine de transformation. Il n'y a pas de technologie développée dans ce secteur.

Au niveau des ingénieurs en agriculture, il y a là encore lieu de pouvoir ensuite exporter ce know-how qu'ils pourront développer ici au Québec.

Ce facteur-là devient d'autant plus important et s'intensifie d'autant plus que comme l'agriculture est passée du stade artisanal au stade industriel, le secteur de transformation aussi. D'ailleurs, dans le document préparatoire «l'état de la situation», on voit que le nombre de meuneries a tendance à diminuer. C'est un signe que les plus petites disparaissent; donc la façon artisanale de fabriquer les aliments s'en va. On s'en vient à des méthodes industrielles.

En parlant d'industrialisation, on parle aussi de technologie qui devrait être adoptée, de design, et coetera.

Maurice Daoust
Centre régional de grains Maurice Daoust inc.

C'est simplement un point d'information sur ce qui a été mentionné tantôt: la subvention de transport par barges du grain qui est acheminé vers les ports de l'Est.

Je ne suis pas au courant de l'existence d'aucune subvention de ce type-là. Je ne sais pas d'où vient cette information. À ce que je sache, le transport du grain est payé par l'acheteur éventuel. Il n'est pas subventionné par le gouvernement américain.

Valmont Blanchette
Association des négociants en céréales du Québec

Je crois que ce que M. Fredette disait tout à l'heure, c'était dans le cas du maïs américain qui était subventionné lorsqu'il était acheminé vers l'Est, à partir des ports américains. Je crois qu'il y a erreur. Ce n'est pas tout à fait le cas.

Le producteur américain fait face à un autre problème, très relatif à celui du transport. Dans l'entreposage aux ports américains, il doit payer des sommes fantastiques d'entreposage. Alors que, au Canada, c'est réglé par la Commission des grains canadiens à un vingtième de cent du boisseau par jour, le producteur américain paie des montants qui peuvent varier entre un dixième de cent et un cinquième de cent par jour.

Alors, il est obligé de sortir son grain de l'entreposage et c'est ce qui fait que, souvent, on a du *dumping* américain ici.

Jean-Paul Faille
Canada Packers

Regardant les subventions sur le transport du grain, toute l'industrie du colza est subventionnée au niveau des taux de frêt pour l'huile, toute l'huile qui vient dans l'Est du Canada. Globalement, le gouvernement fédéral subventionne les taux de frêt au niveau des traitants, des usines qui traitent le colza dans l'Ouest canadien, en Colombie britannique, en Saskatchewan ou en Alberta.

René Blanchard
Conseil des gens d'affaires québécois

Tout d'abord, je pense qu'il faudrait relire ce qui est exposé à la page 39 du document préparatoire mais je n'y reviendrai pas.

Je veux attirer l'attention sur une donnée complémentaire à celle de M. Audet. Nous sommes d'excellents transformateurs, mais je pense que nous pourrions davantage être qualifiés, dans ce processus de transformation, si les meuniers du Québec jouissaient des mêmes avantages que l'on trouve dans d'autres pays.

On a tendance à copier, mais parfois on oublie de copier les meilleures choses pour se restreindre aux plus mauvaises, ceci sans allusion à ce que disait M. Couture à propos des plans conjoints.

Mais est-ce que les meuniers au Québec ont profité d'un enseignement technique ou technologique suffisant pour suivre le développement de ce secteur-là, ce qui aurait permis, peut-être, à de petites meuneries, de devenir des concurrents et des concurrents solides?

Tant et aussi longtemps qu'on ne pourra pas valoriser ce secteur de l'enseignement technique, de la préparation des meuniers à jouer un rôle de transformateur très efficace, je pense qu'il manquera quelque chose dans l'échiquier de la transformation au Québec.

Jean-Pierre Deschênes
Association canadienne des industires de l'alimentation animale

J'aimerais juste relever une petite chose qui a été mentionnée par M. Fredette et qui m'a bien surpris. J'ai été surpris de ne voir aucune personne du commerce des grains ou des moulées relever ça.

Il a mentionné que, dans les grains, les acheteurs de grains s'appellent le lundi matin pour fixer les prix. Mais je voulais lui dire qu'on n'a vraiment pas besoin de faire ça. On a suffisamment d'outils avec les Bourses des grains actuellement pour très bien apprécier la valeur du prix des céréales québécoises. C'est juste pour lui dire que je ne connais pas de gens qui font ça.

Réal Fredette
Fédération des producteurs de cultures commerciales

J'ai signalé que c'était pendant le temps de la récolte.

5.3 La main-d'oeuvre et les sources d'approvisionnement

Daniel Sylvestre
Association des technologistes agricoles

Le technologiste agricole joue un rôle important au niveau de la vulgarisation des productions à la ferme. Il y a un bon groupe de technologistes qui sont formés en vue de vulgariser la production agricole.

Mais on a une partie de nos technologistes qui sont formés pour travailler dans la transformation de ces produits agricoles. Jusqu'à date, nos technologistes ont fait la preuve qu'ils savaient transformer les produits laitiers. Les premiers qui ont été diplômés en produits agricoles se sont adonnés à la transformation des produits laitiers. Aujourd'hui, on retrouve tous ces technologistes en charge des compagnies ou des coopératives laitières de la province.

De plus en plus, on a suivi l'évolution de l'agriculture et, aujourd'hui, on s'adresse à l'industrie alimentaire. Dans les nombreuses entreprises privées, beaucoup de nos technologistes ont fait valoir leurs possibilités. Avec leur formation, ils se sont fait valoir dans la transformation des produits alimentaires.

L'Association des technologistes est bien soucieuse d'améliorer la formation et de réorienter la formation en fonction des besoins du marché. Depuis deux ans, il existe un comité d'orientation, formé de plusieurs conseillers pédagogiques des deux instituts agricoles de Saint-Hyacinthe, formé d'employeurs, formé de tous ceux qui sont aptes à nous engager.

Le premier mandat de ce comité était justement d'inventorier les besoins de l'industrie agro-alimentaire. Des questionnaires ont été envoyés à tous nos technologistes qui pratiquent dans le milieu agro-alimentaire. D'autres questionnaires ont été envoyés à nos employeurs existants et probablement éventuels. Avec ça, on a fait un inventaire assez complet de toute la formation qui était nécessaire pour les années à venir.

Évidemment, on doit de plus en plus évoluer avec l'agriculture et la production des céréales devient et deviendra de plus en plus importante. C'est un domaine qu'on n'a pratiquement pas touché pour le moment.

Le Comité d'orientation existe toujours. C'est M. Ferdinand Ouellet qui en est le président. Ce comité se réunit régulièrement. Et le mandat que le Comité a actuellement, c'est de passer à l'application; c'est d'orienter les cours qui sont donnés aux instituts de technologie agricole en fonction des besoins de l'industrie.

Si vous avez des suggestions à faire, vous pouvez vous adresser à l'Institut de technologie. Notre bureau est situé à l'Institut de technologie de Saint-Hyacinthe. Il y a tout le temps quelqu'un pour vous répondre.

Et le comité sera sûrement en mesure de faire connaître les besoins de l'industrie dans le domaine céréalier.

Jean-Guy Mongeau
Association des distillateurs canadiens

Quant à l'importance de l'industrie, dix établissements emploient à peu près 1 300 personnes, pour un chiffre d'affaires de 100 $ millions dont 25% se fait au Québec.

Le niveau d'utilisation du maïs du Québec en 1979 se situera entre 8 000 et 10 000 tonnes. Certaines distilleries achètent leur maïs par l'intermédiaire d'un courtier. D'autres transigent directement avec les producteurs.

Du point de vue de l'utilisateur, l'expérience passée a été satisfaisante; en général la qualité a été bonne. Nous prévoyons une augmentation de l'utilisation du maïs québécois dans les distilleries du Québec. Cette augmentation sera fonction, premièrement de l'offre et, en second lieu, des niveaux de production des distilleries elles-mêmes.

Nous assumons ici que les prix continueront d'être sujets aux fluctuations normales du marché. Ceci est très fondamental pour l'avenir de notre industrie.

M. Breault faisait remarquer que, dans son secteur, il faut prévoir les besoins en grains de semence deux ans à l'avance. Dans notre industrie, nous avons à prévoir nos besoins de cinq à six ans à l'avance. Il y a certaines années où les besoins en maïs sont beaucoup plus faibles. Ça veut dire qu'il y a des variations très significatives dans les besoins des distilleries.

Les distillateurs doivent faire livrer leur maïs à un élévateur. Ceci nécessite de la part des producteurs une installation de chargement très efficace. Certains de nos membres ont parfois quelque difficulté à ce sujet. C'est l'exception plutôt que la règle, cependant.

L'intervention de M. Martin nous apparaît extrêmement intéressante, particulièrement au sujet de l'élaboration d'un contrat-type liant les deux parties et le développement de définitions claires des termes de ces contrats. Ces suggestions nous semblent un point important en vue de faciliter les échanges commerciaux entre les producteurs et les utilisateurs de maïs, en particulier les distillateurs.

Quant à la productivité de nos entreprises, on peut dire que la plupart sont des entreprises de taille importantes qui ont des marchés intérieurs et internationaux très structurés. Leur productivité est bonne.

Cependant, certaines entreprises ayant des marchés limités au Québec sont plus vulnérables. Il faut se rappeler que les distilleries ont un client par province. Dans le cas du Québec, la Société des alcools a le monopole de la distribution et de la vente de nos produits.

Je dois dire un mot sur la capacité concurrentielle de notre industrie. L'industrie de la distillerie est et doit être concurrentielle sur une base nationale et internationale. C'est une industrie qui a son marché en dehors du Québec à 75%.

En terminant, j'aimerais dissiper un malentendu résultant du titre d'un quotidien très respectable de la métropole: les distillateurs ne boudent pas le maïs du Québec. L'approvisionnement est simplement insuffisant à certaines périodes de l'année.

André Charbonneau
Président des délibérations

Vous parlez de fluctuations qui peuvent être attribuables tout simplement au niveau de production annuelle. Mais si on prenait, par exemple, une base des cinq, dix dernières années, est-ce qu'il y a une évolution ou une tendance quelconque qu'on peut observer au niveau de l'utilisation des céréales québécoises, du maïs en particulier?

Jean-Guy Mongeau
Association des distillateurs canadiens

Il y a eu des hauts et des bas. Je me souviens d'une année où un membre a acheté un million de minots et les autres années ça peut se situer à 4-5 000 tonnes par année. Il peut y avoir une année creuse comme celle rapportée dans le document: probablement que c'est une année très creuse car ce n'est pas typique, 750 tonnes.

Mais ce n'est pas dû à un manque d'intérêt ou à une volonté, c'est tout simplement qu'il n'y en a pas tellement. Il n'y en a pas tellement de disponible qui nous atteint.

Jean-Paul Faille
Canada Packers

On a jusqu'ici très peu parlé de soya ou de colza et j'aimerais apporter quelques mises au point parce qu'on connaît très peu ces différents grains.

Au Canada, cette année, il se produira ou il se récoltera tout près de 200 millions de boisseaux de colza ou de soya et de tournesol.

Fernand Beaudet a expliqué que nous sommes entourés des États-Unis et que nous dépendons beaucoup de ce que la Russie ou les Indes font. C'est très vrai. En dépit de ça, les États-Unis vont, cette année, récolter une troisième récolte record de soya pour la troisième année consécutive. On s'attend à ce que les États-Unis aient une récolte d'au-delà de deux milliards de boisseaux de soya. Et ils ne semblent pas concernés du tout d'avoir un surplus plus qu'ils peuvent en disposer à la fin de cette récolte-là.

Dans le moment, nous n'avons pas d'usine de trituration ici au Québec. Par contre, nous sommes la raffinerie d'huile au Canada qui employons le plus d'huile de colza. Certainement, s'il y avait une usine de trituration de soya ou de colza au Québec, immédiatement ça ferait un débouché très appréciable pour ce genre de production.

On a parlé de subsides. Certes, il existe des subsides dans le transport du colza venant de l'Ouest, autant au niveau de l'huile qu'au niveau des protéines. Les gens de l'Ontario sont les premiers à s'en plaindre puisqu'ils ne bénéficient d'aucun subside à ce niveau-là et doivent concurrencer avec les huiles et les protéines en provenance de l'Ouest canadien.

Alors, il y a un marché quasi illimité dans ces grains-là.

Une autre chose qu'on devrait prendre en considération: nous sommes en très bonne position pour profiter des avantages d'exportation. On parle non seulement des besoins au Québec ou en Ontario ou dans le reste du pays. Nous avons les ports, Montréal, Québec ou Trois-Rivières, pour exporter vers l'Europe, là où il y a des acheteurs continuels d'huile ou de protéines.

André Charbonneau
Président des délibérations

On a raté l'occasion de parler de ce thème du soya à trois occasions depuis le début de la conférence.

On a quand même fait des liens. On a parlé de problèmes de compactage de sols, des cultures de rotation qui pourraient être intéressantes. Au niveau de la transformation, on est pris avec le problème de l'oeuf et de la poule: on ne sait pas si on commence par l'usine ou si on commence par la production.

Et là, vous êtes rendus même à une perspective mondiale d'exportation, ce qui est encourageant . . .

Rémi Cloutier
Association des marchands de semences

Il demeure un fait: la rotation normale maïs-soya, c'est celle qui se pratique partout ailleurs, aux États-Unis et actuellement dans le sud-ouest ontarien, justement pour les problèmes de compactage de sol. Après le maïs, lorsque le maïs a été bien fertilisé, c'est moins coûteux de fertiliser un sol en vue de produire de la soya. Ce sont deux cultures qui s'intègrent très bien dans un programme de rotation.

Et nous, on vient toujours à peu près dix ans après les États-Unis. Alors, je crois que nous suivrons ce chemin-là, qu'on le veuille ou non, parce que c'est le sens qu'on doit donner à notre économie.

Maintenant, il y a certains problèmes techniques encore à résoudre, tels que les mauvaises herbes, par exemple: contrôler le chiendent, suite au maïs. C'est peut-être encore un petit problème, quoi qu'on pourra le régler.

Ensuite, il y a toujours le problème également de variétés. Je connais actuellement deux variétés: la Maple Arrow et la McCall qui seraient très bien adaptées au Québec, mais il reste énormément de recherche encore avant de trouver des variétés types, des bonnes variétés qui pourraient donner un bon potentiel de rendement et être adoptées au Québec.

Ce qui devrait découler de cette conférence, à part de tous les autres facteurs, c'est la recherche avant tout pour trouver les variétés qui nous concernent et qu'on peut adapter.

Hélène Tremblay
Corporation professionnelle des diététistes

Il n'y a pas eu beaucoup d'interventions sur la transformation des aliments et je me rends compte qu'il n'y a pas beaucoup de représentants du secteur de la deuxième transformation, qui est peut-être le domaine qui nous intéresse le plus.

On comprend un peu pourquoi il y a une absence de ce côté-là quand on voit le problème de la production, de la matière première.

Mais, j'aimerais ici mentionner certains problèmes qu'on retrouve et certains reproches qu'on a à faire à la production québécoise dans le domaine des céréales, ou à la transformation et à l'usage qu'on en fait.

En termes de production, il serait peut-être bon qu'on pense à d'autre chose que des gâteaux, des biscuits, des pâtisseries de toutes sortes, et puis la fameuse margarine. Évidemment, si on produit beaucoup de margarine au Québec, qu'on en produise une qui va être bonne pour la santé. Qu'on ne sorte pas un produit auquel on peut reprocher exactement la même chose qu'au beurre qu'on veut remplacer.

Il y a aussi une tendance au Québec, actuellement: quand on sort un nouveau produit, on copie un peu moins bien les concurrents . . . C'est peut-être un reproche qu'on vous a fait.

J'ai déjà parlé de qualité et je parle aussi de travailler pour vendre vos produits et de trouver une façon de les distribuer. Souvent, quand on achète pour des institutions, où on achète en grosse quantité, on fait affaires avec des distributeurs avec qui on a finalement les produits qu'ils veulent bien nous distribuer.

Depuis qu'on n'entrepose pas pour des périodes de six mois dans les institutions, on est obligé de prendre ce qu'il nous apporte au moment de la livraison parce qu'on est obligé de le servir le lendemain.

Il y a des problèmes, et je pense que c'est malheureux qu'on ait pas les gens de la transformation ici. Et pour tous les autres qui travaillent au niveau de la production et de la première transformation, on comprend vos problèmes, c'est peut-être ce qui explique qu'on ne retrouve pas tellement de produits faits au Québec et on ne peut pas les utiliser aussi bien.

Léonard Roy

Conseil de l'alimentation du Québec

Je remercie l'intervenante, qui m'a précédé, de me donner l'occasion d'apporter une considération générale sur les perspectives d'action et le partage des responsabilités.

À cause du rôle que je joue dans le secteur de l'alimentation, je ne peux me prononcer sur des questions spécifiques, techniques. Le Conseil de l'alimentation représente au moins dix secteurs du monde agro-alimentaire. Ils ne sont pas tous

ici, il va de soi, parce qu'il y a des secteurs comme la viande qui préfèrent attendre le mini-sommet de Sherbrooke pour se prononcer.

Qu'est-ce qui va arriver à quatre heures trente quand on va se quitter et les jours et les mois qui vont suivre? Quelle sorte de suivi peut-on retirer de ce sommet? Pour le savoir, j'ai pensé poser la question: Pourquoi est-ce que nous sommes ici?

C'est la première fois dans toute l'histoire agro-alimentaire du Québec que l'on peut réunir tous les agents économiques de cette partie de la chaîne alimentaire qui peut faire quelque chose: les producteurs agricoles, ceux qui sont intermédiaires entre eux et les premiers transformateurs, les deuxièmes transformateurs, la distribution, le monde de la recherche, le monde de la nutrition.

Nous sommes ici précisément parce qu'on a voulu mieux connaître où sont ceux qui ont fait la situation que nous avons à étudier. Et la situation que nous avons à étudier n'est pas venue par hasard. C'est la résultante de cent ans d'opérations économiques et de différentes phases. On se ramasse devant une situation où nos producteurs agricoles n'ont pas senti à date l'«incentive» nécessaire pour se lancer dans des productions.

Les transformateurs qu'on peut identifier, comme la boulangerie-pâtisserie, les distilleries, les brasseurs, ont besoin d'une matière première. Normalement ils devraient la prendre là, mais ils ne la prennent pas au Québec, en règle générale. Les transformateurs sont influencés par les productions sans sol. Le coût des dites productions sans sol est influencé par ceux qui détiennent un contrôle par l'intégration.

La résultante de ça, aujourd'hui, c'est que, évidemment, on ne contrôle pas grand-chose chez nous.

Mon intervention n'a aucune connotation — je tiens à le dire parce qu'on vit dans un contexte politique qui n'est pas tout à fait notre faute; c'est rendu un point où les économistes sont obligés de prendre toutes sortes de périphrases pour ne pas être accusés de faire le jeu d'un gouvernement ou d'un autre. Je ne fais pas le jeu de personne, je vais dire ma façon de penser claire et nette.

Dans le Québec, actuellement, 70% des approvisionnements de porcs qui atteignent nos abattoirs sont des approvisionnements intégrés. Les intégrateurs sont les concessionnaires d'aliments pour animaux dans 83% des cas. Ces données datent de 1976, c'est la dernière enquête du Conseil de planification et de développement du Québec.

Dans le domaine de la volaille, 43% des approvisionnements d'oiseaux pour les abattoirs proviennent de l'intégration. De ce pourcentage, nos meuneries détenaient 29% et les abattoirs 14%.

Dans le marché des céréales de table, quatre entreprises dominent l'industrie de la meunerie au Québec, avec 90% de la transformation, et ces entreprises sont Robin Hood Multifood, les minoteries Ogilvie, Farine Phoenix Limitée (Steinberg), et les moulins Maple Leaf.

Le phénomène de l'intégration est un phénomène normal en économie politique. Ce n'est pas un hold up. Ce n'est pas une manifestation de hold-up, un vol organisé.

Chez nous, ceux qui ont le plus d'influence, par exemple, le secteur coopératif. Alors, on se reconnaît, là et dans ceux qui font l'autre partie, une partie sont encore les meuneries: ce sont des entreprises québécoises, des gens québécois qui ont eu les reins assez forts pour financer les autres et ils jouent un rôle économique normal.

Et les autres ne sont pas des entreprises, dont le capital, les intérêts, les centres de décision sont au Québec. Une multinationale, une nationale réagit en fonction de ses intérêts à elle, pas en fonction des gens qu'elle sert. Il faut être réaliste, il ne faut pas être naïf.

Dans ces multinationales, il y en a qui ont investi au Québec. Hier, quelqu'un a dit: «On a investi vingt-deux millions au Québec». Il y a une autre corporation au Québec qui fait beaucoup d'intégration, et les multinationales n'ont rien investi à date.

Si demain on part et on ne sait pas qui décide dans le Québec, je pense qu'on a perdu notre temps de façon magistrale, ici. Si on sait qui décide au Québec, par exemple, on devrait à la fois, dans les entreprises, dans les groupements de producteurs, au gouvernement, savoir avec qui on devrait «dealer», avec qui on devrait entamer le dialogue pour développer le Québec.

Dans ma conception, les gens qui font le Québec dans le moment, qui nous fournissent les approvisionnements, ce sont les gens qui travaillent pour le Québec. Simplement, il faut les rejoindre. Il faut travailler avec eux.

Et pour conclure, nous autres, on croit beaucoup à l'organisation de structures qui permettraient au ministère de l'Agriculture de pouvoir faire, toute l'année, du dialogue avec les décideurs. Je ne veux pas dire qu'il perd son temps à rejoindre ceux qui décident plus ou moins, mais, comme on est toujours pressé et qu'il faut reprendre du temps perdu au Québec en socio-économique, que le Ministère puisse savoir avec qui il doit faire des conversations.

Jean-Paul Létourneau
Chambre de commerce de la province de Québec

J'ai l'impression que la plupart d'entre nous sommes venus ici pour nous informer mutuellement sur nos espoirs, nos craintes, nos besoins, exprimer nos opinions, et au bout de la ligne, dégager un consensus, si petit soit-il, pour les perspectives d'avenir dans l'industrie.

Au plan de l'information, il y a un élément fondamental qu'il faut clarifier le plus possible, c'est celui des intentions gouvernementales qui sont déjà annoncées.

Que veut-on faire avec la Régie qui va réglementer le commerce des grains? C'est ça la question, j'ai eu l'occasion de la poser précédemment.

M. Beaudet a donné, cet avant-midi, une réponse. J'aimerais que, avant de partir, ici, nous ayons une déclaration ministérielle à ce sujet. Maintenant, je ne peux pas insister, outre-mesure, si je suis le seul à avoir ce désir.

André Charbonneau
Président des délibérations

Vous aurez l'occasion de poser votre question directement au ministre et d'en discuter avec lui à trois heures.

Jean-Paul Faille
Canada Packers

J'aimerais me faire un peu le défenseur des margariniers du Québec, qu'on semble avoir attaqués il y a quelque moment. Je crois que la qualité du produit qu'ils produisent dans le moment est comparable à ce qui se fait à travers le pays.

On a peut-être fait allusion un peu à la valeur nutritive de certaines de ces margarines. Il faudrait peut-être dire que c'est vrai, on devrait peut-être avoir des gens de la troisième transformation ici aujourd'hui, ce qui viendra peut-être un peu plus tard.

On est pris entre les diététiciennes et le consommateur. Le consommateur recherche une valeur nutritive mais également une valeur comparable. On a mentionné le prix du beurre tout à l'heure. La raison pour laquelle les consommateurs, de plus en plus, adoptent la margarine, c'est non seulement à cause de son attrait nutritif par rapport au beurre, mais parce qu'il y a une économie à réaliser en allant à la margarine plutôt qu'au beurre.

Hélène Tremblay
Corporation professionnelle des diététistes

Au sujet de la margarine, on n'aurait jamais dû laisser l'industrie faire l'éducation en nutrition en terme de matière grasse! On a survalorisé la valeur nutritive de la margarine quand, dans le fond, ce sont des calories vides, tout simplement qu'on mange. Quand on mange de la margarine, on mange des matières grasse, point. Ça n'a aucune valeur nutritive à part de ça.

Et quand on veut baisser la consommation de gras dans l'alimentation d'une population, je pense qu'il ne s'agit pas de donner une valeur nutritive à quelque chose qui n'en a pas.

André Charbonneau
Président des délibérations

Hier, on avait déjà commencé à analyser un problème en disant: peut-être que les producteurs du Québec sont les premiers à ne pas vouloir acheter les produits des moulées fabriqués avec l'avoine, par exemple, québécoise.

Par ailleurs, certains reproches peuvent être faits: est-ce qu'ils sont fondés ou pas?

Je voudrais qu'on analyse ça, au niveau, par exemple, de l'étiquetage d'une moulée ou de la composition. Est-ce que les producteurs ont une opinion là-dessus?

Clément Létourneau
Fédération des producteurs de cultures commerciales

Pour ce qui s'est dit au sujet de l'avoine, je pense qu'on n'a pas été tout à faite juste vis-à-vis de cette production. On a dit que le blé et l'orge étaient des productions d'avenir, et on semble délaisser un peu cette production importante qu'est la production d'avoine.

Mais, d'après les semences que nous produisons, il reste que l'avoine a une grande importance dans la province de Québec, et qu'elle sert présentement dans la ration des moulées laitières, qu'elle est surtout utilisée par ceux qui font leur ration à la ferme, et c'est quand même un bon nombre. Dans toutes les rations laitières, en tout cas d'après ce que je connais, on met de l'avoine pour alléger la ration, parce que du blé, du maïs et de l'orge, c'est déjà pas mal pesant.

De l'avoine, il s'en sème dans le Québec, en grande quantité. Même s'il s'en met très peu sur le marché, il reste qu'il s'en sème et qu'il va s'en semer encore. Et puis il y a quand même de l'avenir dans cette production-là. Elle est là en importance et elle est là pour y demeurer.

André Bazinet
Association professionnelle des meuniers du Québec

Je ne suis pas d'accord avec M. Létourneau, parce que, dans les moulées laitières, aujourd'hui, on recherche plutôt une moulée à haute énergie. Dans une tonne de moulée laitière, on met environ 5% d'avoine. Donc, ce n'est pas tellement. C'est environ 200 livres d'avoine dans 2,000 livres de moulée. Et puis on n'obtient rien avec de l'avoine; on n'a pas de ressources de ça.

Mais semer de l'orge, semer du maïs, semer du blé, ça, c'est bien. De l'avoine, aujourd'hui, on n'en veut plus. Même les meuneries ne sont plus acheteurs d'avoine. C'est un grand fléau, ça, l'avoine.

Paul Gagnon
Association professionnelle des meuniers du Québec

Je peux peut-être ajouter un commentaire sur l'avoine. L'avoine, c'est la céréale qui a le meilleur goût pour l'alimentation humaine, pour la céréale à déjeuner. Il n'y a aucune raison qu'on ne développe pas des aliments à partir de l'avoine.

Mais pour le bétail, on utilise l'avoine dans différentes moulées pour chercher la fibre. Mais c'est une mauvaise façon de chercher la fibre. Plus vous concentrez votre fibre, plus vous avez d'espace pour loger votre énergie. Il ne faut pas trop compter sur l'avoine pour l'alimentation animale.

Mais pour l'alimentation humaine, il n'y a aucune raison de ne pas la développer; une recherche devra s'y attacher.

Peut-être qu'un jour on n'aura pas les moyens de passer les grains par l'animal pour en tirer nos protéines, mais ce n'est pas pour l'an quatre-vingt.

Jean-Pierre Deschênes
Association canadienne des industries de l'alimentation animale

On ne peut pas dire qu'on n'en veut pas du tout d'avoine, mais il reste quand même que le seul endroit où on peut l'utiliser, c'est dans les moulées laitières. Or, les moulées produites au Québec, n'est pas en expansion du tout.

Vous êtes sûrement familiers avec le fait que le nombre de vaches est en diminution. Le volume des moulées laitières, depuis quelques années, est très stable au Québec. Il n'y a aucune augmentation là-dedans. En plus, on a mentionné qu'on cherchait un contenu énergétique plus élevé.

Alors, la production actuelle d'avoine peut être utilisée au Québec dans des moulées laitières, soit à la ferme, soit via des meuneries par un contrôle de qualité, mais on ne peut pas prendre d'expansion là-dedans. On ne pourrait définitivement pas l'utiliser.

J'aimerais ajouter une petite chose. Ici au Québec, on semble vivre avec un mythe au sujet de l'avoine. On dit que c'est l'ingrédient idéal pour les moulées laitières et que si on n'en met pas, ça ne marche pas. Pourtant, les Américains ne mettent pas d'avoine, ou très peu dans les moulées laitières. Les gens de l'Ontario n'en mettent presque pas non plus. Et nous autres, on semble dire que c'est essentiel. Je pense que c'est plus un mythe qu'autre chose.

Paul Couture

Union des producteurs agricoles

Je pense que M. Gagnon a une approche bien positive, il dit: «l'avoine, c'est trop bon pour les vaches, c'est fait pour le monde».

Quand on dit qu'il y a un mythe, je suis d'accord avec ça, parce que même les nutritionnistes en aliments pour bestiaux ont eu longtemps peur de l'orge et puis du maïs: on a vécu avec ça. Et aujourd'hui, ça tend à disparaître parce qu'on met beaucoup plus d'orge et de maïs dans nos moulées.

Mais je ne pense pas que ce soit un problème de fond, parce que les gens vont s'ajuster aux besoins du marché. C'est rare que tu continues à produire un produit dont le marché n'a pas besoin. Là où tu peux faire de l'avoine, tu peux aussi faire de l'orge; c'est juste une question d'ajustement.

On a vécu avec des choses et on ne peut pas demander aux producteurs de précéder les choses. Mais je pense qu'il y a une réalité là-dedans. Sur nos fermes, c'est la même chose: on a alimenté longtemps avec de l'avoine. Aujourd'hui on le fait de moins en moins et on va s'ajuster avec ces exigences-là.

Mais il y a le marché qui serait peut-être à regarder, je ne ferme pas la porte: comment peut-on produire de l'avoine pour la consommation humaine, les qualités qu'il faut et puis la recherche. Mais je pense que ce n'est pas un problème de fond; c'est une question d'orientation et on va répondre aux besoins.

André Charbonneau
Président des délibérations

Est-ce que vous faites la même analyse au niveau du soya, par exemple, dont on en a parlé tout à l'heure?

Paul Couture
Union des producteurs agricoles

Ma réaction au niveau du soya, c'est la même que pour le maïs.

Je ne voudrais pas dire que je suis vieux, mais j'ai entendu dire il y a longtemps que ça ne se faisait pas du maïs au Québec. On s'est mis à en faire dans la région de Montréal et aujourd'hui, c'est rendu qu'on en fait chez nous.

La recherche là-dedans et les nouvelles variétés, je pense que c'est important. On ne peut pas exclure une production du revers de la mains, parce qu'on dit que ça ne poussera jamais. Je n'ai pas voyagé beaucoup, mais j'ai été dans des régions où on n'aurait jamais pensé qu'il pouvait y avoir de la végétation, et on réussit à faire des cultures.

Donc, on n'est pas dépourvu à ce niveau-là. Il y a des possibilités et des habitudes à créer. Dans ces cultures-là, il y a une expérience à prendre, des variétés qui s'ajusteront aux besoins, et je pense que ça peut se développer.

Quand on parle de plantes oléogineuses, il y a le soya, mais il y a aussi d'autres plantes qui s'adaptent peut-être beaucoup plus facilement dans des régions. Dans l'Ouest, j'ai vu des gars, qui font le colza. Ici, ils ne me feront pas accroire qu'on ne peut pas faire de colza. Il y a des choses où on peut s'ajuster.

Mais ça ne peut pas être laissé seulement aux agriculteurs. Moi, quand bien même je ferais du colza, si je n'ai pas de place pour le vendre, tu sais . . . Il y a une chose qu'on doit faire ensemble là-dedans.

Paul Gagnon
Association professionnelle des meuniers du Québec

M. Couture, c'est juste pour vous prévenir de ne pas commencer à produire l'avoine avant que le marché ait été créé pour l'alimentation humaine!

Paul Couture
Union des producteurs agricoles

Tu sais que les agriculteurs, c'est bien souple, ça . . .

Clément Létourneau
Fédération des producteurs de cultures commerciales

Je voulais tout simplement ajouter que du soya, on voudrait bien en produire. Ça pourrait s'intégrer dans notre système de rotation.

Mais comme M. Cloutier l'a souligné cet avant-midi, ça prend un marché. Si le marché est là, si les usines sont en opération, s'ils veulent en avoir, ils vont nous offrir des contrats et, à ce moment-là, on va regarder ça.

Maintenant, je n'oserais pas m'avancer là-dedans, à savoir: quelle part devrait prendre le ministère de l'Agriculture relativement à cette industrie. Ce sont des choses qui sont en suspens. Ce sont des choses qu'il faudrait probablement regarder à un moment donné.

René Cloutier
Association des marchands de semences

Il y a cinq ou six ans, au Québec, il s'est fait passablement de soya. On avait été notifié dans la région de Saint-Hyacinthe qu'on allait avoir une usine d'extraction d'huile de soya. Je ne sais pas ce qui est arrivé ensuite. M. Lussier qui était sous-ministre dans ce temps-là nous avait dit: «Faites du soya et on va vous le vendre».

Alors, plusieurs cultivateurs se sont lancés, ils ont fait du soya. Dans ce temps-là, on avait la variété Vansoy, Hardome; ce n'étaient pas des variétés aussi rentables qu'aujourd'hui, mais quand même, on avait des bons résultats. Mais l'usine n'est jamais venue . . . C'est dû à des facteurs de finance, je ne le sais pas.

De toute façon, on est dans un cercle vicieux: qui va commencer? Il pourrait se faire facilement au moins 100 000 acres de soya dans la plaine de Montréal, avec les variétés qu'on a et les variétés futures.

Maintenant, il n'y a pas d'usine. Il n'y a pas de marché. L'envoyer à Toronto ou à Hamilton, ça coûte trop cher en transport. Qui va commencer à faire de la soya, l'usine ou le cultivateur?

Fernand Beaudet
Coopérative fédérée de Québec

La fève soya, c'est sûr qu'on est capable d'en produire; on en a fait la preuve. Ce qu'on n'est pas capable de faire, c'est de mettre une usine rentable ici. Au niveau usine, on a déjà une surproduction. Vous en avez trois en Ontario. Je ne suis pas assez familier avec le marché pour savoir s'il y a une surproduction au niveau de l'huile. Il y a le marché d'exportation.

Mais on a un problème avec le sous-produit, le tourteau de soya: présentement il y a une surproduction. Déjà, vous avez trois grosses usines en Ontario et la dernière vient juste de se mettre en opération à Windsor. Je pense qu'ils commencent à avoir des problèmes de mise en marché de leur sous-produit, qui est le tourteau de soya.

Pour penser à une usine nouvelle ici dans le Québec, pour produire du soya et le mettre en marché, je pense qu'il faudrait trouver qui va financer ça. Il y a eu des études dans le temps par M. Gaétan Lussier et cela ne s'est pas fait parce que ce n'était absolument pas rentable, qu'il n'y avait absolument personne qui voulait mettre de l'argent dedans. La Fédérée a été consultée dans ce temps-là.

Il y a eu, encore dernièrement, par le Fédéral, — je ne sais pas s'il y avait d'autres qui étaient en arrière — une autre étude qui a été faite sur ça, et ç'a dit que ce n'était pas rentable, que ce n'était pas possible . . . que c'est absolument un risque financier trop lourd à porter.

Si vous en parlez en Ontario aux gens qui sont dans le marché des huiles, si vous parlez à des gens comme Victory Soya Mill ou Maple Leaf, ils vont vous dire que, présentement, ils ne penseraient jamais installer une nouvelle usine ici. Ils sont dans le commerce, ils sont au courant de ce qui se passe.

C'est là qu'est le problème: la rentabilité d'une usine. Il faut quand même que l'usine soit rentable, qu'elle soit nécessaire. Si vous en avez déjà assez dans l'Est, pour le marché de l'Est, vous n'en implantez pas une autre, parce que vous voulez faire du tourteau de soya ou de la fève soya.

Robert Larivière
Conseil de la boulangerie du Québec

On a parlé de régie à un moment donné. Je parlerais peut-être d'une régie des conférences socio-économique, parce qu'on est mal classifié dans notre cas. Depuis l'adjonction du domaine alimentaire au domaine de l'agriculture, il y a deux ans et cette années surtout, je retrouve un peu le même problème. J'ai assisté à la confé-

rence il y a deux ans et on était un peu mal placé. On ne parle pas beaucoup de transformation parce qu'on est mal à l'aise d'en parler.

On apprend beaucoup, dans mon cas en tout cas, au point de vue des producteurs agricoles, des intrants, etc. Mais on fait partie de la chaîne alimentaire et on est classifié «industrie céréalière», ça fait qu'on vient ici. On apprend tout un monde. Je vous garantis que des producteurs agricoles et des commerçants apprendraient tout un monde si nous parlions de notre domaine au point de vue grossistes en alimentation, néo-restauration, restauration, etc. C'est tout un domaine dans lequel on pourrait embarquer. Mais je pense que ce n'est pas la place ici parce qu'on va pratiquement être tout seul à discuter.

Il manque peut-être des intervenants, si on voulait aller dans ce domaine-là, qui s'appellent les chaînes alimentaires, les chaînes de restauration et il faudrait qu'ils soient là à un moment donné, parce qu'on a le consommateur, mais on n'a pas le gars qui est entre les deux, l'intermédiaire.

Cela explique peut-être certaines remarques que j'ai entendues pendant le sommet, des personnes qui disaient: «Voyons donc, ils parlent encore de boulangerie. Qu'est-ce qu'ils font là eux autres? On n'est pas ici pour parler boulangerie, on est ici pour parler de grains».

J'attirerais là-dessus l'attention de ceux qui organisent les sommets. Définitivement, on veut avoir notre place, nous autres aussi, pour parler de nos problèmes à nous autres, mais on est un peu mal à l'aise dans l'ambiance actuelle pour en parler.

Maurice Daoust

Centre régional de grains Maurice Daoust inc.

Sur la question de la fève soya, M. Beaudet semble avoir un certain nombre de données sur les aspects économiques.

J'aimerais lui poser la question: Comment voit-il, dans le contexte économique qu'il nous a défini, le développement de la culture de la fève soya comme rotation avec le maïs?

Comment est-ce qu'il verrait, dans ce contexte-là, la façon dont on pourrait s'occuper de cette production-là? L'acheminer vers Toronto? L'acheminer vers d'autres centres? Comment?

André Charbonneau
Président des délibérations

Si vous me permettez d'intervenir entre les deux pour compléter simplement la question.

Est-ce que vous voyez aussi des cultures qui pourraient remplacer le soya, éventuellement? Il y a peut-être les pois. Est-ce qu'on est pris avec le même problème? Qu'est-ce qu'on pourrait faire à la place?

Fernand Beaudet
Coopérative fédérée de Québec

En production, il y a évidemment le colza qui se fait dans l'Ouest, mais c'est la même chose: ça prend une usine de trituration.

Je n'aime pas parler d'aller voir le Père Noël, mais je pense que, dans ce cas-là, il n'y a pas d'autres solutions. C'est un peu une participation gouvernementale.

Ne demandez pas aux organisations, qui doivent être rentables, que ce soit n'importe quelle compagnie nationale ou multinationale, d'aller mettre un investissement pour plusieurs années si on ne peut même pas voir quand cette organisation-là sera rentable.

Dans les études, il n'y avait aucune rentabilité dans les usines de trituration au Québec. C'est sûr que si vous envoyez la fève soya en Ontario, vous avez la perte du transport. Je ne sais pas s'il y a d'autres productions qui peuvent remplacer le colza ou le soya, mais ce serait préférable de rechercher vers ça.

Maurice Daoust
Centre régional de grains Maurice Daoust inc.

Sur la question des autres productions, il y a certains producteurs qui ont accès à des usines de déshydratation de luzerne. La luzerne est une très bonne culture complémentaire du maïs, au plan de la production.

Les usines de déshydratation sont assez clairsemées sur le territoire et, à ce moment-là, il faudrait voir, s'il n'y a pas de possibilités dans la fève soya, ce qu'on pourrait faire, peut-être avec la luzerne.

Léon Martin
Société coopérative agricole de Sainte-Rosalie

On a une usine de luzerne déshydratée et nous refusons des milliers de tonnes. En commande, chaque année, nous avons des milliers de tonnes que nous ne pouvons pas fournir.

Et c'est évident que ça serait une très bonne culture pour la rotation des sols. Si nous n'avions pas eu le malheur de voir notre meunerie détruite par le feu, c'est certain que nous aurions investi des montants assez importants pour, au moins, doubler ou tripler notre capacité de luzerne, parce que c'est très facile: on est très déficitaire dans la luzerne déshydratée au Québec.

Jean-Paul Faille
Canada Packers

Seulement une mise au point. En regardant la situation du soya, au Canada, M. Beaudet faisait allusion que le tourteau de soya était non seulement en abondance, mais qu'il y avait un surplus de tourteau de soya.

Par contre, le Canada n'est pas auto-suffisant en production de soya. La production de soya au Canada est d'environ seulement 80% des besoins des usines de trituration en Ontario, ce qui veut dire qu'elles doivent aller aux États-Unis acheter des fèves de soya à l'occasion.

Deuxièmement, on pourrait peut-être prendre en considération que vous pouvez également avoir une usine de trituration de soya et de colza. Vous pouvez avoir de l'équipement qui s'ajuste et qui peut se changer périodiquement pour traiter les deux. Nous avons toujours été des innovateurs au Québec. Ça ne se fait pas encore au Canada, mais je crois qu'on pourrait peut-être y penser.

On a, à plusieurs reprises, parlé de la situation, des conditions climatiques, au Canada. Sûrement, il se fait du colza dans le nord de l'Alberta, en Saskatchewan où le climat n'est pas plus avantageux qu'ici. Même, cette année, en septembre, ils ont eu de la neige en Saskatchewan, de bonne heure en septembre, au moment où le colza est encore dans le champ. On s'en ressent à ce moment-là; ça affecte la récolte et ça affecte la qualité du produit. Alors, je crois qu'on ne serait pas hors d'ordre si on en produisait, ici, au Québec.

René Cloutier
Association des marchands de semences

M. Faille résume à peu près ce que je voulais dire. On pourrait avoir une usine qui pourrait répondre aux trois cultures, c'est-à-dire le soya, le colza et peut-être le soleil, comme il y a à Altona au Manitoba. Ils ont une très belle usine, là-bas, qui fonctionne.

Apparemment, il y a une grande demande d'huile. Et si on a seulement 80% de notre soya qui est produit au Canada, c'est encore quelque chose qui est valable.

Maintenant, il ne faut pas oublier non plus que pour le cultivateur, la rotation normale et la plus rentable, c'est le soya et le maïs. Je pense qu'il va falloir éventuellement y venir.

André Charbonneau
Président des délibérations

Le secteur financier a-t-il quelque chose à dire sur le financement de la transformation? Y a-t-il des demandes de la part des meuneries ou de n'importe quel autre groupe par rapport à l'attitude du secteur financier au niveau des investissements?

Robert Larivière
Conseil de la boulangerie du Québec

Les taux n'ont pas de bon sens!

Cyrille Parent
Association des banquiers canadiens

Je ne veux pas répondre à M. Larivière: je suis d'accord avec lui.

Je pense que, s'il n'y a pas de questions plus que ça, c'est parce que, probablement, les financiers jouent bien leur rôle dans le secteur de transformation.

André Morin
Société d'investissement Desjardins

J'aimerais juste signaler que du côté de Desjardins, on est intéressé à l'agro-alimentaire. On l'a signalé.

Notre politique est de nous impliquer avec des gens qui ont déjà une expérience. Desjardins, en soi, n'est pas spécialisé en agro-alimentaire, et notre politique est d'appuyer les gens qui ont de l'expérience. On cherche d'abord un leadership qui est existant, qui aurait besoin d'un appui financier important. C'est dans ce sens-là qu'on aime avancer dans de nouveaux secteurs.

Quand vous nous parlez du soya qui n'est pas encore rentable, dont personne n'a de l'expérience au Québec, ne regardez pas de notre bord!

Paul Couture
Union des producteurs agricoles

C'était pour que M. Parent ne parte pas sans inquiétude, dire que les gens sont satisfaits. C'est parce qu'on se sent bien faibles devant la puissance financière!

Paul Gagnon
Association professionnelle des meuniers du Québec

Au Québec, apparemment, on a passablement de pollution causée par les fumiers de fermes. Je parle des fumiers de porc, des fumiers de volaille.

On parle aussi d'auto-suffisance en grains. Les sols arables ont besoin d'être fertilisés. Je pense qu'une recherche dans la distribution rationnelle des engrais de fermes serait de mise.

Cyrille Parent
Association des banquiers canadiens

Je voulais signaler que la finance est très très sensible aux profits que réalisent tous les secteurs, toutes les couches de l'économie.

Et il m'a été donné de voir dans tous les secteurs de l'agro-alimentaire des problèmes vécus, des problèmes de pertes. Je me rappelle des années où les boulangeries, par exemple, ont eu leur mauvaise année. À un moment donné, le sucre avait augmenté, la farine avait augmenté, et le prix du pain n'augmentait pas. Alors, ils ont eu leurs problèmes.

Les laiteries, ce n'est pas à demander: on est passé de 650 laiteries à peu près aux 75 qu'il reste.

Non seulement les cultivateurs, mais tous les autres secteurs ont aussi des hauts et des bas. C'est dans un système économique libre probablement qu'on voit

souvent le phénomène. On essaye, en tant que financier, de naviguer à travers ça en rendant le plus grand service possible.

La spécialité des banques, c'est le crédit à la production. Et quand on finance de la production, on est conscient de notre rôle. Il faut être présent, et je pense qu'on ne l'a pas joué si mal jusqu'à date. On peut faire mieux. Mais encore là, c'est en connaissant davantage notre clientèle qu'on peut lui rendre plus service.

René Blanchard

Conseil des gens d'affaires québécois

La question s'adresse au ministre. À l'occasion de la loi 125 conjuguée avec la loi 90, on peut peut-être se demander si, dans le domaine céréalier, ça ne serait pas un bon temps pour que le gouvernement amorce une planification, de telle sorte qu'on ne cultive pas ou qu'on ne tente pas de cultiver n'importe quoi, n'importe où.

S'il y avait un effort à tenter, les producteurs comme à peu près l'ensemble des agents seraient bien prêts à seconder une telle politique. Parce que rentabiliser autant les productions animales que les productions céréalières, ça fait partie d'une politique qui est aussi valable économiquement que socialement.

Laisser des productions s'installer dans certains coins comme on l'a fait parfois avec le mouton, pour le voir disparaître au bout d'un certain nombre d'années, après y avoir investi des argents, des efforts, avoir sacrifié peut-être des argents, je pense qu'on est rendu à un point où on doit dépasser ce stade-là, ce libéralisme-là dont parlait tout à l'heure M. Couture.

On est bien d'accord pour en profiter, mais il ne faudrait tout de même pas être prêt à y sacrifier n'importe quoi et n'importe qui.

Jean Garon

Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec

Voilà la façon dont on a fonctionné: il y a eu des programmes régionaux qui ont été adoptés depuis deux ans dans les différentes régions du Québec.

D'abord, ç'a été précédé de discussions entre les agriculteurs de la région et le ministère de l'Agriculture de la région pour savoir quelles seraient les productions privilégiées dans telle région en fonction du potentiel biophysique de la région.

Et les programmes incitatifs ont été uniquement adoptés pour ces productions-là. Il est arrivé des cas, par exemple où les gens disaient: «On voudrait l'auto-suffisance régionale». On ne voulait pas embarquer dans l'auto-suffisance régionale. On arrête ça où? Au comté ou bien . . .

Mais il y a des producteurs qui n'ont pas voulu, parce qu'on a dit: «Vous n'avez pas une vocation particulière. Il n'y a rien de spécial chez-vous pour faire ça, on n'insiste pas à embarquer là-dedans, parce que vous allez faire faillite dans un an ou dans un an et demi.»

C'est l'attitude qu'on a adoptée. Mais, empêcher les gens de produire? On peut avoir tort des fois. M. Couture le disait tantôt, il y a 25 ou 20 ans, (je ne le sais pas, j'étais trop jeune), ils disaient que le maïs n'était pas possible. Alors, il a fallu des fous pour commencer.

Je pense qu'il faut laisser une marge de manoeuvre, insister dans les affaires où on est sûr, mais il y a des gens qui veulent s'essayer dans quelque chose et puis ça marche. Je n'ai pas l'impression qu'au ministère, on ait le monopole de la vérité. Je me suis aperçu souvent que c'est en discutant avec les gens, comme on le fait là, qu'on trouverait bien plus de choses.

Je pense qu'il faut être assez prudent. Quand on est certain de quelque chose, faire une incitation, parce que c'est bon économiquement, c'est bon pour les gens et c'est bon pour l'économie. Et quand on n'est pas sûr, on laisse aller les gens.

Jean-Paul Faille
Canada Packers

Je crois que ces conférences ont beaucoup de mérite. Je crois qu'il y a eu beaucoup d'ouvrage dans la préparation du bouquin, «l'état de la situation».

En autant que notre domaine est concerné, j'oserais dire qu'on aurait peut-être pu contribuer un peu plus à la préparation de ce bouquin si on avait été consulté. Et je crois que ce n'est pas la première fois que ceci se présente, et j'aimerais adresser cette remarque à tous les groupes qui sont ici.

On a parlé à plusieurs reprises de recherches durant le cours des discussions. On a un personnel de recherches qui est passablement complet et qui est toujours à la disposition des gens avec qui on fait affaires. Alors, je vous inviterais, lorsque l'occasion se présente, de ne pas hésiter et on sera toujours des plus anxieux à coopérer avec qui que ce soit qui s'adressera à nous.

Troisième partie — Les conclusions de la conférence

(chapitres 6 à 10)

Chapitre 6

La possibilité d'une Régie des grains

La possibilité d'une Régie des grains

•

Jean Garon
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec

Je suis obligé de présider et la fonction que j'ai toujours le plus mal jouée dans ma vie et que j'essayais toujours d'éviter, c'est de présider des réunions!

Avec l'équipe de soutien, on a essayé de tirer les principaux points de discussion, ou ceux où il semblait y avoir des consensus de l'ensemble des gens.

Je vais commencer par celui qui posait le plus d'inquiétude à M. Létourneau. Depuis plusieurs années, les principaux intervenants du secteur céréalier discutent abondamment des possibilités d'une Régie québécoise des grains.

Plusieurs intervenants ont rappelé cette possibilité afin de corriger un certain nombre de problèmes reliés à la production céréalière québécoise, dont le contrôle de la qualité, la classification et les garanties de responsabilité financière

J'ai noté avec beaucoup d'attention les inquiétudes émises par M. Létourneau de la Chambre de Commerce de la Province de Québec, de même que les observations de M. Beaudet de la Coopérative fédérée et de M. Martin de la Coopérative de Sainte-Rosalie et aussi le discours d'ouverture de M. Pigeon. M. Blanchet et les meuniers, je pense, l'ont exprimé aussi.

Les producteurs ont mentionné qu'ils souhaitaient une certaine classification. M. Beaudet a défini ce qu'il entendait, ce qu'il souhaitait probablement, comme rôle dévolu à une Régie québécoise des grains.

Retenus des propos, je voyais les points suivants que la Régie pourrait avoir comme objectifs:

— premièrement, appliquer une classification des grains qui soit souple.

— deuxièmement, des permis pour les centres régionaux et une réglementation appropriée, qui, en gros, viserait à s'assurer qu'ils respectent les engagements pris lors d'obtention de subventions du gouvernement du Québec. Entre autres, par exemple, que soit donnée priorité aux grains locaux, ensuite aux grains régionaux, ensuite aux grains du reste du Québec, pour une proportion de 70%, de l'ordre de la subvention du gouvernement, avant d'entrer des grains

de l'extérieur du Québec, car si le Centre régional est là, c'est d'abord pour servir les gens de la région.

— Troisièmement: et M. Pigeon l'a mentionné le premier, protéger les producteurs des commerçants, des centres régionaux, et des négociants de grains, grâce aux bons de garantie et à l'assurance garantie.

D'autres intervenants ont également ajouté leurs observations comme:

Premièrement, je pense que c'est M. Martin qui a élaboré pour le secteur une terminologie standardisée, tonne «courte», ou tonne métrique. Que le règlement prévoit que quand on parle de tonnes, ce soit telle chose.

Deuxièmement. Développer des contrats d'achat sur option qui lieraient les deux parties. C'est venu, je pense, du secteur coopératif. Mais M. Bazinet disait que les gens ne savaient pas exactement comment ça marchait. S'il y avait un genre de contrat d'achat sur option qui était développé, il saurait comment ça marche.

J'aimerais voir s'il y a des commentaires ou si vous êtes d'accord là-dessus.

Jean-Paul Létourneau
Chambre de commerce de la province de Québec

Sur le deuxième point, s'il vous plaît, est-ce qu'on pourrait avoir des précisions?

Jean Garon
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec

Deuxièmement. Les permis pour les centres régionaux et une réglementation appropriée, essentiellement pour s'assurer qu'ils respectent les engagements.

À chaque centre régional, il y a une lettre d'offres du ministre qui a deux-trois pages, avec certaines conditions. En gros, ça pourrait être les conditions à respecter, par exemple, pour l'obtention du permis.

Jean-Paul Létourneau
Chambre de commerce de la province de Québec

Un certain pourcentage de grains locaux avant d'admettre des grains de l'extérieur?

Jean Garon
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec

Oui, des grains locaux d'abord, les grains régionaux, les grains du reste du Québec pour une proportion de 70%, dans l'ordre. Pour les grains importés, on dit qu'ils peuvent mettre des grains importés pour 30%, mais pas plus que 30%, à moins qu'il n'y ait personne qui veule en mettre dedans, si les grains locaux our régionaux sont écoulés.

Habituellement, lorsque je fais des règlements, je réunis les gens. Je leur montre les règlements: «Qu'est-ce que vous en pensez? Est-ce qu'il y a quelque chose qui a été mal fait? Est-ce que vous pensez que ç'aurait dû être fait différemment? Est-ce que ça pourrait être mal interprété?» Normalement, le règlement est là pour aider. Ce n'est pas un règlement. Quand on parle de réglementation pour une Régie, dans mon esprit, c'est pour aider ceux qui sont là.

Jean-Paul Létourneau
Chambre de commerce de la province de Québec

Est-ce que les pouvoirs de cette Régie vont être ouverts, M. le ministre? Ou est-ce que, dans votre esprit, ils contiennent ces points-là et c'est tout?

Jean Garon
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec

Je sais de quoi vous parlez. Ce n'est pas une Régie pour faire du commerce. Ce n'est pas une Régie pour établir des prix, non plus.

Je pense que les producteurs l'ont demandé également, et la Coopérative aussi, quand ils référaient, par exemple à la Commission des grains. «On veut une équivalence de la Commission des grains, on ne veut pas une commission du blé», c'est ça qu'ils voulaient dire.

Réal Fredette
Fédération des producteurs de cultures commerciales

Pour peut-être expliciter ou préciser, nous serions faborables, bien sûr, à une Régie qui, au domaine de la classification, par exemple, verrait à adapter vraiment aux conditions du Québec. On a quand même des conditions particulières de production de grains; alors, qu'on en tienne compte de cet aspect-là. Si on prend les règlements de la Commission canadienne des grains, ne pas les appliquer ici tels quels, mais en tenir compte quand même. Je pense qu'il y aurait là un travail à faire.

Un deuxième point nous apparaît important. Je pose la question: Est-ce que, dans votre projet, il y aurait une partie qu'on pourrait appeler «surveillance du système»?

Je pense, par exemple, aux balances, aux pesées. Je pense au transport. Je pense à toute cette série-là qui fait que, parfois, il y a des problèmes. Ça serait facile à régler s'il y avait une organisation indépendante pour voir à ce domaine de surveillance du système et de classification, les bons de garantie.

Jean Garon
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec

On en parle aujourd'hui tous ensemble, mais pendant plus d'un ans, il y a eu des rencontres avec les différents intervenants du milieu et il y en a qui voyaient différentes hypothèses. Ce qu'on voyait, c'était peut-être la Régie la plus simple possible.

Pour la balance, je ne vois pas comment un centre régional pourrait fonctionner sans balance! Quant à la surveillance, comme il y a une certaine réglementation, il doit y avoir une certaine surveillance. Mais dans notre esprit, ce n'est pas finalisé, mais ce n'est pas nécessairement un inspecteur par place.

Le cultivateur et le centre s'entendent. S'ils ne s'entendaient pas sur la classification, il y a un arbitrage, quelque chose de même: que ça soit le plus simple.

Fernand Beaudet
Coopérative fédérée de Québec

Au point de vue classification, avez-vous l'idée de faire une espèce d'entente avec la Commission des grains?

Jean Garon
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec

Oui.

Fernand Beaudet
Coopérative fédérée de Québec

Ou ça serait votre personnel qui serait prêt à enseigner, qu'on apprendrait le métier des gens de la Commission, et que vous appliqueriez à peu près les mêmes standards?

Jean Garon
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec

Je pense qu'on devrait appliquer à peu près les mêmes standards parce que, autrement, comment va-t-on faire le point de comparaison?

Et deuxièmement, ça dépend d'Ottawa un peu. Dans les viandes, on a essayé d'avoir la plus grande collaboration entre Ottawa et Québec, avec «Approuvé Québec» et «Approuvé Canada». Alors, je pense bien que là-dedans, il pourrait y avoir des ententes également, s'ils sont disponibles.

J'ai remarqué que dans les inspections, Ottawa a coupé les budgets considérablement. On me dit même que, dans le domaine des viandes, l'inspection permanente n'est plus l'inspection permanente, parce qu'ils n'ont plus assez d'inspecteurs. Alors ça dépend un peu de ce qu'ils (Ottawa) souhaiteraient faire.

Mais on ne voudrait pas essayer de créer un système compliqué, dans lequel les gars ne se retrouvent plus et qu'ils devraient comparer deux affaires différentes.

Je n'ai pas compris quand M. Fredette a dit: «Un système de classification adapté au Québec». Je n'ai pas trop compris ce qu'il voulait dire.

Réal Fredette
Fédération des producteurs de cultures commerciales

J'ai voulu dire, que, bien sûr, le système actuel est fait en fonction des grains de l'Ouest. Le système de classification du Canada opère dans l'Ouest et il est en fonction des variétés, et le reste.

J'ai l'impression que, ici, sans changer les normes de qualité, il y aurait probablement des adaptations à faire. En tout cas, on n'a pas les mêmes mauvaises herbes et le reste.

Fernand Beaudet
Coopérative fédérée de Québec

Ça serait bien difficile de dire qu'on va mettre des standards différents de qualité. Vous avez les mêmes standards de qualité qu'on aille acheter de l'Ouest ou de l'Ontario. Les mêmes normes doivent s'y faire. Ce n'est pas le même personnel qui l'applique, mais de la même façon.

On dit que la régie pourrait être un remplacement de la Commission canadienne des grains dans certains rôles, comme l'assurance responsabilité. On parle de bons. On parle d'émission d'un permis. On parle de surveillance au niveau des silos, comme la Commission le fait dans l'Ouest, pas nécessairement de la façon dont ça se fait dans l'Ouest. Ça peut être adapté, et c'est probablement ce que M. Fredette veut dire.

Ce n'est pas nécessaire de faire une bureaucratie au niveau de nos silos et d'avoir une surveillance là-dedans dans tous les domaines. Il faut tenir un état de ce qui rentre et de ce qui sort, ou avoir un inspecteur à chaque balance et à chaque silo.

Réal Fredette
Fédération des producteurs de cultures commerciales

Voici ce que je veux dire. S'il y a ce genre de problème qui se pose, que ça soit cet organisme qui soit habilité à traiter de ces questions-là.

Maurice Daoust
Centre régional de grains Maurice Daoust inc.

On avait pensé, comme possibilité, que les gérants d'élévateurs ou la direction des élévateurs de silos régionaux reçoivent la formation nécessaire pour faire de la classification.

Cette classification-là pourrait être considérée comme non officielle par rapport au système canadien, et comporterait nécessairement la conservation d'échantillons, ainsi de suite. La surveillance pourrait se faire au niveau de l'examen périodique, par sondage, des échantillons conservés, par exemple. On parle d'un système qui serait souple, qui n'impliquerait pas de dépenses de présence de personnel en place, ainsi de suite.

De toute façon, les gérants d'élévateurs auraient tout intérêt à exercer cette fonction-là avec une grande honnêteté, tant vis-à-vis des acheteurs que vis-à-vis des producteurs.

Léon Martin
Société coopérative agricole de Sainte-Rosalie

C'est à peu près les mêmes remarques que j'aurais à faire. Que ça ne soit pas trop bureaucratique. Que dans les cas litiges, les échantillons soient conservés et qu'ils soient vérifiés par un arbitrage, par un représentant du Ministère.

Je ne voudrais pas que ça soit trop bureaucratique et qu'il y ait trop de gens impliqués dans les silos régionaux.

Valmont Blanchette
Association des négociants en céréales du Québec

Le principe de la classification, c'est la tierce personne. Et la tierce personne doit jouer un rôle, au nom du gouvernement, entre le producteur et le receveur. Et c'est dans cette tierce personne qu'on a foi: c'est la base même du principe de la classification.

Alors, vous ne pouvez pas, à mon sens, passer cette responsabilité à la personne qui reçoit.

Il faut bien s'entendre: cela se fait dans certains coins dans l'Ouest, mais c'est reclassifié immédiatement à la sortie. C'est simplement en attendant, pour permettre de financer le producteur. Mais il y a des risques à ça. Immédiatement après, il faut la classification officielle.

Je voudrais vous apporter un problème. Il y a le système de classification par échantillon soumis par le producteur ou l'entrepôt régional. C'est la classification semi-officielle. Ça vaut ce que ça vaut. Ça ne vaut rien légalement. Alors, c'est un problème.

Lorsqu'on fait de la classification sérieuse, qu'on veut aller loin avec notre produit, il faut que l'échantillon soit puisé par une tierce personne et analysé par une tierce personne, sans quoi vous faites fausse route.

Jean Garon
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec

À l'arrivée et à la sortie du silo?

Valmont Blanchette
Association des négociants en céréales du Québec

À l'arrivée, à la sortie, c'est ça.

Vous ne pouvez pas jouer les deux jeux, c'est ça le problème. Et puis, ça va encore un petit peu plus loin, si vous me permettez.

Le gérant de l'entrepôt régional doit être habilité à donner aux producteurs un reçu d'entrepôt, en termes locaux «*Warehouse receipt*». C'est un document officiel qui se négocie à la banque. Vous avez appointé des personnes attitrées pour signer ces documents-là. Et l'entrepôt régional devient responsable de l'inventaire. Mais il a donné un papier négociable à la banque et la banque, par l'article 88 et non pas 86, vous permet d'avoir les garanties financières en attendant, parce qu'ils détiennent les *warehouse receipts*. Lorsque le producteur a besoin d'aller chercher son grain, il va d'abord à la banque chercher son *warehouse receipt* et le représente au centre régional qui livre le grain.

L'autre question sérieuse à voir si on s'embarque là-dedans, c'est que M. Beaudet a parlé de garantie financière.

Il y a un système de bons, qu'on obtient lorsqu'on a un élévateur à grain, qui permet de couvrir tout le coût des inventaires au cas où il se produit un désastre. Mais, par surcroît, le gérant d'élévateur, qui est le type approprié dans le cas, est responsable de la qualité du grain envers la banque s'il y a eu un *warehouse receipt*, et envers le propriétaire du grain qui est venu livrer le grain, pour toujours, aussi longtemps que le grain sera là si le grain entre au grade trois, il faut qu'il ressorte trois. S'il ne ressort pas trois, l'élévateur est responsable de la perte.

Fernand Beaudet
Coopérative fédérée de Québec

C'est exactement ce que j'appelais l'assurance responsabilité. Ce que la Commission fait dans l'Ouest peut, peut-être, être fait ici, à moins que l'élargissement de la Loi du Canada soit permise dans le Québec avec une entente administrative. Mais en l'absence d'une entente administrative sur l'élargissement de la Loi du Canada, je pense qu'il doit y avoir quelqu'un ici qui protège l'intérêt du producteur.

Sur la classification, c'est bien vrai: si vous n'avez pas un système de classification officiel à certains silos régionaux, vous n'apportez rien de nouveau. Tout ce qu'on proposait tout à l'heure, c'est-à-dire un échantillon pris par le receveur avec le producteur, ça peut être fait continuellement, présentement. C'est ce qu'on fait à Napierville depuis deux ou trois ans. Nos gens sont habilités à mettre un grade sur ce qu'on reçoit. L'échantillon est pris et envoyé à l'inspecteur fédéral qui met une classification sur l'échantillon. Ça, on l'a présentement. Alors, on ne demande pas ce qu'on a.

Si on veut avoir une classification officielle, il faut avoir une classification officielle. Comme M. Blanchette le dit, ça prend un inspecteur qui est reconnu comme tel, qui est une tierce partie, qui devient juge et arbitre. Là, c'est valable: c'est une personne qui n'a aucun intérêt.

On a souvent le problème d'un acheteur qui arrive avec un producteur et qui se fait souvent dire: «Bien non, ce n'est pas ça, tu me voles, tu ne m'as pas donné mon grade». Quand une autorité devient responsable de ce grade-là et que vous avez confiance en cette autorité comme officielle, comme arbitre, l'un et l'autre l'acceptent. Là, vous allez avoir une justification, vous allez apporter quelque chose de nouveau.

Mais si c'est une classification sur échantillon seulement, faite par celui qui reçoit et celui qui livre, ce n'est pas une classification officielle et ça ne change rien parce que ça peut être fait dans le moment. C'est continuellement fait.

Valmont Blanchette
Association des négociants en céréales du Québec

Il ne faut pas s'écarter du principe de la classification officielle qui est une chose, et de la classification semi-officielle qui est une autre chose.

L'échantillon est puisé par un officiel du gouvernement, dans le cas de la classification officielle. Dans le cas de la classification semi-officielle, qui peut avoir son usage à certains temps, il peut être puisé par le producteur conjointement avec l'élévateur régional qui reçoit le grain. À ce moment-là, vous pourriez avoir une classification semi-officielle.

Mais dans tous les protêts légaux, vous ne pourriez pas vous servir de l'échantillon soumis par une personne autre qu'une tierce personne. Alors, si on transige à titre de négociant, et que la transaction est très sérieuse, il faut absolument partir de la base de la classification officielle.

Jean-Paul Létourneau
Chambre de commerce de la province de Québec

Pour enchaîner sur une remarque brève de M. Beaudet: ça pourrait peut-être s'implanter plus facilement et plus rapidement avec une entente administrative avec la Commission canadienne des grains.

Jean Garon
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec

Ce n'est pas exclu.

René Blanchard
Conseil des gens d'affaires québécois

Si je comprends bien le but de cette Régie, le but ultime est d'assurer les Québécois que tout ce qui rentre au Québec comme grain est de qualité et bien adapté aux besoins des Québécois.

Par exemple, au-delà de cette première vérification des céréales, ça pourrait peut-être aller jusqu'à vérifier la qualité des moulées.

Dans votre esprit, Monsieur le ministre, est-ce que cette régie pourrait éventuellement étendre ses pouvoirs jusque là?

Jean Garon
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec

On n'a pas été jusque là. Je veux être bien franc avec vous. On n'est pas allé jusqu'à penser à ça.

Tout à l'heure, M. Bazinet mentionnait dans le débat qu'on devrait respecter les grains de l'Ontario. Il va falloir commencer par les nôtres.

Au fond, le but, c'est que les gens obtiennent un meilleur prix et que ça incite les agriculteurs à faire un bon grain de qualité, parce qu'ils vont être payés pour le grain qu'ils vont avoir produit. Depuis le point de départ, c'est le but de la classification.

Des gens disaient qu'ils n'ont pas toujours les prix qu'ils pourraient avoir pour leur grain, les prix qu'ils auraient s'il était classifié. Il y a aussi une certaine sécurité avec les bons de garantie, par exemple, parce qu'il pourrait arriver des difficultés. Et cela va fournir une base de prix en même temps, avec lesquels les autres peuvent se comparer.

René Blanchard
Conseil des gens d'affaires québécois

Mais il n'est pas question de vérifier ce qui est produit à l'extérieur du Québec et qui est destiné, par exemple, à la consommation animale.

Jean Garon
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec

Il faudrait aller là-dedans un peu, peut-être bien par étape. Quand même on voudrait, il faudrait d'abord engager du monde pour inspecter, et souvent il faut les former et tout ça. Il faut commencer quelque part. Je pense que, dans une première étape, ça serait suffisant. Vous, vous auriez voulu qu'on inspecte les moulées en plus, M. Blanchard?

René Blanchard
Conseil des gens d'affaires québécois

Non. On sait qu'il est entré des grains, parfois, qui n'étaient peut-être pas de toute première qualité. Il est arrivé des aventures et on se demande véritablement si les producteurs, parfois, n'en ont pas fait les frais. Je me demande si, dans votre esprit, éventuellement, ça pouvait s'étendre jusque là, les pouvoirs de cette régie?

Jean Garon
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec

Des *spot checks*, vous voulez dire? Pas l'inspection permanente?

Claude-André Saint-Pierre
Ordre des agronomes

J'aimerais ramener la question de classification.

La classification, c'est pour permettre à un vendeur de rencontrer un acheteur. Et, comme M. Blanchette l'a très bien expliqué, ça prend une personne impartiale pour classifier.

Maintenant, on classifie pourquoi? M. Fredette a raison de dire que notre système de classification devrait être adapté à nos conditions. Si les acheteurs ne veulent pas acheter du blé CW-1, CW-2 pour de la planification ou pour des transformations industrielles, M. Beaudet va se faire traiter de voleur parce qu'il va lui arriver du CW-1 et du CW-2, mais qu'il ne sera pas capable de le vendre.

Il faudrait que ça soit clair qu'on ne classifiera pas de blé pour la consommation humaine parce qu'on n'a tout simplement pas les marchés dans le moment. On n'a tout simplement pas suffisamment d'approvisionnement.

La même chose existe dans l'orge. Si on n'a pas d'orge de brasserie de qualité 1, de qualité 2, qui vont directement à Canada Malt, Dominion Malt, et les autres, pour la fabrication de la bière, les silos régionaux ne devraient jamais implanter un système de classification de CW-1, CW-2.

Et puis, il ne faudrait pas que les producteurs pensent qu'ils vont pouvoir vendre à 180 $ la tonne plutôt que 110 $, même s'ils ont une qualité CW-1 ou CW-2 . . .

M. Fredette a raison en disant que nous avons besoin d'un système adapté à nos conditions. Et puis «adapté à nos conditions», dans certains cas, ça veut dire: faire des choix dans les transformations, les marchés qui fonctionnent et qui vont être utilisés pour la consommation humaine.

André Bazinet
Association professionnelle des meuniers du Québec

Au point de vue test des moulées, on est inspecté par le gouvernement fédéral. Je ne vois pas la nécessité d'avoir un échantillon sur les moulées, parce que c'est fait dans le moment.

Un autre point que je voudrais apporter, c'est que le stock qu'on reçoit est humide. Où est la classification quand on reçoit du grain humide? On n'a pas pensé à ça.

Fernand Beaudet
Coopérative fédérée de Québec

L'humidité ne change pas le grade.

René Bazinet
Association professionnelle des meuniers du Québec

Ça prend un poids pour mettre un grade.

Fernand Beaudet
Coopérative fédérée de Québec

L'inspecteur va mettre un grade, et ça ne changera pas. L'humidité ne changera pas le grade de qualité. Ça n'a rien à faire avec le grade de qualité.

Pour répondre à la questijon de M. Saint-Pierre, il faut penser que, dans l'Ouest aussi, ils gradent du 1-CW, du 2-CW qui, parfois, ne vas pas aux minoteries non plus, pour d'autres raisons. Autant le producteur que nous-mêmes, on va s'habituer à ça.

Les minoteries nous l'ont dit: il y a certaines marques de blé qui peuvent être utilisées pour l'alimentation humaine. Et quand ces marques-là seront faites et seront classifiées, elles iront à l'alimentation humaine et le producteur, s'il est bien informé, aura simplement à ne pas vendre à l'alimentation animale si l'autre marché est meilleur. Je pense qu'il est libre et maître de vendre où il veut, de toute les façons.

Mais la classification va lui dire qu'il a un grade de telle sorte de marque de blé; qu'il peut le vendre à l'alimentation humaine, ou qu'il ne peut pas le vendre à l'alimentation humaine parce qu'il n'est pas employé par les minoteries.

Chapitre 7

La recherche sur la production

La recherche sur la production

Jean Garon
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec

On va passer à la deuxième question: la recherche sur la production.

Il est clair qu'il s'est dégagé un consensus afin d'intensifier, d'améliorer les recherches de variétés céréalières adaptées à notre milieu et même à chacune des principales régions agricoles qui présentent un potentiel céréalier, par exemple: en faisant des parcelles d'expérimentation dans les régions. Les intervenants ont convenu que les recommandations au sujet de l'utilisation des différentes variétés de céréales devraient être régionalisées.

Une demande d'orienter la recherche le plus tôt possible dans le secteur oléagineux du soya, afin de développer cette production qui s'intègre bien avec la production du maïs, et afin de réduire le problème du compactage des sols.

Le gouvernement doit-il être le seul partenaire responsable au niveau de la recherche? Ne doit-il pas être le coordonnateur des efforts de recherche déployés par les universités et par l'industrie?

Certains intervenants ont soulevé le problème de l'adaptation de la machinerie et de l'équipement aratoire à nos conditions spécifiques de production et de récolte. Les fabrications québécoises de machinerie aratoire, à titre de partenaires, ont-elles l'intention de contribuer à la recherche pour l'adaptation de la machinerie et de l'équipement?

À titre d'exemple: tous les séchoirs à grain actuellement utilisés au Québec emploient des produits pétroliers comme source d'énergie alors que nous sommes au pays de l'électricité. Certains ont-ils l'intention d'orienter leurs recherches dans cette voie?

Maurice Daoust
Centre régional de grains Maurice Daoust inc.

Au chapitre de la recherche, étant donné les étendues importantes qui sont actuellement consacrées du maïs-grain au Québec, est-ce qu'on pourrait attendre

du Ministère que la question de l'implantation d'une culture alternative, à inclure en rotation avec le maïs, soit traitée de façon prioritaire?

On nous a dit qu'on a les connaissances pour produire la fève soya. Économiquement, on ne sait pas de quelle façon on pourrait se débrouiller avec le traitement de cette production-là.

Une autre possibilité qui est certainement très valable, c'est celle de l'utilisation de la luzerne. On nous a mentionné qu'il y avait une grande déficience de luzerne déshydratée. Donc, le marché est là. Est-ce qu'on pourrait s'attendre à ce que le Ministère donne une priorité immédiate à la question suivante: est-ce qu'il y a possibilité d'implanter des usines de déshydratation de luzerne dans les régions, de sorte que l'on puisse sortir du système de monoculture dans lequel on est plus ou moins emprisonné actuellement?

Je connais des producteurs qui cultivent maïs sur maïs depuis huit ou neuf ans parce qu'il n'y a pas autre chose à faire actuellement. C'est au chapitre de la recherche, ou d'une enquête.

Jean Garon

Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec

C'est une question qu'on regarde depuis un bout de temps, mais on ne voudrait pas être tout seul à vouloir faire de la recherche là-dedans. On voudrait que les universités, par exemple, qui ont déjà développé des types de variétés de céréales orientent plus leur recherche sur des recherches appliquées nécessaires immédiatement comme celle-là, avec les gens du ministère de l'Agriculture et les gens du secteur également pour qu'on fasse plus d'efforts.

Claude-André Saint-Pierre

Ordre des agronomes

M. Garon, j'interviens à titre de président de votre comité des céréales du Conseil des productions végétales du Québec. Tous les intervenants autour de cette table devraient savoir qu'il y a un comité des céréales qui s'occupe d'établir des priorités de recherche. Ce comité relève du Conseil des productions végétales du Québec.

À titre de président, j'invite les intervenants à faire parvenir au comité des céréales des priorités ou des études qui devraient être faites. On en fait de notre propre chef, mais on est, comme M. Breault l'a bien dit, dangereusement orienté vers la production de variétés. Les membres du Comité des céréales travaillent de façon acharnée depuis une dizaine d'années à la production de nouvelle

variété d'orge, d'avoine et de blé. On est tout à fait absent du maïs et on est tout à fait absent, pour le moment, des protéagineux et des oléoprotéiques.

À l'Université Laval, on a fait de la recherche non subventionnée tout l'été, mais on vient de recevoir une subvention du Conseil national des recherches pour faire une étude comparative de divers protéagineux qui ont des huiles, de cinq espèces différentes, et de diverses variétés à l'intérieur de ces espèces, de façon à avoir le potentiel d'utilisation industrielle de ces cultures.

Ici, j'aimerais intervenir de concert avec peut-être les meuniers, qui utilisent des suppléments protéiques. Il y a d'autres plantes qui ont énormément d'huile, comme le soya ou le tournesol, qu'on peut utiliser directement dans l'alimentation animale. Plusieurs producteurs connaissent bien le pois, connaissent un petit peu moins la fèverolle. Ce sont des plantes à 25% et 28% de protéines, et le restant, ce sont des hydrates de carbone qui sont quand même aussi bons que les grains que l'on produit.

Il y a des possibilités de fabrication de moulée à partir de mélanges. Je pense que M. Cloutier pourrait peut-être continuer là-dessus. Il y a des producteurs de la région de Montréal qui, dans le moment, font un mélange de blé et de pois. De ce côté-là, il y aurait peut-être des solutions possibles à court terme pour augmenter la production de grains protéiques en poursuivant des recherches d'abord, mais en appliquant aussi ce qui est déjà connu.

Maurice Daoust

Centre régional de grains Maurice Daoust inc.

Ma question n'était peut-être pas suffisamment spécifique. Je pense que deux alternatives se sont dégagées tout à l'heure: la fève soya et la luzerne.

Concernant la fève soya, on aimerait ça avoir une expertise le plus rapidement possible. Est-ce qu'on peut ou non envisager de la cultiver économiquement en termes de transformation, en termes de transport, ainsi de suite?

Concernant la luzerne, je pense que tous les producteurs reconnaissent que l'on est très capables de la produire avec un rendement très intéressant à l'acre. Est-ce que le Ministère serait prêt à considérer le plus rapidement possible, ou à faire une étude économique le plus rapidement possible sur l'implantation régionale d'usine de déshydratation, en tenant compte des acrages potentiels? Si on a des usines de déshydratation, on peut compter qu'on aura une rotation qui va s'établir très rapidement. Les producteurs de maïs attendent après ça, je pense.

Jean Garon
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec

Je pense qu'on peut répondre oui aux deux questions.

Maurice Daoust
Centre régional de grains Maurice Daoust inc.

Je ne sous-estime pas les besoins de recherche pour les variétés.

Jean Garon
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec

On ne peut pas remplacer l'industrie. Par exemple, il y a déjà des usines de déshydratation de luzerne, peut-être pas avec de gros volumes, mais il y en a actuellement. Mais je pense que la Commission de l'agriculture ou SOQUIA pourraient aider certainement des entreprises régionales qui voudraient se développer et qui auraient du volume requis de luzerne, sans problème. On a déjà voulu le faire d'ailleurs, mais la personne à qui on a fait une proposition s'est retirée à la dernière minute.

René Cloutier
Association des marchands de semences

Je voudrais ajouter, au niveau de la recherche, qu'il ne faut pas oublier les trois paliers. On mentionne: pourquoi chercher, comment et quand? Tous les paliers, l'industrie, les universités et le gouvernement doivent travailler en accord. C'est très important.

Cela ne s'est peut-être pas fait jusqu'à date. On oubliait de se parler, ou on avait peur l'un de l'autre, etc . . . Il faudrait communiquer énormément, comme cela se fait en Ontario actuellement. Ils ont commencé ce principe-là et ça va très bien: ils arrivent à de bons résultats.

M. Saint-Pierre mentionnait les pois dans des mélanges. C'est vrai qu'il a été incorporé dans des mélanges de céréales un certain pourcentage de pois. Les pois, comme on le sait, produisent à peu près 25% de protéines ou de 26 à 30%, c'est assez variable.

Ç'a amélioré la protéine dans les mélanges de céréales. C'est très important, parce qu'on sait que le blé, l'orge et l'avoine ne sont pas très très forts en protéines. Alors ç'a été assez bien reçu par les cultivateurs.

Les cultivateurs ont besoin d'oléagineuses ou oléoprotéiques. Ça renchérit un peu les besoins qu'on a de de se pencher sur le problème de la soya. Et toujours la soya versus maïs, qui est une rotation tout à fait normale.

Paul Gagnon
Association professionnelle des meuniers du Québec

Est-il possible d'incorporer le taux d'humidité dans la classification des grains? Vous savez très bien que si on a 2% d'humidité de plus, ça ne change peut-être pas le poids du grain, mais ça change drôlement le taux de conversion.

Considérant que le Québec est un potentiel pour les achats de l'Ouest, est-ce qu'on pourrait obtenir de la Commission canadienne des grains une garantie d'un maximum d'humidité inférieure à celle que nous avons maintenant, et les céréales du Québec entreraient dans ce contrôle aussi?

Valmont Blanchette
Association des négociants en céréales du Québec

Si on revient à la classification qu'on prétend faire ou qu'on devrait faire dans le Québec, il est bien entendu que l'humidité est une composante du grade. C'est une composante de la classification et c'est énormément contrôlé pour des questions de pesanteur et de qualité éventuelle du grain. C'est une composante très normale.

Rolland Breault
Association des producteurs de semences pédigrées

Un court commentaire: au niveau recherche, je suis totalement d'accord que les trois paliers qui ont été énoncés doivent travailler ensemble à la recherche fondamentale. Mais j'aimerais bien aussi que le palier gouvernemental continue et amplifie l'application de cette recherche-là en continuant des parcelles pilotes.

Jean Garon
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec

Oui, oui. Je l'avais mentionné un peu dans l'introduction.

Paul Gagnon
Association professionnelle des meuniers du Québec

J'ai une réponse selon laquelle l'humidité était une composante. Mais est-ce que ça serait possible de faire abaisser le niveau acceptable de l'humidité?

Valmont Blanchette
Association des négociants en céréales du Québec

Non. C'est la première composante d'un grade. Ce qui se produit, c'est que, dépendamment du degré d'humidité, le grain change de grade.

Si vous avez un système qui est parallèle à celui du Canada — et c'est très recommandable parce qu'on est reconnu comme des standards très avantageux, il faudrait absolument garder les mêmes standards d'humidité. C'est très recommandable.

Chapitre 8

Le financement, la location et la mise en valeur des terres

Le financement, la location et la mise en valeur des terres

Jean Garon
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec

Je passe au troisième sujet: financement, location et mise en valeur des terres.

Nous assistons au Québec à la naissance d'une nouvelle génération de producteurs agricoles: les céréaliculteurs. Ç'a été mentionné à peu près par tous les intervenants qui ont parlé.

Certains intervenants ont fait ressortir les difficultés inhérentes à la mise en valeur, à des fins céréalières, des sols abandonnés ou sous-utilisés depuis plusieurs années. On a révélé plusieurs facettes du problème: le financement, les baux de location, et on a parlé de participation gouvernementale.

Le gouvernement du Québec, par le biais de l'Office du crédit agricole, consent une part importante du financement des diverses activités agricoles.

De leur côté, les institutions financières sont-elles intéressées à participer plus activement au financement de la remise en valeur des terres agricoles et plus particulièrement les terres sous location à court et à moyen terme? Les principaux partenaires accepteraient-ils d'analyser avec nous des possibilités d'établir diverses formes de contrats-type de location applicables aux terres agricoles.

Gérard Gras
Fédération des producteurs de cultures commerciales

Il y a deux points fondamentaux en parlant de location: c'est d'avoir une législation qui permette une protection de ces terres sur un certain nombre de temps, pour pouvoir y faire des investissements. Ça prend une législation adaptée au Québec parce que, dans tous les pays où la location est une pratique courante, il y a une législation. C'est nécessaire d'en avoir une dans la forme de location, dans les prix, dans les valeurs de terre, dans les grades de terre qui peuvent être utilisés.

Et pour que ça soit valable, je pense qu'il faut nécessairement que la rentabilité de la production céréalière aille de pair avec cette législation. C'est extrêmement important. Si vous louez et si vous adaptez une terre de maïs, ça prend

au moins trois ou quatre ans pour qu'elle soit vraiment rentable. Avec les investissements que vous allez faire dessus, il faut une sécurité du revenu dans la production du maïs, ou dans une autre céréales.

Cyrille Parent
Association des banquiers canadiens

La location est vue par les financiers à peu près comme la possession. Alors, ça prend un bail qui est assez à long terme pour justifier les investissements.

S'il faut amortir les investissements sur une période de dix ans, on voit toujours la capacité de remboursement: si c'est remboursable, si c'est économique de le faire, on le fait.

Quant aux liens, ils se prennent très très bien en location. Les liens de garantie se prennent aussi bien en location qu'en propriété. Pour nous, il n'y a pas tellement d'inconvénients sous une forme ou sous une autre. Tout ce qui nous intéresse: c'est que les investissements soient répartis sur d'assez longs termes pour que ça n'affecte pas la capacité de remboursement.

René Blanchard
Conseil des gens d'affaires québécois

Compte tenu de la psychologie des producteurs québécois qui sont propriétaires et qui tiennent à le rester — est-ce qu'une telle opération ou une telle législation est possible à moins de créer une société, par exemple une banque des sols, qui pourrait devenir administratrice de ses terres?

Est-ce que, dans l'esprit de M. Gras, c'est possible de louer de gré à gré une terre et d'avoir les garanties qu'il exige?

Gérard Gras
Fédération des producteurs de cultures commerciales

Oui. Nous avons fait l'an dernier une tournée dans les pays où justement on loue beaucoup de terres et M. Pigeon, qui signalait le cas ce matin, a vu des fermes.

Vous avez des terres qui peuvent se louer à très très long terme. Mais je pense qu'il y a des bases et ces bases-là sont faites par des législations des pays. On loue un minimum de trois ans, cinq ans, sept ans ou des choses comme ça: il y a un minimum. Et les possibilités de rachat de ces terres sont toujours prioritaires aux locataires. Ce sont des choses qui sont extrêmement importantes.

Ensuite, c'est très important de regarder aussi la façon dont on peut avoir les travaux mécanisés sur ce genre de terre, parce qu'il y a énormément de ces terres-là qui vont demander un investissement de travaux mécanisés tout de même assez considérables.

Je n'ai qu'à regarder le parc de Bécancour où il y a quand même une quantité de très bonnes terres qui n'ont vraiment plus de sortie d'eau, et ce n'est pas seulement le cultivateur qui peut le faire. Il faut vraiment que le ministère s'en mêle, parce que ce sont des décharges complètes, des parcours complets qui sont à refaire dans ce cas-là.

Jean Garon
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec

C'est difficile pour moi de répondre immédiatement parce que je sais qu'on a différents types de contrats dans le Code Civil. Il faudrait voir si le bail emphytéotique avec des clauses particulières ne pourrait pas jouer ce rôle-là, et c'est un minimum de neuf ans.

Mais normalement, la protection des terres va amener de nouveaux comportements. On n'a pas eu le temps, dans une si courte période de temps, de voir. Mais, selon mes informations, de plus en plus on voit des gens qui louent des terres pour un grand nombre d'années.

Cyrille Parent
Association des banquiers canadiens

Il y a un comportement social qu'on ne connaît pas ici. On n'a pas d'historique sur la tenure des terres par location.

Pour continuer dans le sens de M. Blanchard, je pense qu'avec votre nouvelle loi d'utilisation des sols, vous allez avoir de l'offre. Vous pouvez faire en sorte que les propriétaires de sols actuels soient des offrants. Ça va commencer avec eux.

Je pense bien qu'on n'est pas à la veille de voir des bons cultivateurs d'autres régions plus éloignées adopter cette forme de tenure mais, alentour de Montréal, on va voir des contracteurs de production de maïs — grain et on va voir des propriétaires de terres.

Ces propriétaires de terres actuels sont pour la plupart les mêmes financiers qui sont intéressés à avoir du sol, qui transforment leurs capitaux en or, ou qui

vont déposer leurs capitaux en Suisse à un très bas taux d'intérêt. Je pense que ce sont des gens très approchables et je vous souhaite une bonne formule.

Je pense qu'il y a un joint possible entre les propriétaires et les futurs exploitants.

Jean Garon
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec

On pourrait peut-être regarder, au fond, un contrat de location de terre qui protégerait le cultivateur locataire, un type de contrat-type et on n'aurait peut-être pas la peine de changer la loi.

Cyrille Parent
Association des banquiers canadiens

Oui. Et en autant que je suis concerné, je vous offre ma collaboration là-dessus.

Jean Garon
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec

Okay. Je serais d'accord là-dessus pour qu'on regarde ça.

Chapitre 9

La recherche, la formation et l'entreposage

La recherche, la formation et l'entreposage

Jean Garon
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec

Autre domaine: la recherche et formation. Les représentants des meuneries ont fait ressortir l'absence d'instituts formant les technologistes dans le secteur des meuneries. Il y a aussi le représentant des technologistes qui est venu parler de ça. Ils ont également mentionné la différence d'équiper un établissement à la fine pointe de la technologie. Le Québec est déjà bien pourvu dans le secteur de recherches. On n'a qu'à penser au secteur de recherches industrielles du Québec. Le CRIQ (Centre de Recherches Industrielles du Québec) a collaboré à plusieurs reprises avec l'industrie agro-alimentaire.

L'association des meuniers ou tout autre groupe intéressé ne pourrait-il pas y commanditer des travaux de recherche adapté à leurs propres besoins? Est-ce qu'il y en a d'autres qui veulent dire un mot?

Les silos spécialisés. Les producteurs spécialisés de céréales font état des difficultés qu'ils éprouvent à participer au programme de centres régionaux d'entreposage et de conditionnement des grains. Ils revendiquent l'application d'un programme d'aide à l'entreposage sur les fermes spécialisées.

Sans vouloir m'engager fermement à répondre à leurs souhaits, je me permets de leur mentionner qu'on en a déjà discuté et qu'il y a eu la formation, récemment, d'un comité d'étude sur le sujet pour voir si c'est possible ou non.

Quelle pourrait être la place de ce système d'entreposage sur les fermes spécialisées? Est-ce qu'il y en a qui ont un mot à dire là-dessus?

Luc Audet
Ordre des ingénieurs

Oui, disons que vous avez répondu partiellement à la question que je vais poser maintenant.

Lorsqu'on voit une politique de promotion de l'industrie céréalière, il va sans dire qu'il y aura d'autres centres d'entreposage qui devront être créés, si on veut avoir des facilités pour entreposer et manipuler ces grains-là.

Maintenant, j'aimerais savoir comment va se décrire la politique dans le futur? Présentement, on a eu le domaine de la coopération qui a été pourvu de ces centres-là. Il y a eu des groupes de producteurs. Il y a eu des commerçants qui ont eu des facilités octroyées.

Dans l'avenir, quelles sont les vues du ministère sur l'installation de nouveaux centres régionaux? Est-ce que ça va s'intensifier au niveau de la coopération? Est-ce que ça va se faire au niveau de la production? Ou est-ce que ça va aller selon les promoteurs qui vont en faire la demande? Comment va se dérouler l'installation de ces nouveaux centres d'entreposage?

De quelle façon vont-ils être installés? Avec quels critères va-t-on les choisir face aux dépenses qui ont été encourues qui sont des sommes énormes d'investissement?

Jean Garon
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec

On ne peut pas mettre une surcapacité d'entreposage non plus, mais il faut essayer de les répartir le mieux possible en tenant compte un peu de la production régionale.

Luc Audet

Est-ce que le promoteur, pour vous autres, est un critère important?

Jean Garon

Oui.

Luc Audet
Ordre des ingénieurs

On peut se poser des questions sur le nombre de rotations. On sait qu'une chose importante dans l'entreposage des grains c'est le coût que le grain représente une fois entreposé.

Si on met du grain dans un silo et qu'il reste là pendant un an, c'est-à-dire qu'on le sort seulement une fois, ça coûte très cher avec les exigences et les normes techniques que le ministère exige présentement. Si on le tourne trois, quatre fois, ça devient plus important.

Mais justement, quels sont ces mécanismes-là? Ou de quelle façon allez-vous vous assurer que ce grain-là peut tourner plus d'une fois ou plus de trois fois, dépendant des critères selon lesquels un centre sera rentable ou non?

Jean Garon
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec

Normalement, je ne vois pas l'intérêt qu'il y a à garder le même grain pour le faire tourner. Il y a de l'intérêt à le faire tourner, à baisser le coût.

Maurice Daoust
Centre régional de grains Maurice Daoust inc.

Sur les centres régionaux, je parle indépendamment du fait que je suis moi-même un promoteur du centre régional.

Il est un peu tôt, dans l'histoire de la création de ces centres régionaux, pour que les producteurs disent qu'ils ont difficilement accès à ces centres-là, qu'ils ne sont pas intégrés, ainsi de suite. On commence. Étant donné qu'on commence dans ce domaine, c'est le temps de donner à ces structures toutes les chances possibles de faire leurs preuves et de réussir.

Ceci n'est pas nouveau. Je parle de ceci depuis trois ou quatre ans: je ne vois pas la nécessité actuellement de multiplier des installations de manutention et de séchage de grains sur les fermes individuelles.

La plupart des producteurs qui ont fait l'expérience de ces installations se sont rendus compte que leurs équipements, dans bien des cas, étaient inadéquats et extrêmement coûteux pour leur capacité de fonctionnement.

Les producteurs qui ont des centres de séchage individuels, de même que les centres régionaux, vont devoir maintenir «à date» ces installations et ceci va représenter des coûts de plus en plus élevés avec les années. Je parle de durée de vie de certains équipements qui vont devoir être remplacés, ainsi de suite.

L'expérience de centres de réception de grains a été vécue dans tous les grands pays producteurs de céréales. Par exemple, en France qui figure au quatrième rang dans le monde comme producteur de céréales, il n'y a pas d'installations de séchage et de manutention de grains à la ferme. Ce sont tous des centres régionaux, à 95%. Si on pense à l'expérience américaine, la plupart des grands états producteurs de céréales ont recours à cette formule.

On est au début de cette expérience au Québec. Il y a un programme qui a été mis sur pied par votre ministère, et il faut donner la chance à ce programme de faire ses preuves. Il faut apporter l'appui technique le plus complet possible pour qu'on réussisse avec ces centres et ceci doit passer avant l'implantation de centres compétitifs autour de ces centres-là. C'est mon point de vue.

Si vous regardez l'expérience d'un pays comme la France où les questions énergétiques sont encore plus prioritaires qu'elles ne le sont sur le continent nord-américain à l'heure actuelle, il n'existe pas de centres de séchage à la ferme. Il doit y avoir des raisons pour ça.

Réal Fredette
Fédération des producteurs de cultures commerciales

Évidemment, dépendant de nos intérêts, on a différents points de vue!

Les centres régionaux ont plusieurs fonctions, mais je ne crois pas qu'ils doivent être gros au point de tout recueillir les céréales qui peuvent être produites dans une région. Au temps de la récolte, ça se fait dans un mois, il faut bien les entreposer.

Quelques intervenants ont parlé d'économie d'énergie au niveau du séchage. Il semble que ce serait possible de faire des études qui démontreraient une possibilité d'orienter le séchate vers d'autres types et que ça pourrait être rentable de le faire à la ferme.

Il y a aussi toute la question du transport. Plus on transporte loin du maïs humain, plus ça coûte cher.

Et de toute manière, les producteurs de grains spécialisés ont la ferme intention de garder le plus possible le contrôle sur leurs récoltes, jusqu'à la vente de leurs récoltes. Le fait d'avoir leurs céréales chez eux, c'est important au niveau de la négociation. Pas plus tard que l'an passé, je suis allé en France et j'ai constaté chez les producteurs spécialisés un début de volonté d'avoir leurs installations chez eux. C'est sûr que, en France, au temps où les producteurs produisaient sur dix à quinze hectares, cela ne pouvait pas justifier des installations à la ferme. Mais en France, comme au Québec et ailleurs, il y a bien sûr une expansion dans les aires donc, les producteurs veulent étendre leurs activités aussi.

Dans la culture des céréales, un des éléments de rentabilité, c'est qu'il faut essayer le plus possible, au niveau de la ferme, d'intégrer les opérations. Le producteur veut faire sa vie avec ça. Si on le limite uniquement à quelques activités, qu'est-ce qu'il va faire le reste du temps? Ça, c'est important aussi.

De toute manière, les producteurs spécialisés, les producteurs importants sont en train de le faire depuis deux ans: il en monte partout, des séchoirs. On n'arrêtera pas cette chose-là. Un producteur me disait, lundi dernier, (c'est un producteur important, il a mille acres de maïs et depuis quelques années, il faisait sécher dans des entrepôts, dans des séchoirs régionaux): depuis qu'il s'est installé cet automne, il constate une économie de dix à quinze dollars la tonne.

Je pense qu'on ne pourra pas empêcher que les producteurs s'installent ou du moins les producteurs spécialisés. L'étude d'une politique — M. le ministre vient d'annoncer qu'il met un comité en marche — c'est extrêmement important. Il faut le voir dans tout le contexte, tout en donnant la chance, aux nouveaux centres de se développer, mais en permettant au producteur de se développer lui aussi.

Léon Martin
Société coopérative agricole de Sainte-Rosalie

Je ne voudrais pas allonger la rencontre mais, étant donné que j'en aurais au moins pour cinq — six heures à discuter de ce problème-là, je demanderais qu'il y ait une rencontre entre les personnes concernées, au sujet des silos à la ferme ou régionaux.

Jean Garon
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec

Seriez-vous d'accord pour participer? Oui? Parfait. M. Marquis va s'en occuper. Il est sous-ministre adjoint à la commercialisation.

Tantôt, on parlait de la recherche à la production. Mais on n'a pas oublié la suggestion de M. Gagnon sur la recherche et l'utilisation de la farine d'avoine pour l'alimentation humaine. On va essayer de travailler là-dessus le plus rapidement possible.

Une saine alimentation. Les représentants des consommateurs ont soulevé le problème de l'utilisation trop largement répandue de farine blanchie dans la fabrication du pain. Ils ont souhaité l'intensification de l'information afin de favoriser la consommation de pain plus nutritif, tel le pain de blé entier, le pain de blé concassé. Les boulangers, les diététistes et les minotiers ont semblé favorables à cette idée.

Il subsiste une question: qui va informer et inciter le consommateur à porter son choix vers ces produits plus nutritifs?

Hélène Tremblay
Corporation professionnelle des diététistes du Québec

Les diététistes peuvent faire leur part d'information mais il va falloir le faire en collaboration avec ceux qui produisent ces aliments, pour qu'on soit sûr de la qualité et pour informer adéquatement via la publicité et ainsi de suite. Je pense qu'on ne peut pas le faire tout seul.

Robert Gadoua
Conseil de la boulangerie du Québec

Comme je l'ai très bien dit hier: il y avait une carance à Terre-Neuve de calcium, et la province de Terre-Neuve avait demandé aux meuniers d'ajouter 2% d'os moulus. Ç'a aidé parce qu'il n'y avait pas de lait à Terre-Neuve.

On peut ajouter quelque chose dans le pain. Dites-nous ce que vous voulez qu'on mette pour qu'il soit meilleur: on est d'accord.

Jean Garon
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec

Tout le monde avait l'air d'accord, mais il reste qu'il faut que le consommateur l'achète. Alors, qui va l'informer qu'il devrait acheter ce pain-là?

Robert Larivière
Conseil de la boulangerie du Québec

Je pense qu'il y a définitivement une partie de la publicité qui ne doit pas être commerciale. À ce moment-là, cela relève d'organismes comme le Conseil de la boulangerie, en collaboration possiblement avec le gouvernement ou les diététiciennes.

Dans le moment, on a une campagne qui est en cours cet automne pour la première fois de notre vie (on n'en avait jamais fait), en collaboration avec le ministère de l'Industrie et du Commerce, dedans. Là, on «switche» l'alimentation pas mal, au point de vue relations.

Si ça veut être non-commercial, on est obligé d'être le plus objectif possible et ça prend, comme on le mentionnait dans d'autres domaines, certaines personnes intermédiaires qui ne sont pas directement reliées à des opérations commerciales.

Et je pense que le secteur boulangerie, possiblement — j'engage un petit peu les minoteries là-dedans — en collaboration avec les minoteries et peut-être une certaine forme d'aide gouvernementale, pourrait être utile pour faire cette information qui, bénéficie directement au consommateur. Ça nous aide nous autres aussi, mais c'est pour informer objectivement le consommateur.

Lise Thibodeau
Association des consommateurs québécois

En fait, il faut considérer que les consommateurs n'ont pas d'objection nécessairement à se faire vendre des choses, en autant qu'il soit garanti que, effectivement, il y a une qualité du produit. On est prêt à se faire vendre des produits nouveaux, mais qui soient valables.

Robert Larivière
Conseil de la boulangerie du Québec

Mais question de qualité de produit, je dois vous apprendre qu'on est drôlement régi là-dedans. Il y a peut-être huit ou neuf lois qui existent tant au niveau fédéral que provincial, et même municipal dans certains cas, qui viennent régir nos qualités. Le gouvernement lui-même a un comité de normalisation quand il achète du pain et on a des critères à rencontrer. Il y a des lois qui nous disent: si vous faites un pain aux raisins, il faut que vous mettiez 30% de raisins dedans et tu ne peux pas marquer: raisins, si tu ne mets pas 30% de rainsins. Dans le cas du blé entier, on est obligé de spécifier qu'il y a 100%, 80% ou 60% de blé entier. On ne peut pas passer à côté.

Alors, question de garantie de qualité, je vois mal comment on pourrait en imposer davantage, parce qu'on reçoit des représentants assez fréquemment dans nos institutions pour vérifier ce qu'on fait.

Lise Thibodeau
Association des consommateurs québécois

Non, en fait, c'est beaucoup plus au niveau de la valeur nutritive du produit: qu'elle soit clairement identifiée.

Robert Larivière
Conseil de la boulangerie du Québec

Là, définitivement, il y a un domaine qui pourrait être développé.

Il y a certaines très grandes corporations qui sont capables d'avoir des laboratoires pour établir ces ratios-là, ce qu'on peut difficilement faire dans plusieurs organisations de moindre importance.

Je ne le sais pas s'il existe des possibilités au niveau des laboratoires actuels du gouvernement, entre autres, où on pourrait envoyer des échantillons pour les faire analyser et recevoir des réponses qui nous serviraient dans notre forme de publicité. Dans le moment, c'est passablement dispendieux de faire ça pour des indépendants.

Je le suggère. Ça servirait au consommateur directement, ça.

Jean Garon
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec

On peut regarder ça, oui. On a des laboratoires, mais on pourra regarder toute la question.

Robert Larivière
Conseil de la boulangerie du Québec

Je pense, entre autres, à l'UQAM, entre autres avec le Cresala (Centre de recherche en sciences appliquées à l'alimentation) qui peut faire ce genre d'ouvrage.

Chapitre 10

La transformation des céréales

La transformation des céréales

Jean Garon
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec

Passons à la transformation. Tous les participants admettent que le Québec présente un potentiel important au niveau de la production céréalière, malgré certaines contraintes climatiques.

Quelles mesures concrètes les partenaires entendent-ils appliquer pour permettre aux producteurs de céréales d'atteindre et de satisfaire les marchés les plus payants?

Représentant le secteur des minoteries, M. Guy Tremblay disait qu'il existe une différence substantielle dans les prix payés aux producteurs selon l'utilisation finale de leurs produits. Mais d'une façon concrète, les minoteries seraient-elles prêtes à incorporer dans leur farine 5%, 10%, 15% ou 20% des céréales produites au Québec?

Les distilleries nous ont confirmé, quant à elles, qu'elles achètent déjà une certaine quantité de maïs de première qualité. Sont-elles prêtes à consentir à des efforts supplémentaires à cet égard?

Guy Tremblay
Phénix Limitée

Pour répondre à votre question, M. le ministre, la minoterie Phoenix, entre autres, est prête à s'engager à employer le maximum de blé québécois de qualité comparable pour la panification.

Si c'est 10%, c'est 10%. Si c'est 15, 20, 25, 30%, ce qu'il y aura de disponible . . .

S'il est d'égale qualité, on aime mieux le prendre ici, c'est aussi clair que ça. On n'a pas d'objection du tout sur la quantité: le pourcentage peut être le chiffre disponible.

La seule chose qu'on exige, c'est que ce soit un blé pour la panification. En apparence, il peut être très beau, mais pour faire du pain, il n'est pas bon. Ça

nous prend du blé de panification. Il y a certaines catégories de blé qui sont bonnes, qui sont reconnues. D'ailleurs, le Sinton, cette année, a démontré des qualités très très encourageantes et, malheureusement, à cause de la grève des élévateurs à grains, je n'ai pas pu profiter du fait qu'il y en avait de disponible, parce que je n'ai pas mes propres élévateurs. Mais en tout temps, la minoterie Phoenix est prête à acheter ce qui se vend et en quantité — jusqu'à quatre ou cinq millions de minots.

Mais c'est utopique de penser que vous pouvez m'en donner probablement plus que 5 à 10% de mes besoins.

René Blanchard
Conseil des gens d'affaires québécois

Dans la transformation des grains, il y a des secteurs qui sont tout à fait ignorés et qui pourraient utiliser des céréales québécoises, en particulier la nourriture des animaux, les chiens, les chats et éventuellement les poissons. On sait que c'est un secteur qui se développe très vite.

Est-ce qu'il y aurait moyen d'avoir une recherche appliquée de ce côté-là, au ministère, pour savoir si nos grains, nos céréales locales ne pourraient pas se prêter tout aussi bien que ce qui vient, par exemple, par le chemin des importations, à une manufacture locale dans ces secteurs.

Il y a un potentiel qui me semble en voie de développement. C'est peut-être effarant quand on regarde le nombre de chiens et de chats au Québec qui sont des consommateurs, qui remplacent parfois les enfants.

Jean Garon
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec

On peut regarder ça. De toute façon, je sais qu'on l'a regardé déjà dans le domaine des viandes. Avec le nouveau système, actuellement il y a des viandes pour la consommation humaine et des viandes impropres. Comme c'est mieux surveillé, les viandes impropres sont en plus grande quantité qu'avant.

René Blanchard
Conseil des gens d'affaires québécois

Oui, je suis bien d'accord, M. le ministre, mais certaines expériences de la CECO nous ont appris que la surveillance, à un moment donné, n'était pas tellement efficace.

Mais si on avait des débouchés pour ces choses-là, je pense qu'il y aurait moins de tentations de les reconvertir à l'alimentation humaine.

Jean Garon
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec

Dans le temps de la CECO, c'est parce qu'il n'y avait pas d'inspecteur. Je ne sais pas si vous vous rappelez: il y avait un règlement d'inspection, mais il n'y avait pas de surveillant. Là, on en a pas mal: on en a 400 actuellement.

Alors, on va regarder ça, parce que ç'a été une révélation d'apprendre qu'il y avait un marché aussi important que ça. Vous avez raison de dire que les gens portent leur affection sur les animaux, maintenant qu'ils n'ont plus d'enfants.

Tous les industriels de la transformation sont d'accord sur un point: que les industries de la transformation des céréales se développent au Québec. Il nous faut une meilleure sécurité au niveau des approvisionnements.

Récemment, la Commission canadienne du blé — je voudrais bien dire que je ne dis pas ça pour des raisons politiques, je sais qu'on a déjà fait des interventions auparavant — a rétabli un régime de contingentement des livraisons sur le marché libre. Au niveau du transport, tous sont conscients également de l'éternelle pénurie de wagons qui transportent les céréales sur le marché domestique.

Tous sont également conscients que le Québec est constamment à la merci des conflits de travail qui perturbent régulièrement le système de transport des céréales dans l'Ouest.

Par ailleurs, le rôle de monopolisation de la Commission canadienne du blé a été discuté par plusieurs intervenants au cours de cette conférence.

C'est à peu près général ce que les gens ont dit. Alors, qu'est-ce qu'il faudrait faire, dans une situation comme celle-là, pour essayer de la corriger?

Maurice Daoust
Centre régional de grains Maurice Daoust inc.

J'allais dire: produire nos céréales au Québec.

Jean Garon
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec

Oui, mais ça va prendre un petit bout de temps, par exemple. En attendant?

M. Beaudet?

Fernand Beaudet
Coopérative fédérée de Québec

Évidemment, je suis bien d'accord pour produire au Québec, mais on sait tous qu'on n'est pas capable et qu'on sera toujours obligé d'importer.

Ce qu'on doit faire, c'est ce qu'on a toujours fait: être aux aguets et s'assurer qu'on ait une politique nationale des grains de provende qui soit équitable, c'est-à-dire ce qu'on avait.

La nouvelle politique de 1974 avec l'accès libre aux marchés des Prairies nous avait donné une politique équitable. Elle était fonctionnelle. Elle était même acceptée des producteurs de l'Ouest, parce que, en 1978-79 les livraisons des producteurs de céréales de l'Ouest avaient fourni 95% des besoins du marché domestique, contrairement à peut-être 50% dans la première année. Alors, les producteurs de l'Ouest acceptaient la politique du marché libre et y participaient.

On l'a toujours dit et M. le ministre l'a fait aussi avec nous en représentation avec l'UPA et les meuniers, les contingentements ne sont pas nécessaires. C'est un règlement qui vient contrôler une partie de l'offre; on vient réduire l'offre, on met un contrôle et on fait un retour en arrière. Le remède était beaucoup trop fort pour le problème qu'il y avait. C'est essayer de régler un petit problème de congestion dans l'Ouest en mettant des contingentements au niveau du marché domestique.

Alors, je pense qu'on doit continuer à lutter, à faire enlever ce règlement-là pour qu'on revienne à la politique qui était fonctionnelle, équitable et bien acceptée.

Pierre Racicot
Fédération nationale des associations de consommateurs

Ma question concerne le contrôle des prix du pain. Il y a un certain nombre d'agents économiques — certains sont ici, d'autres ne sont pas ici — qui seraient intéressés éventuellement à avoir le contrôle et la fixation d'un prix minimum et d'un prix maximum sur le pain.

Je ne sais pas quelle est votre position là-dessus. La Régie des grains n'est pas orientée spécifiquement là-dessus. Ça n'a pas été conçu dans cette perspective-là. Est-ce que, en principe, vous êtes contre? Ou est-ce une question que vous retenez?

Jean Garon
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec

Je me demande: l'achat du pain, représente quel montant dans une famille? Est-ce que c'est ça qui va changer? Est-ce que ça va faire un grand changement dans les prix?

Si on prend une famille, mettons, de deux enfants, un homme et une femme. Dans une famille, environ deux personnes actuellement prennent un gros pourcentage de repas en dehors de la maison. On calcule que ça va arriver à 40% avant longtemps. Ça représente quoi dans une semaine ça?

Pierre Racicot
Fédération nationale des associations de consommateurs

Les chiffres les plus précis qu'on peut avoir datent déjà et relèvent de Statistiques Canada. Ils datent souvent d'avant les flambées de prix qui ont eu lieu depuis ce temps-là, ce qui fait que les habitudes alimentaires en rapport avec la consommation de pain peuvent avoir été modifiées d'une façon importante. Par ailleurs, on a noté des diminutions dans la consommation assez importantes du côté du Conseil des boulangeries.

L'augmentation des prix, sans doute, est une des causes. J'admets que ce n'est pas la seule, mais c'est sans doute une des causes.

Alors, maintenant que le ministère s'appelle aussi «Alimentation», est-ce que ce sont des voies qui peuvent être explorées en collaboration avec les données statistiques du gouvernement fédéral?

Jean Garon
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec

Je dois dire, par ailleurs, on n'est pas le ministère de la consommation aussi.

Pierre Racicot
Je parle de l'Alimentation.

Jean Garon
Oui. L'alimentation et puis il y a la question de nutrition, des choses de même, c'est plus proche de l'alimentation. Mais de là à réglementer le prix du pain, je ne le sais pas actuellement . . .

Léonard Roy
Conseil de l'alimentation du Québec

En 1976, c'est la dernière statistique qu'on avait pour cette étude-là: il se consommait 76 livres de pain par année par personne et le pain se vend aujourd'hui quarante cents la livre.

Robert Gadoua
Conseil de la boulangerie du Québec

Ce qui fait soixante cents pour un pain d'une livre et demie.

Léonard Roy
Conseil de l'alimentation du Québec

Ça fait 30,40 $ par année.

Pierre Racicot
Fédération nationale des associations de consommateurs

Le problème qu'on a soulevé, c'était aussi le prix du pain. Justement, on a noté qu'il n'était pas très cher par rapport à d'autres aliments.

Le problème, c'est sa qualité nutritive. Surtout si les gens ont des enfants, ça augmente les possibilités pour les consommateurs d'avoir une nutrition assez bon marché et à l'intérieur d'un aliment qui est relativement complet.

Il y a la question du montant global qu'une famille peut affecter, mais il y a aussi la qualité comme telle du produit.

Jean Garon
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec

Oui. Les marchands de pain ou les manufacturiers de pain sont indifférents à mettre du pain dans les tablettes, mais ils disent: les distributeurs ne veulent pas mettre tel type de pain, parce que le consommateur n'en achète pas.

C'est pour ça qu'on s'est demandé comment doit se faire l'enseignement de la valeur nutritive. Parce que si le consommateur pense que c'est bon et essentiel, bien là, il va l'acheter et eux autres, ils vont en faire.

Hélène Tremblay
Corporation professionnelle des diététistes du Québec

Sur le plan de la valeur nutritive, il faut avoir un peu d'imagination et essayer d'apporter d'autres choses comme source des éléments nutritifs du pain, d'autres aliments qui sont dérivés des céréales.

Il y a un aliment dont on parlait hier: ce sont les céréales, qui ont une valeur alimentaire peut-être même supérieure au pain, parce qu'on les consomme avec du lait et avec d'autres produits. Ce sont des aliments qui ont finalement une valeur supérieure au pain.

Il faut redonner au pain la place qu'il avait, mais pas faire encore l'erreur de le surévaluer à nouveau.

Personne n'a nié la valeur nutritive du pain. Encore là, si on veut, on est mieux de faire les pressions pour que la qualité augmente, qu'on diminue les quantités d'additifs, qu'on utilise des farines de meilleure qualité — pas pour dire qu'elles ne sont pas de bonne qualité — des farines entières plutôt que raffinées. En fait, à ce moment-là, on n'a peut-être pas intérêt à faire des pressions pour que le prix soit plus bas.

Robert Larivière
Conseil de la boulangerie du Québec

Dans la question de qualité et de nutrition, il y a tellement de mentalités à changer.

Il suffit d'aller dans un super-marché et de regarder le principal critère de sélection d'un pain. Je vous garantis que 90% des gens qui ne se passent pas les doigts à travers le pain ne l'achètent pas. Ça, c'est le critère quasiment de base qui est toujours accepté partout.

Prenons un pain qui a une meilleure valeur nutritive, par exemple les pains de blé entier. Les pains de blé entier, j'en vends énormément, j'en mets sur les tablettes. Regardez faire un client qui arrive. À moins qu'il soit vraiment conscient que le pain de blé entier, c'est meilleur, il va le taper un peu et puis il s'aperçoit qu'il est plus dur que le pain blanc, whoop! Il prend le pain blanc.

Pire que ça, dans le cas du pain blanc, s'il y a trois ou quatre compagnies dans le magasin, le mien n'a pas été vendu aujourd'hui, il va être vendu demain. Il y en a une autre compagnie qui a rentré du pain frais. Le client va regarder les deux, et puis, whoop! Comme le dernier est encore plus mou, le mien va rester là trois jours parce que je n'ai pas réussi à le vendre la première journée. Ça va très vite.

Et ces mentalités-là sont très difficiles à changer. On en vient, nous autres, à chercher de quelle maudite façon je pourrais bien le faire encore plus mou qu'il est là, parce que . . .

Dans les recherches récentes qui ont été faites au ministère des Affaires Sociales, on s'est aperçu entre autres, que le pain croûté avait une certaine importance, un rôle qu'on a oublié de mentionner souvent: il provoque la mastication, ce que les pains mous ne font pas tellement. La mastication qui engendre la salivation a un rôle à jouer au point de vue digestif et on a dit: les enfants, ça serait bon qu'ils mangent plus de pain croûté qu'avant. Ils n'aiment pas ça naturellement, parce que c'est dur.

Par contre, quand tu arrives au niveau de la valeur nutritive, un pain croûté c'est moins riche nutritivement qu'un pain blanc tranché, c'est encore moins riche qu'un pain de blé entier.

Les pains blancs tranchés qu'on fabrique, on a beau les décrier; je peux vous garantir qu'on commence à être très sophistiqué, parce que nos pains blancs tranchés sont parmi les plus nutritifs au monde. Il ne faut pas se le cacher: c'est relié au blé qu'on prend, entre autres. Comme au Canada notre protéine est très élevée dans le blé, on a un pain qui est très riche.

Quand on regarde les différences entre un pain croûté et du pain blanc: dans le pain blanc, on rajoute un peu de sucre, un peu de graisse, un peu de lait quand on le marque «enrichi». Dans le pain croûté, on ne peut pas faire ça, parce qu'il ne sera pas croûté. On met pratiquement rien que de la farine là-dedans et c'est moins nutritif.

À un moment donné, on commence à jouer sur les mots. Les gens qui vont acheter un pain croûté vont dire: «il est plus nutritif, c'est un vrai pain d'autrefois». Mais ce n'est pas vrai, ce n'est pas plus nutritif. Le pain blanc l'est plus.

Mais c'est sûr que le pain de blé entier, c'est le meilleur qu'il y a sur le marché dans la moment et je peux vous garantir qu'on peut fournir la demande n'importe quand mais à la condition que les gens ne cherchent pas à se passer les doigts à travers. Ce n'est pas possible.

Jean Garon

Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec

C'est parfait de terminer sur le ton de l'exposé de M. Larivière. La participation de l'auditoire était un peu dans le même ton depuis hier midi.

J'ai appris énormément de choses. J'imagine que tout le monde a appris des choses.

On a dégagé un certain nombre de points sur lesquels on s'est entendu pour travailler de part et d'autre.

Je voudrais remercier tous les gens pour l'ouverture d'esprit des délibérations. Il m'a semblé manifester la bonne volonté de collaboration de tous les gens du secteur des céréales pour qu'il y ait un développement plus intense au Québec, encore pour une plus grande auto-suffisance. Et j'ai remarqué aussi que tous les gens ont manifesté une volonté de collaborer entre eux.

Je voudrais vous remercier aussi de vous être déplacé. Je sais que c'est difficile de passer deux jours. Notamment, il y a des producteurs qui m'ont dit qu'il faisait beau hier, qu'il faisait beau aujourd'hui, qu'ils avaient encore des céréales sur le champs, et qu'on annonçait du mauvais temps en fin de semaine... Tous ceux aussi qui ont quitté leurs affaires pour venir ici une couple de jours; je suis certain que ça vous a causé un effort particulier.

Je voudrais remercier, en terminant, tous ceux qui ont collaboré à la réalisation de cette conférence.

Et je voudrais terminer en vous souhaitant bonne chance dans vos entreprises et au plaisir de collaborer dans les jours qui viennent, dans les semaines, dans les mois qui viennent pour un meilleur développement de l'économie du Québec.

I- Les invités présents

II- La réalisation de la conférence

III- Les documents des conférences socio-économiques du Québec

Annexe I

Les invités présents

Participants

Luc Audet
Ordre des ingénieurs

André Bazinet
Association professionnelle des meuniers du Québec

Fernand Beaudet
Coopérative fédérée de Québec

Jean-Paul Beaudry
Association des fabricants de matériel agricole du Québec

Bruno Béchard, président
Les engrais chimiques du Québec inc.

René Blanchard
Conseil des gens d'affaires québécois

Valmont Blanchette, président
Association des négociants en céréales du Québec

Alcide Bouchard
Conseil agri-chimique du Québec

Jean Branchaud
Association des brasseurs du Québec

Rolland Breault, président
Association des producteurs de semences pédigrées

Denis Cabana
Union canadienne des travailleurs unis des brasseries, farines, céréales, liqueurs douces et distilleries

Germain Chabot
Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec

René Cloutier, président
Association des marchands de semences

Gilbert Côté, président
Silo élevateur Sainte-Brigide

Paul Couture, président
Union des producteurs agricoles

Paul-Émile Dalpé, président
Centrale des syndicats démocratiques

Maurice Daoust, président
Centre régional de grains Maurice Daoust inc.

Jean-Pierre Deschênes, président
Association canadienne des industries de l'alimentation animale

Robert Désy
Association professionnelle des meuniers du Québec

Yvan Durivage, vice-président
Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec

Jean-Paul Faille, directeur général
Canada Packers
(Raffinerie des huiles)

Marguerite Favreau
Fédération nationale des associations de consommateurs

Éric Forest, vice-président
Fédération des caisses d'entraide économique

Réal Fredette, président
Fédération des producteurs de cultures commerciales

Robert Gadoua, président
Conseil de la boulangerie du Québec

Clovis Gagné, président
Fédération des caisses d'établissement

Antoine Gagnon
Union des producteurs agricoles

Louis-Marie Gagnon
Union des producteurs agricoles

Normand Gagnon
Fédération des producteurs de cultures commerciales

Paul Gagnon, président
Association professionnelle des meuniers du Québec

Richard Gendron, directeur
Expansion des marchés (division agricole)
Compagnie ferroviaire Canadien national

Gérard Gras
Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec

Mike Harrisson
Association canadienne des industries de l'alimentation animale

Jean-Marc Kirouac
Union des producteurs agricoles

Michel Lafrance
Association des négociants en céréales du Québec

André Lamothe
Minoterie Ogilvie limitée

Bruno Landry
Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec

Gaston Lemire
Association des fabricants de matériel agricole du Québec

Jean-Paul Létourneau,
vice-président exécutif
Chambre de commerce de la province de Québec

Marcel Mailloux, vice-président
Union des producteurs agricoles

Léon Martin, directeur général
Société coopérative de Sainte-Rosalie

Paul Massicotte
Coopérative fédérée de Québec

Rolland-J. Melançon
Catelli limitée

Réal Michaud
Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec

Jean-Guy Mongeau
Association des distillateurs du Québec

André Morin
Société d'investissement Desjardins

Yves Michel
Association professionnelle des meuniers du Québec

Ferdinand Ouellet, sous-ministre
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec

Gérard Ouellet
Association des producteurs de semences pédigrées

Paul Pageau, malteur
Canada maltage cie limitée

Maurice Pardo
Association des négociants
en céréales du Québec

Cyrille Parent
Association des banquiers canadiens
(comité agricole)

Alphège-Roger Pelletier
Coopérative fédérée de Québec

Rolland Pigeon, président
Coopérative fédérée de Québec

Gilles Quintin
Association professionnelle
des meuniers du Québec

Pierre Racicot
Fédération nationale des
associations de consommateurs

Pierre-Paul Ricard
Fédération des producteurs de
cultures commerciales du Québec

Léonard Roy,
vice-président exécutif
Conseil de l'alimentation
du Québec inc.

Claude-André Saint-Pierre
Ordre des agronomes

Claude Sylvestre, président
Les producteurs de pierre à chaux
du Québec inc.

Daniel Sylvestre, président
Association des
technologistes agricoles

Robert Théault, maître-brasseur
Association des brasseurs du Québec

Napoléon Théberge
Coopérative agricole du
Bas-Saint-Laurent

Lise Thibodeau
Association des
consommateurs québécois

Guy Tremblay, vice-président
Phénix Limitée

Hélène Tremblay, présidente
Corporation professionnelle
des diététistes du Québec

Conseillers

Lucien Bissonnette,
président-directeur général
Commission administrative des
régimes d'assurance-stabilisation
des revenus agricoles

André David
Minoterie Ogilvie limitée

André de Chevigny
Coopérative fédérée de Québec

Mario Dumais
Union des producteurs agricoles

André Harbec
Union des producteurs agricoles

Maurice Hardy
Les engrais chimiques
du Québec inc.

Roméo Lalande
Association professionnelle
des meuniers du Québec

Robert Larivière
Conseil de la boulangerie du Québec

Maurice Mercier
Union des producteurs agricoles

Camille-G. Moreau, président
Office du crédit agricole

Pierre Piché, secrétaire général
Association des producteurs
de semences pédigrées

Marcel Pothier, directeur général
Société coopérative agricole
des Bois-Francs

Michel Saint-Pierre
Société québécoise
d'initiatives agro-alimentaires

Observateurs

Jean-Guy Charbonneau,
sous-ministre-adjoint
Ministère de l'Agriculture et de
l'Alimentation du Québec

Jean David, vice-doyen
Faculté d'agriculture
Collège McDonald

Paul-A. Fortin, secrétaire
Commission administrative des
régimes d'assurance-stabilisation
des revenus agricoles

Pierre Lafortune
Ministère des Transports

Léo-Jacques Marquis,
sous-ministre adjoint
Ministère de l'Agriculture et de
l'Alimentation du Québec

Ferdinand Pauzé
Faculté des sciences de
l'agriculture et de l'alimentation

Marcel Pelletier,
président-directeur général
Office de planification et de
développement du Québec

J.-Armand Russel, député
Brome-Missisquoi

Robert Saint-Louis
Faculté d'agriculture
Département d'économie rurale

Maurice Tremblay, chef de cabinet
Ministère de l'Agriculture et de
l'Alimentation du Québec

Marcel Trudeau, avocat
Beaupré, Trudeau et associés

Onésime Vallières, président
Centre de conditionnement Cérébec

Annexe II

La réalisation de la conférence

La coordination ministérielle de cette conférence relevait du Comité ministériel permanent du Développement économique et la coordination administrative du Secrétariat permanent des conférences socio-économiques du Québec.

Une équipe pluridisciplinaire composée de représentants du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec et du Secrétariat ont joint leurs efforts pour préparer cette conférence.

Le Secrétariat permanent des conférences socio-économiques du Québec

Gilles Châtillon, directeur général

Coordonnateur de la conférence

Michel Damphousse

Comité d'orientation

François Dagenais, président
Ronald Carré
Jean Desjardins
Jean-Pierre Gagnon
Ferdinand Ouellet

Rédaction du document «État de la situation»

Ronald Carré, responsable
Rolland Beaulieu
André Charland
Reynald Labbé
Michel Lafleur
Danielle Lafrenière
Jean-Yves Lavoie
Linda Morin

Déroulement, thématique et invités

Michel Damphousse, responsable
André Charland
Carole Tremblay
Jacques Héroux

Président des délibérations

André Charbonneau

Communications

Marie-France Ferland, responsable
Benoît Fortier
Thierry Mennesson
Marie-Claire Patry
Claude Sirard

Logistique

Jean Demers, responsable
Jean-Guy Bernier
Simon Bolduc
Gérard Hogan
Guy Tanguay
Roger Tellier
Pierre Villemure

Secrétariat et collaboration technique

Carole Dion
Anne Fradette
Johanne Gignac
Sylvia Lachance
Aline Laveau
Charlotte Lévesque
Andrée Morin
Lynda Poitras
Carole Tremblay

Édition

Claude Sirard, responsable
Marie-Agnès Thellier

Annexe III

Les documents des conférences socio-économiques du Québec

En vente aux bureaux de l'Éditeur officiel du Québec

1. *1- Le travail, Point de vue sur notre réalité.* Le Sommet économique du Québec, Pointe-au-Pic, mai 1977. 1,25 $

2. *2- L'économie, Point de vue sur notre réalité (une synthèse).* Le Sommet économique du Québec, Pointe-au-Pic, mai 1977. 1,25 $

3. *3- L'économie, Document de référence: bilan et perspectives (étude analytique).* Le Sommet économique du Québec, Pointe-au-Pic, mai 1977. 2,00 $

4. *4- Rapport, Le Sommet économique du Québec.* Pointe-au-Pic, mai 1977. 2,00 $

5. *Le textile primaire, Pour des politiques et des mesures de stabilisation de l'industrie.* Les conférences socio-économiques, Drummondville, septembre 1977. 1,25 $

6. *Le vêtement et la bonneterie, Pour des politiques de stabilisation de l'industrie.* Les conférences socio-économiques, Montréal, septembre 1977. 1,25 $

7. *La chaussure, Pour des politiques et des mesures de stabilisation de l'industrie.* Les conférences socio-économiques, Victoriaville, septembre 1977. 1,25 $

8. *Le meuble, Pour des politiques et des mesures de stabilisation de l'industrie.* Les conférences socio-économiques, Victoriaville, septembre 1977. 1,25 $

9. *L'agro-alimentaire, Pour une stratégie de développement.* Les conférences socio-économiques, Québec, avril 1978. 2,00 $

10. *L'agro-alimentaire, Rapport.* Les conférences socio-économiques, Québec, avril 1978. 3,50 $

11. *Les pêches maritimes, Pour une stratégie quinquennale.* Les conférences socio-économiques, Gaspé, avril 1978. 2,00 $

12. *Les pêches maritimes, Rapport.* Les conférences socio-économiques, Gaspé, avril 1978. (épuisé)

13. *Réforme fiscale, 1- Fondements et principes, la revalorisation du pouvoir municipal.* La Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978. 1,00 $

14. *Réforme fiscale, 2- Le projet, la revalorisation du pouvoir municipal.* La Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978, 1,00 $

15. *Démocratie, 1- Mécanismes électoraux, la revalorisation du pouvoir municipal.* La Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978. 1,00 $

16. *Démocratie, 2- Mécanismes de décision, la revalorisation du pouvoir municipal.* La Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978. 1,00 $

17. *Décentralisation, Perspective communautaire nouvelle, 1- Vue d'ensemble, la revalorisation du pouvoir municipal.* La Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978. (épuisé)

18. *Décentralisation, Perspective communautaire nouvelle, 2- Expériences étrangères, la revalorisation du pouvoir municipal.* La Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978. (épuisé)

19. *La revalorisation du pouvoir municipal, Rapport.* La Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978. 1,75 $

20. *Le tourisme, Perspectives de relance.* Les conférences socio-économiques, Sherbrooke, octobre 1978. (épuisé)

21. *Le tourisme, Rapport.* Les conférences socio-économiques, Sherbrooke, octobre 1978. 3,75 $

22. *Les industries culturelles, Hypothèses de développement.* Les conférences socio-économiques, Québec, décembre 1978. 1,50 $

23. *Les industries culturelles, Rapport.* Les conférences socio-économiques, Québec, décembre 1978. 3,25 $

24. *L'état de la situation socio-économique.* La Conférence au sommet de Montebello, mars 1979. 2,00 $

25. *Le bilan des conférences socio-économiques, mai 1977 à décembre 1978.* La Conférence au sommet de Montebello, mars 1979. 2,00 $

26. *Rapport, La Conférence au sommet de Montebello,* mars 1979. 2,75 $

27. *Agro-alimentaire, L'industrie céréalière, État de la situation.* Les conférences socio-économiques du Québec, octobre 1979. 2,00 $

28. *Agro-alimentaire, La viande bovine, État de la situation.* Les conférences socio-économiques du Québec, novembre 1979. 2,00 $

29. *Agro-alimentaire, La volaille et autres petits animaux d'élevage, État de la situation,* Les conférences socio-économiques du Québec, novembre 1979. 2,00 $.